

Cercle d'études numismatiques

« European Centre for Numismatic Studies »
« Centre Européen d'Études Numismatiques »

Siège social : 4, Boulevard de l'Empereur, B-1000 BRUXELLES
info@cen-numismatique.com

Conseil d'administration du CEN

Président - Jean-Claude Thiry : thiryfraikin@skynet.be ;
vice-président - Henri Pottier : henri.pottier@skynet.be ;
secrétaire - Nicolas Tasset : nicolas.tasset@teledisnet.be ;
trésorier - Stéphane Genvier : gen5651@hotmail.com ;
administrateurs - Jean-Marc Doyen : Jean-Marc.Doyen@ulb.ac.be ;
Christian Lauwers : Christian.Lauwers@kbr.be ;
Luc Severs : lucsevers@gmail.com ;
Gaetano Testa : gites.num@gmail.com ;
Michel Wauthier : mi.wauthier@clinique-saint-pierre.be
Commissaire aux comptes - Francis Carpioux : bific@skynet.be

Site Internet du CEN

http://www.cen-numismatique.com
Responsable du site Internet - Caroline Rossez : caroline@rossez.be

Rédaction du bulletin

Secrétaire de rédaction - Jean-Marc Doyen : Jean-Marc.Doyen@ulb.ac.be ;
secrétaires-adjoints - Vincent Geneviève : vincent.genevieve@inrap.fr ;
Luc Severs : lucsevers@gmail.com ;
responsable des recensions, conseiller scientifique -
Gaetano Testa : gites.num@gmail.com ;
traduction des résumés - Charles Euston : gallien@bell.net

Mise en page/graphisme : Ajmage - www.ajmage.com

Publicité

Philip Tordeur : philip.tordeur@telenet.be

Version numérique du bulletin

Le BCEN est accessible en version numérique sur le site, 30 jours après la parution de la version papier : responsable de gestion du site
Caroline Rossez : caroline@rossez.be

Dates de parution : 30 avril - 30 août - 31 décembre

Date de dépôt des manuscrits : pour le fasc. 54/2 : 30 mars 2017 -
pour le fasc. 54/3 : 31 juillet 2017

Publications du CEN

Bulletin du Cercle d'Études Numismatiques (BCEN) : 3 parutions par an
- *The Journal of Archaeological Numismatics (JAN)* : un volume annuel
- *Travaux du Cercle d'Études Numismatiques* (18 volumes parus)
- *Dossiers du Cercle d'Études Numismatiques* (3 volumes parus)

Abonnements

Cotisation donnant droit au *BCEN* quadrimestriel et au *JAN* annuel :
Belgique €68 - étranger €75
Cotisation donnant droit au *BCEN* quadrimestriel seul : Belgique €29 -
étranger €33
Cotisation donnant droit au *JAN* annuel seul : Belgique €44 - étranger
€48
Bernadette Carlier : secretariat-cen@hotmail.com

Banques : IBAN BE51 2100 4648 3462 ; BIC GEBABEBB

Forme juridique

« Association sans but lucratif » (asbl) - statuts publiés dans les Annexes
du Moniteur belge du 16-11-2012

Note aux auteurs

Le CEN se réserve le droit de diffuser dans un délai de trente jours une
version électronique du bulletin sur son site Internet ou sur tout autre
site en ligne qu'il jugera utile. Le fait de proposer un texte à la publica-
tion implique automatiquement l'acceptation de ces conditions.

Bulletin du Cercle d'études numismatiques

Volume 53, n° 3 (septembre - décembre 2016)

Sommaire

2

Les pouvoirs émetteurs gaulois : autour des monnaies de la *Guerre des Gaules*

par Christian LAUWERS

12

Monnaies gauloises « à la croix » : art ou maladresse ? Une approche caractériscopique

par Romain RAVIGNOT & Cédric LOPEZ

20

Monnaies satiriques au XIX^e siècle : l'apport des archives (II)

par Thibault CARDON

26

Restauration de bronzes romains à âme en fer de la région flamande (Asse, Waasmunster, Tongeren, Vechmaal)

par Hendrik VAN CAELENBERGHE

30

De César à Auguste ou les tribulations d'un *aureus* (ab)er(r)ant

par Luc SEVERS

32

Une « perte » importante en 1814 : mais où est passé l'or du roi de Prusse ?

par René WILKIN

34

Recension

- A.L. MORELLI, *Monete di età romana repubblicana nel Museo Nazionale di Ravenna, Roma, Edizioni Quasar, 2015.*
[Bruno CALLEGHER]
- J. ELAYI & A. G. ELAYI, *Phoenician coinages. Volume I. Text. Volume II. Plates, Pendé, Editions Gabalda, 2014 (Supplément 18 à Transeuphratène).*
[Jean-Marc DOYEN]
- J. JAMBU & M. de OLIVEIRA, (éd.), *La monnaie en Flandre et dans le Nord (XVII^e-XIX^e siècle), n° monographique de la Revue du Nord 96, n° 406, juillet-septembre 2014.*
[Jean-Marc DOYEN]
- Achille GIULIANI & Davide FABRIZI, *Le monete degli Angioini in Italia Meridionale. Indagine archivistica sulla pratica monetaria e analisi critica dei materiali*, Ed. D'Andrea, Roseto degli Abruzzi (TE), 2014.
[Gaetano TESTA]
- P. Pasmans & L. Vandamme, *De medailles van Pierre Theunis (1883-1950), Diest, 2015 (Medaille in de kijker 12).*
[Huguette TAYMANS]
- G. ANGELI BUFALINI, (éd.), *Suggerzioni in metallo. L'arte della medaglia tra Ottocento e modernità*, (Roma, Complesso del Vittoriano 20 dicembre 2013.
[Christine SERVAIS]

40

In Memoriam

Jacques SCHOONHEYT (1934-2016)

[Jean-Marc DOYEN]

Les pouvoirs émetteurs gaulois : autour des monnaies de la *Guerre des Gaules*

par Christian Lauwers¹

La très large distribution géographique des monnaies celtiques, ainsi que l'examen du matériel archéologique relatif à leur production, ont montré la grande dispersion des lieux de frappe². Il y a eu des ateliers monétaires — ou plus exactement, des ateliers où des monnaies étaient frappées ou coulées, parmi d'autres objets métalliques — dans tout le monde celtique, de la Grande-Bretagne jusqu'à la Hongrie, sur de nombreux *oppida*, dans des implantations rurales, et très probablement dans l'enceinte de sanctuaires. De plus, des artisans monnayeurs ont circulé avec leur matériel de frappe. Les sources de métaux précieux n'ont pas manqué : les mines d'or du Limousin, les tertres d'orpaillage des Ardennes, les mentions des soldes payées en or aux mercenaires gaulois, en témoignent. Les données archéologiques, numismatiques et littéraires, sont autant de traces de l'activité, étalée sur près de trois siècles, de centaines de pouvoirs émetteurs.

La Guerre des Gaules

C'est pour l'époque de la Guerre des Gaules, les années 58 à 51, que nous disposons, grâce au texte de César, du plus grand nombre de renseignements. Les monnaies gauloises sont le plus souvent anépigraques. Ce n'est que dans la première moitié du I^{er} siècle avant J.-C., peu avant la Guerre des Gaules, que les inscriptions se multiplient. Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu et Brigitte Fischer ont rassemblé, dans le quatrième volume du *Recueil des Inscriptions Gauloises (RIG)*, le corpus de ces légendes monétaires³. Les linguistes ne disposent pas d'assez de documents pour interpréter de façon assurée la langue gauloise⁴. Cela est dû au fait que la plupart des inscriptions connues consistent en anthroponymes et toponymes. Les inscriptions monétaires ne font pas exception. La plupart des légendes connues sont des noms d'hommes ou de peuples, quelques-uns livrent le nom de magistratures, et de très rares inscriptions, après la Guerre, donnent la valeur faciale de monnaies. Nous allons brièvement passer en revue ces mentions de personnes, de peuples et de magistratures.

Les noms de personnes ont été très tôt mis en relation avec les soixante-huit noms de chefs de guerre cités par César dans la *Guerre des Gaules*⁵. La concordance de plusieurs de ces noms semble bien assurée, des monnaies au nom de ces chefs de guerre ayant été retrouvées dans les fossés d'Alésia (Vercingétorix, Dumnorix, Epasnactus,

Litavicus, Tasgetius) (**tableau 1**). Mais dans quelle mesure ces chefs militaires se confondaient-ils avec les autorités politiques de leurs peuples ou cités ? La réponse à cette question est loin d'être simple. Le texte de César montre que les sociétés gauloises étaient à l'époque de la Conquête (58-51 av. J.-C.) traversées par une ligne de fracture entre une noblesse de naissance (*nobilitas*) appuyée par une clientèle nombreuse, et une caste sénatoriale, en compétition pour le pouvoir suprême. La caste sénatoriale, engagée dans un processus d'imitation des magistratures romaines, fit appel à Rome pour l'aider à prendre le dessus sur la noblesse traditionnelle. De nombreux membres de cette ancienne noblesse défendirent l'indépendance gauloise lors de la guerre, tandis que les sénatoriaux prenaient le plus souvent le parti de Rome — et d'une certaine « modernité » — avant de devenir, après la Conquête, les *primores Galliae*, les relais de l'autorité romaine en Gaule⁶. Parmi les noms figurant sur les monnaies, ceux des chefs de guerre appartiennent généralement à l'ancienne noblesse. C'est certainement le cas de Vercingétorix, dont le père Celtillus « avait exercé le principat de toute la Gaule », avant d'être exécuté pour avoir brigué la royauté⁷, et dont le nom même, Vercingétorix, c'est-à-dire, d'après le dictionnaire de la langue gauloise de Xavier Delamarre, « Roi-suprême-des-guerriers⁸ », proclamait l'appartenance à la noblesse traditionnelle et les plus hautes ambitions. C'est également le cas de Dumnorix, chef de guerre éduen, détenant le fermage des douanes, entretenant à ses frais une nombreuse cavalerie, tué après avoir déserté le camp de César en 54⁹. C'est le cas du roi des Sotiates Adiatuanus, désigné par son titre sur ses monnaies, REX ADIETVANVS FF, qui mène un dernier combat contre les troupes de P. Crassus avec sa garde de 600 fidèles ou *soldures*¹⁰. Les changements de camp ne sont cependant pas rares, comme le montre l'exemple de Commios, mis ou confirmé à la tête des Atrébates par César en 57, devenu en 52 un des chefs de l'armée envoyée au secours de Vercingétorix assiégé dans Alésia, et qui, après avoir obtenu d'Antoine une forme de réhabilitation, passa ensuite en Bretagne où il fonda une dynastie cliente de Rome¹¹.

Ces aristocrates ont des points communs : ils sont de vieille famille, comptent souvent un « roi » dans leurs ancêtres et entretiennent une suite nombreuse de clients et de guerriers fidèles, surtout des cavaliers. Leur prééminence dans la société

1. Doctorant et assistant au Cabinet des médailles, Bibliothèque royale de Belgique, dans le cadre du PAI *Comparing regionality and sustainability in Pisidia, Boeotia, Picenum and northwestern Gaul between Iron and Middle Ages* (1000 BC-1000 AD), financé par BELSPO. L'auteur remercie Laurent Schmitt, de CGB, qui a eu la gentillesse de lui envoyer la photo du bronze melde, **fig. 6**.
2. LAUWERS 2015.
3. COLBERT DE BEAULIEU & FISCHER 1998.
4. Il existe cependant un dictionnaire comprenant près de 950 entrées, DELAMARRE 2003.
5. BLANCHET 1905, p. 81-88, reprenant des ouvrages antérieurs, et révisé par COLBERT DE BEAULIEU 1962.
6. LEWUILLON 2002, p. 243-244.
7. CÉSAR, VII, 4.
8. DELAMARRE 2003, p. 116.
9. CÉSAR, V, 7.
10. CÉSAR, III, 22.
11. CREIGHTON 2000, p. 62-64.
12. Tableau établi d'après COLBERT DE BEAULIEU 1962 ; SOT et CAD cf. DICON.
13. Cf. Posidonios d'Apamée, cité par ATHÉNÉE, *Deipnosophistes*, IV, 37 : « Luern, pour gagner la faveur de la multitude, se faisait transporter sur un char à travers les campagnes, et jetait de l'or et de l'argent aux myriades de Celtes qui le suivaient. Il fit une enceinte carrée de douze stades, où l'on tint, toutes pleines, des cuves d'excellente boisson, et une si grande quantité de choses à manger, que pendant nombre de jours ceux qui voulurent y entrer eurent la liberté de se repaître de ces aliments... » (Luern était le père du roi Bituit, vaincu par les Romains en 121. La scène décrite par Posidonios doit se dérouler une génération plus tôt, soit c. 150 avant J.-C.).

14. Remarque orale de Koen Verboven, Université de Gand, le 10/12/2014.

15. STRABON, IV, 4, 3.

16. CÉSAR, I, 4.

Nom	Référence	Métal	Guerre des Gaules	Alésia	Pro-romains	Indépendantistes
Adiatuanus	SOT-3605	Argent de bas aloi/bronze	III, 22			x
Commius	DT 537	Argent	IV, 21, 27, 35 ; V, 22 ; VI, 6 ; VII, 76, 79 ; VIII, 23		x	x
Carsicios/ Commios	DT 538	Argent			x	x
Dumnorix	DT 3211-3213	Argent	I, 18-20 ; V, 6-7	x	x	x
Anorbos/ Dumnorix	DT 3221-3222	Argent		x	x	x
Duratius	DT 3687	Argent	VIII, 26-27		x	
Epasnactus	DT 3593/ 3605-2307	Argent/bronze	VIII, 44	x	x	
Cicedu.Bri/ Epasnactus	DT 3594-3595	Bronze		x	x	
Litavicus	DT 3231-3234	Argent	VII, 37-40, 42-43, 54-55, 67	x		x
Lucterius	CAD-4367 et 4369	Argent/Bronze	VII, 5, 7-8 ; VIII, 30, 32, 34-35, 39, 44			x
Tasgetius	DT 2593-2594	Bronze	V, 25, 29	x	x	
Vercingétorix	DT 3599-3604	Or	VII	x		x

Tableau 1 – Chefs militaires cités par César et ayant frappé monnaie à l'époque de la Guerre des Gaules¹²

gauloise tient à une série de coutumes qui remontent à un passé sans doute lointain – et en tout cas vu comme tel –, et auxquelles ils manifestent publiquement leur attachement. Il n'est certainement pas question pour ces chefs d'acheter la fidélité de leurs guerriers. Les dons qu'ils leur font, tel le chef arverne Luern, sous forme de monnaies, mais aussi de festins¹³, et sans doute de cadeaux (bétail, chevaux, armes...) ne constituent pas une rétribution pour services rendus ou à rendre. Ces distributions font partie du rôle social des chefs¹⁴ ; y mettre fin reviendrait à renoncer à leur statut et à leurs fonctions. Les guerriers, de leur côté, ne peuvent envisager une existence sans allégeance que comme un exil ou une punition. Les *soldures* du roi des Sotiates ont fait vœu de mourir avec leur roi. D'après Strabon, « depuis la plus haute antiquité, ils [les Gaulois] élisaient chaque année un chef, de même que pour la guerre aussi le commandant en chef était désigné par la foule »¹⁵. Les clients d'un aristocrate votaient en masse pour leur patron, ce dont témoignent les dix mille hommes qui accompagnèrent le chef helvète Orgétorix devant le tribunal lorsqu'il dut se défendre de l'accusation d'avoir brigué la royauté sur son peuple¹⁶. Ce lien social entre l'ancienne noblesse et le peuple, matérialisé par les distributions de monnaie et de nourriture du roi, et par la fidélité jusqu'à la mort de ses suivants, est constitutif de l'identité gauloise. Dans ce cadre, la frappe de monnaies au nom des chefs qui les distribuent trouve naturellement sa place. Ces chefs disposaient de sources de métal précieux. Deux historiens antiques en témoignent : César lui-même, lorsqu'il écrit que Dumnorix avait obtenu à vil prix le fermage des douanes et des impôts¹⁷, et Tite-Live, lorsqu'il donne le tarif demandé par les mercenaires gaulois au roi macédonien Persée : 10 pièces d'or par cavalier, 5 par fantas-

sin, et 1000 pour le chef Clondicus¹⁸. Le fait qu'ils dirigent des troupes de guerriers, voire même qu'ils prennent le titre de roi, « *rex* » sur leurs monnaies, ne signifie cependant pas que ces chefs détenaient le pouvoir absolu sur leurs peuples ou leurs territoires. En effet, Dumnorix n'est pas le chef suprême des Éduens pendant la Guerre des Gaules, mais seulement le chef d'une troupe de cavaliers. Le roi Adiatuanus tente une résistance désespérée avec ses 600 fidèles alors même que le peuple et la cité des Sotiates, après de durs combats, se sont rendus et ont livré leurs armes aux Romains, ce qui semble indiquer l'existence d'une autre autorité à la tête de cette cité. Il devait exister, parallèlement à ces chefs militaires, des autorités civiles et religieuses, et dans certains cas une autorité suprême. Strabon ne dit pas autre chose lorsqu'il distingue l'élection d'un magistrat annuel de l'élection d'un chef militaire en cas de guerre. César en donne confirmation lorsqu'il parle du Sénat des Éduens : les lois interdisent au magistrat suprême de quitter le territoire¹⁹, ce qui est incompatible avec les fonctions d'un chef de guerre. Des chefs militaires ont frappé monnaie afin, entre autres, d'en distribuer à leurs guerriers ou clients, et ce depuis au moins l'époque de Luern, au milieu du II^e siècle avant J.-C. Les monnaies attribuées à certains chefs de guerre mentionnés par César dans la Guerre des Gaules étaient toutes en argent et, pour le général en chef, Vercingétorix, en or. Ce n'est qu'à la fin de la guerre, sans doute en raison d'une pénurie de métal précieux²⁰, que certains monnayages de ces chefs furent frappés sur des flans d'argent fortement allié ou de bronze. Ces monnaies conservèrent d'ailleurs les types précédemment frappés en argent (**fig. 1 et 2**).

17. *Ibid.*, I, 18.

18. TITE-LIVE, XLIV, 26, 3-4.

19. CÉSAR, VII, 33.

20. SUÉTONE, 54, 2 : « En Gaule, il [César] pilla les chapelles particulières et les temples des dieux, remplis d'offrandes ; et il détruisit certaines villes plutôt pour y faire du butin qu'en punition de quelque faute. Ce brigandage lui procura beaucoup d'or, qu'il fit vendre en Italie et dans les provinces, à raison de trois mille sesterces la livre ».



Fig. 1 – Quinaire éduen au nom de Dumnorix. Av. DVBNOCOV, tête nue à droite. Rv. DVBNOREX, guerrier debout à gauche, tenant un sanglier-enseigne. 1,88 g. DT 5026. Photo Wildwinds.

Fig. 2 – Bronze carnate au nom de Tasgetios. c. 60-40 BC. Av. ELKESOOYIX, tête masculine à droite, aux cheveux calamistrés ; derrière, une feuille. Rv. TA/SG/II/TI/OS. Cheval ailé à droite. 2,99 g. DT 2593. iNumis Mail Bid Sale 20, 12/03/2013, n° 98.

Peuple	César, BG	Bronze frappé	Potins	Ethnique
Rèmes	II, 5, 1	x	x	REMO/REMO
Nerviens	II, 28, 2	x	x	
Sénons	III, 16, 4	x	x	
Vénètes	III, 17, 3	(billon frappé)		
Aulerques Éburovices	III, 17, 3	x	x	EBUROVICOS/AVLIRCVS
Lexoviens	V, 54, 3	x		LIXOVIO/LEXOVIO
Éduens	VII, 33, 2-3	x	x	EDVIS (quinaire)

Tableau 2 – Mentions d'ethniques sur les monnaies de peuples gouvernés par un Sénat (*senatus*)

Peut-on d'autre part attribuer des émissions monétaires aux autorités civiles, Sénats ou magistrats ? Et si oui, quels métaux furent utilisés pour ces émissions ?

César mentionne les Sénats de sept peuples gaulois, dont deux des plus importants, les Rèmes et les Éduens. Il nous montre à plusieurs reprises ces assemblées en conflit ouvert avec des chefs de guerre ou des aristocrates. Les Aulerques Éburovices et les Lexoviens allèrent jusqu'à massacrer leurs sénateurs parce qu'ils s'opposaient à la guerre²¹. Nous proposons de poser l'hypothèse que les monnaies qui portent des noms de peuples, par opposition à celles qui portent des noms de personnes, ont été émises par des autorités civiles, incarnées par ces Sénats. Existe-t-il des monnaies portant en légende les ethniques des Sénats cités par César (**tableau 2**) ?

À l'exception des Vénètes, tous les peuples mentionnés par César et possédant un Sénat ont émis des monnaies de bronze frappé, et tous sauf les Vénètes et les Lexoviens des potins, dans le courant du I^{er} siècle avant J.-C. Les Vénètes ont produit des monnaies de faible valeur en billon, de même que leurs voisins les Riédons, les Cénomans, les Diablintes et les Coriosolites. Le fait que cette exception touche non pas un peuple isolé mais toute une région, nous semble un sérieux argument en faveur d'un usage de ces monnaies dans les échanges. En Armorique, il semble que le billon ait joué le rôle que le bronze et le potin jouaient dans le reste de la Gaule. Les ethniques sont relativement rares. Chez les Éduens, les noms de personnes dominent très nettement la production. Un seul type de quinaire présente l'ethnique EDVIS, d'ailleurs associé à l'anthroponyme ORGETIRIX. Chez les Rèmes, l'ethnique REMO ou REMOS est attesté sur différents bronzes frappés, soit seul, soit associé à l'anthroponyme ATISIOS. Des bronzes frappés des Aulerques Éburovices présentent les légendes EBVROVIC parfois abrégée en IBRVIXS, AVLIRCVS, EBVROVICOS... Enfin, des bronzes frappés des Lexoviens pré-

sentent dans leurs légendes l'ethnique LIXOVIO, LEXOVIO ou LIXOVIATI. Les monnaies de quelques peuples à peine cités, voire pas du tout, par César, et dont nous ignorons le mode de gouvernement durant la Guerre des Gaules, présentent également un ethnique. C'est le cas de monnaies des Longostalètes, dans la région de Narbonne, des Turons en Touraine, peut-être des Séquanes – ces derniers ont utilisé le nom SEQVANOIOTVOS sur des deniers d'argent, mais il pourrait s'agir d'un nom de personne plutôt que d'un ethnique – et des Santons – des deniers à la légende ARIVOS SANTONO pourraient faire allusion à ce peuple, mais les lieux de découverte ne confirment pas cette attribution²². Il nous semble difficile de tirer des conclusions définitives de ce tour d'horizon. La possibilité existe que les monnaies de métaux précieux aient été de préférence produites par la noblesse traditionnelle afin de remplir son rôle social, à savoir distribuer les richesses et entretenir les guerriers en campagne, tandis que les monnaies de bronze, de potin et, en Armorique, de billon, étaient de préférence produites par des autorités civiles, souvent incarnées dans un Sénat, afin de fournir aux populations des moyens d'échange. Mais les documents disponibles sont rares, dispersés dans l'espace, et difficiles à dater. On ne peut d'ailleurs exclure *a priori* la possibilité que, contrairement aux potins et aux monnaies de billon, les bronzes frappés portant un ethnique aient tous été émis pendant et après la Guerre des Gaules, suite à la conquête romaine. Dans ce cas, l'apparition sur des monnaies de noms de peuples et, comme nous allons le voir, de magistrats, résulterait plutôt de l'imitation d'usages romains²³. C'est certainement le cas des bronzes REMO/REMO, dont la représentation du revers, une Victoire conduisant un bige au galop, est inspirée par les deniers romains (**fig. 3**)²⁴.

Quelques monnaies portent la mention d'une magistrature, seule ou accompagnée d'un anthroponyme. De rares sources précisent les fonctions des magistrats gaulois. César signale chez les Éduens

21. CÉSAR, III, 17, 3.

22. COLBERT DE BEAULIEU & FISCHER 1998, p. 106-107.

23. FISCHER 2005, p. 68.

24. SCHEERS 1969, p. 58-59 ; DOYEN 2010, p. 80-81.

25. CÉSAR, I, 16 ; VII, 32-33. Voir aussi DELAMARRE 2003, p. 315.

26. LAMOINE 2009, p. 107.

27. COLBERT DE BEAULIEU 1960, p. 115.

28. MARTIN 2016, p. 162.

29. LAMOINE 2009, p. 107.

30. DELAMARRE 2003, p. 53, 54 et 135.

31. PAILLER 2006. Voir également l'étymologie d'*arganton* dans DELAMARRE 2003, p. 53.

32. LEJEUNE 1977.



Fig. 3 – Bronze rème, c.60-40 BC. Av. REMO, trois bustes drapés accolés à gauche. Rv. REMO, bige à gauche conduit par une Victoire ailée tenant un fouet. 2,61 g. DT 593. iNumis Mail Bid Sale 23, 23/10/2013, n° 100.

Fig. 4 – Bronze lexovien 50-30 BC. Av. CISIAMBOS, tête nue à gauche, fleur derrière le cou. Rv. VERCOBRETO-CISIAMBOS-CATTOS, aigle de face, ailes éployées. DT 2484 ; DEPEYROT 2013, vol. 2, p. 104.

Peuples	Légendes	Références	Métal
Meldes	ROVECA ARcantODAN	DT 574	Bronze
Suessions	ARXANTI	ABT p. 101/378	Bronze
Médiomatriques	ARC (ARG?) AMBACTI	DT 617-618	Bronze
Lexoviens	ARCANTODAN - MAVPENNOS ARcantODAN	DT 2485-2487	Bronze

Tableau 3 – L’arcantodan dans les légendes monétaires

l’existence d’un magistrat suprême, le vergobret, nommé pour un an en vertu d’anciens usages et disposant du droit de vie et de mort sur ses concitoyens. Au Livre I de *La Guerre des Gaules*, il s’agit de Liscus ; le Livre VII nous donne les noms de Valétiac, vergobret sorti de charge, et de Convictolitavis et Cotus, deux notables nommés par des partis opposés et entre lesquels César doit trancher²⁵. Il s’agit là d’un épisode du conflit opposant la noblesse traditionnelle à la caste sénatoriale en pleine ascension. Cotus est en effet issu d’une très ancienne famille (*antiquissima familia natum*), et dispose de nombreux appuis. Valétiac, le vergobret de l’année précédente, est son frère. Or, les lois interdisent à deux membres d’une même famille de siéger au Sénat en même temps. L’élection de Cotus constitue donc une violation des lois des Éduens, un abus de pouvoir. Convictolitavis est jeune et illustre, et il a été élu dans les formes légales, avec la caution des prêtres et des magistrats. César tranche en faveur de ce dernier, élu conformément aux lois. Laurent Lamoine a rassemblé les dix occurrences littéraires et épigraphiques connues de cette magistrature²⁶. Les plus anciennes mentions sont celles de César. Une monnaie de bronze frappée par les Lexoviens porte au revers la légende VERCOBRETO CISIAM-BOS CATTOS (DT 2481-2 ; 2484-5). Le droit de cette monnaie porte SIMISSOS PUBLICOS LIXOVIO. SIMISSOS ne peut que faire référence au *semis*, le demi-as romain. Cette mention ne peut qu’être postérieure à l’hiver 56-55, période où les légions de César hivernèrent sur le territoire lexovien après avoir vaincu la coalition armoricaine dirigée par Viridovix, et dont les Lexoviens, après avoir massacré leur Sénat, faisaient partie²⁷. Les deux contextes archéologiques cités par Stéphane Martin dans son étude de coins des monnaies de bronze lexoviennes et éburovices fournissent des datations assez larges, dans la seconde moitié et dans le dernier tiers du I^{er} siècle avant J.-C.²⁸. Une datation post-conquête semble maintenant assurée. Il convient d’ajouter que la mention de deux anthroponymes, Cisiambos et Cattos, après le nom de la magistrature, pointe vers une romanisation de la charge de vergobret, qui n’est plus comme chez les Éduens une magistrature unique, mais collégiale, à l’imitation du consulat. Les mentions de cette magistrature dans les sources épigraphiques sont toutes postérieures à la Conquête (**fig. 4 et 5**)²⁹.

Un magistrat purement monétaire, l’arcantodan ou argantodan, est mentionné sur des monnaies des Meldes, des Suessions, des Médiomatriques et des Lexoviens (**tabl. 3 et fig. 6 et 7**). Le mot est un composé de *arganto*, qui voudrait dire « argent » et de *dan(no)s*, « magistrat, curateur »³⁰. Le problème est que toutes les monnaies dont la légende comprend cette magistrature sont en bronze. Jean-Marie Pailler a proposé une autre lecture, basée sur les toponymes d’origine gauloise : le mot *arganto*, formé sur la racine indo-européenne *arg-, qui signifie blanc, brillant, aurait désigné chez les Gaulois non pas l’argent, rare en Gaule, mais le métal brillant avec lequel ils frappaient leurs monnaies et fabriquaient torques et bijoux, l’or³¹.

Dans ce cas, arcantodan devrait plutôt se lire « magistrat de l’or ». Si cette hypothèse devait se confirmer, cela pourrait indiquer que cette magistrature remonte à l’époque où les Gaulois frappaient uniquement ou essentiellement des monnaies d’or. C’est dire que si la mention du nom de ce magistrat sur des monnaies frappées dans le courant ou peu après la Guerre des Gaules résultait de l’imitation de pratiques des conquérants romains, la magistrature était, elle, probablement bien antérieure à la Conquête. Une borne votive bilingue (texte latin, puis gaulois) trouvée à Verceil (Vercelli, Italie), en Gaule cisalpine, a été dédiée, probablement à la fin du II^e siècle avant J.-C., par AKISIOS ARKATOKO(K) MATEREKOS, en latin *Acisius argantocomaterrecus*³². On a proposé d’y voir un magistrat gérant des sommes d’argent, comme l’arcantodan³³. Il est intéressant de voir que sur les monnaies des Lexoviens, le nom de Cisiambos apparaît parfois associé au titre de vergobret, parfois à celui d’arcantodan. Les deux magistratures, magistrat monétaire et magistrat suprême, pourraient avoir constitué deux étapes d’un *cursus honorum* réservé aux membres du Sénat.

33. FLEURIOT 1984, p. 37-38. Deux autres interprétations ont été avancées (LEJEUNE 1977, p. 610) : *Agantomater-ecus* aurait pu être un anthroponyme, peut-être dérivé d’un nom de métier, ou un ethnique faisant référence au nom d’une ville. *Acisius* était un notable – le don d’un terrain « aux dieux et aux hommes » en fait foi –, aussi semble-t-il légitime de supposer qu’il ait voulu mentionner son nom et son titre sur les bornes.



Fig. 5 – Semis lexovien au nom de Cisiambos, classe I, c. 50-40 BC. Av. [CISI]AMBOS-CATTOS-VE[RGOBRETO], aigle tête à gauche, aux ailes éployées. Rv. LIXOVIO-SIMISSOS-PUBLICOS, fleur à quatre pétales dans un grènetis. 6,29 g. DT 2481. Collection Jean-Paul Dixmeras, vente Alde, 27-29/10/2014, n° 82.

Fig. 6 – Bronze melde, c. 60-40 BC. Av. [ROVECA] ARcantODAN, tête casquée à gauche, les cheveux enroulés sur la nuque. Rv. Griffon bondissant à droite, des essés et des annelets au-dessus. 2,71 g. DT 574. cgb v15_1169.

Fig. 7 – Semis lexovien, c. 50-30. Av. ARcantODAN MAVPENNOS, aigle aux ailes éployées à gauche. Rv. SIMISSOS-PUBLICOS-LEXOVIO, fleur à quatre pétales. DT 2486 ; DEPEYROT 2013, vol. 1, p. 32.

Légendes	Références	Métal	Datation BC	Alésia
TOGIRIX/TOGIRI(X)	DT 3248-50	Argent	Début avant 58	x
(Q) IVLIVS/TOGIRIX	DT 3251	Argent	Début après 52	
TOGIRIX/TOGIRI	DT 3258	Bronze frappé		
TOC/TOC (TOGIRI)	DT 3255	Potin		
TOC/TOC (TOG)	DT 3245	Potin		

Tableau 4 – Les monnaies de Togirix

Légendes	Références	Métal	Datation BC
(Q) IVLIVS TOGIRIX	DT 3251	Argent	Après 52
GAIV.IVL/AGEDOMAPATIS	DT 2358-2359	Argent	Entre 52 et 44
DVRAT(IOS) IVLIOS	DT 3687	Argent	Après 51
C IVLI TELEDHI	DT 288-289	Bronze	Après 48

Tableau 5 – Les monnaies gauloises portant les *tria nomina* et/ou le patronyme Iulius

Après la Guerre

La Gaule a perdu beaucoup de guerriers dans les dernières phases de la guerre, et il est certain qu'une partie importante de la noblesse traditionnelle mourut au combat. César écrit à Cicéron : « Envoie-moi qui tu veux, j'en ferai un roi en Gaule »³⁴. Les *Commentaires* de César montrent que ce n'était pas pure forfanterie : c'est à César que les Éduens demandèrent de trancher entre Convictolitavis et Cotus, c'est lui également qui fit de Tasgétius le roi des Carnutes³⁵, de Commios le roi des Atrébates³⁶ et de Mandobracios, en Bretagne, le roi des Trinovantes³⁷. Dumnorix va jusqu'à affirmer devant l'assemblée des Éduens que César lui a offert d'être roi³⁸. César est le « faiseur de rois », et il ne fait pas de doute qu'à la fin de la guerre les peuples gaulois étaient tous soumis à l'autorité de gouvernements qui convenaient aux Romains, soit que, comme les Rèmes, ils aient été des alliés d'une fidélité sans tache, soit que le parti pro-romain ait été confirmé ou installé à leur tête par les Romains après la Conquête. Ces gouvernements gaulois imitèrent les institutions romaines, les magistratures³⁹, l'organisation urbaine – et l'on vit l'abandon des *oppida* situés sur des hauteurs au profit de villes nouvelles installées dans les plaines, progressivement équipées de routes, aqueducs, forums, etc – mais aussi la monnaie.

Les autorités romaines ne se sont pas occupées de l'organisation des provinces conquises avant le règne d'Auguste. Il est probable que les Guerres Civiles aient retenu toute l'attention des généraux romains. L'initiative des changements semble avoir été dans un premier temps laissée dans une large mesure aux Gaulois eux-mêmes⁴⁰. Des auxiliaires gaulois ont cependant été enrôlés par César et il convenait de leur payer, si pas une solde régulière,

du moins de quoi se procurer le nécessaire, nourriture, fourrage, etc, durant les campagnes. C'est dans ce cadre qu'apparut une série de monnayages d'argent dont les légendes, bien que gauloises, étaient fortement romanisées. Ces monnayages prolongèrent, en les adaptant, les émissions de petites monnaies d'argent frappées depuis le début du I^{er} siècle avant J.-C. dans ce que Colbert de Beaulieu appela la « zone du denier ». C'est le cas des monnaies de Togirix, un chef séquane qui n'est pas cité par César, mais dont 72 exemplaires ont été retrouvés dans les fossés d'Alésia (**tabl. 4**)⁴¹. Après la guerre, ce chef de troupes auxiliaires de l'armée romaine a pris le patronyme Iulius, peut-être au moment où il recevait la citoyenneté romaine. L'usage voulait en effet qu'un nouveau citoyen prenne le nom du gouverneur de la province où il résidait, dans ce cas, Caius Iulius Caesar, proconsul de Gaule Transalpine de 59 à 49 avant J.-C.⁴².

L'adoption des *tria nomina* et du patronyme Iulius témoignerait de la réception de la citoyenneté romaine, pour services rendus pendant la guerre, alors que César était proconsul. Trois autres types monétaires post-conquête présentent également les *tria nomina* et/ou le patronyme Iulius ; de plus le bronze frappé au nom de C(aius) Iulius Teledhi s'inspire du denier à l'éléphant émis par César en 49/48 (**tabl. 5, fig. 8 et 9**)⁴³.

Il ne fait guère de doute que l'attribution des *tria nomina* et probablement de la citoyenneté à Caius Iulius Agedomapatiss⁴⁴, Caius Iulius Teledhi et Iulios Duratios visait à la fois à récompenser ces notables pour leur rôle pendant la guerre – qu'ils aient, comme Togirix, conduit au combat des troupes auxiliaires ou simplement été fidèles à l'alliance romaine – et à légitimer la prolongation de leur pou-

34. GOUDINEAU 1998, p. 158.

35. CÉSAR, V, 25.

36. *Ibid.*, IV, 21.

37. *Ibid.*, V, 20.

38. *Ibid.*, V, 6.

39. LAMOINE 2009.

40. VAN HEESCH 2005.

41. DAYET & COLBERT DE BEAULIEU 1962, p. 90.

42. GAYRAUD 2006, p. 106.

43. DELESTRÉE 1990, p. 13.



Fig. 8 – Bronze de la région de la Somme. Av. Tête stylisée. Rv. [C IVLI] TELEDHI, éléphant marchant à droite, la trompe relevée. DT 289 ; *RIG* n° 80, p. 153.

Fig. 9 – Prototype du bronze de C. IVLI TELEDHI : denier de César frappé en Gaule en 49/48. Av. CAESAR, éléphant marchant à droite sur une ligne d'exergue. Serpent devant. Rv. Insignes du sacrifice du Pontifex Maximus. 4,02g. *RRC* 443/1. Numismatique. Collection Henri Dollet et divers, vente Alde, 21/10/2013, n° 250.

voir dans le cadre de la *Gallia Comata* récemment conquise. César mentionne au Livre VIII de la *Guerre des Gaules* un chef picton nommé Duratius, « *qui perpetuo in amicitia manserat Romanorum* »⁴⁵, qui était toujours resté fidèle à l'amitié des Romains, et il est très probable qu'il s'agissait de la même personne. L'émission de monnaies devait avoir à la fois pour objectif de fournir des instruments de paiement et d'échange, et d'afficher la romanité de ces chefs et leur proximité avec le pouvoir romain. Le cas de Togirix montre que, dans le cas des chefs gaulois alliés de Rome, la guerre n'a pas empêché une certaine continuité du pouvoir, même si, après la Conquête, les chefs gaulois se sont trouvés *de facto* subordonnés à une autorité supérieure plus ou moins lointaine. Ces chefs militaires ont privilégié les émissions de monnaies d'argent, correspondant, pour le module et la masse, à des quinaires ou demi-deniers romains. Ces monnaies devaient être acceptables lors d'échanges entre soldats gaulois et romains, ainsi qu'entre soldats et commerçants, dans le courant des déplacements des troupes auxiliaires. Leur grande dispersion témoigne de ces déplacements. Les mêmes chefs ont pu faire frapper et couler des monnaies de bronze ou de potin pour un usage local. La zone de dispersion des quinaires au nom de Togirix est beaucoup plus étendue que celle des bronzes frappés et potins portant ce même nom ou son abréviation TOC⁴⁶.

L'étude des lots de monnaies trouvés sur un certain nombre de sanctuaires du *Belgium*, dans le nord-ouest de la Gaule, a amené Louis-Pol Delestrée⁴⁷ à définir des « sanctuaires à monnaies » « actifs ». Entre la conquête romaine et la période augustéenne, dans les années 50 à 30 avant J.-C., des monnaies semblent avoir été frappées sur ou à proximité de ces sanctuaires. La distribution quasi exclusive de ces monnaies sur ces sanctuaires, ainsi que le grand nombre de liaisons de coins constatées, pointent vers une production locale. Quels pouvaient être les pouvoirs émetteurs de ces monnaies ? Le matériel nécessaire pour frapper monnaie ne prenait guère de place. Delestrée propose plusieurs hypothèses : soit un pouvoir central, de peuple ou de tribu, déléguant le droit de frapper aux sanctuaires ; soit des artisans itinérants, envoyés par un pouvoir central, se déplaçant avec leur matériel pour frapper monnaie à la demande ; soit l'intervention directe d'autorités religieuses dans la décision de frapper monnaie⁴⁸. L'auteur cite le poinçon trouvé à Halloy-les-Pernois (Somme), à proximité d'un *fanum*. Ce poinçon a très probablement été utilisé pour fabriquer des coins monétaires. Nous avons de notre côté trouvé dans la documentation publiée un total de 29 poinçons, parfois accompagnés de coins⁴⁹. Ainsi que le propose Delestrée, ces poinçons pourraient avoir été fournis par des autorités centrales à des délégués, qui s'en seraient servi pour fabriquer des coins mo-

nétaires et frapper monnaie de façon décentralisée. L'éventail des pouvoirs émetteurs gaulois dans la seconde moitié du 1^{er} siècle avant J.-C. se révèle donc très large. Des chefs de guerre, des magistrats, les autorités centrales de peuples ou de tribus, parfois incarnées par des assemblées du peuple ou Sénats, et peut-être des autorités religieuses, semblent avoir endossé la responsabilité d'émissions monétaires. La plupart de ces pouvoirs émetteurs étaient étroitement liés à des autorités politiques, soit en tant que détenteurs d'une partie du pouvoir temporel sur des États ou des cités dans le cas des sénateurs et des chefs militaires, soit en tant que représentants ou délégués dans le cas des magistrats. Quant aux autorités religieuses, il convient d'envisager la possibilité que ces autorités aient également détenu une part du pouvoir temporel. Selon César, l'approbation des druides était en tout cas nécessaire lors de la nomination d'un magistrat suprême chez les Éduens⁵⁰.

Avant la Guerre

Si l'on tente de remonter de la situation prévalant pendant et après la Guerre des Gaules à une situation antérieure, on se heurte à une difficulté considérable, la quasi-absence de sources écrites. Rien en effet n'équivaut à l'ouvrage de César comme témoignage ethnographique sur les Gaulois avant 58. On dispose de fragments d'auteurs grecs, le plus important étant Posidonios d'Apamée, mais ces fragments ont le plus souvent des visées philosophiques, et, contrairement au texte de César, on ne peut dater avec précision l'état des sociétés gauloises qu'ils décrivent. Le passage de Posidonios sur l'Arverne Luern distribuant l'or et l'argent est à peu près le seul fragment exploitable. Tout ce qu'il permet de dire est que, vers 150 avant J.-C., un « roi » arverne mettait en circulation de la monnaie au moyen de distributions à ses dépendants. Une allusion, dans le même Livre de Posidonios, aux riches Gaulois qui buvaient pur le vin qu'ils faisaient venir de Marseille ou d'Italie, fournit une indication sur ce que faisaient les Gaulois de leurs richesses – pas nécessairement monétaires –, mais ce passage se rapporte-t-il également à l'époque de Luern, vers 150 avant J.-C. ? L'archéologie confirme l'importation massive d'amphores de vin en Gaule indépendante. Mais nous ignorons l'importance que Posidonios, qui écrivait vers 80 avant notre ère, pouvait accorder à la chronologie⁵¹. Il nous reste la possibilité d'interroger les monnaies elles-mêmes. Que peut-on tirer de leur distribution spatiale ? L'attribution de types monétaires à des peuples pose déjà une série de problèmes. En effet, la situation géographique des tribus gauloises a été figée par la conquête romaine. Auparavant, ces tribus étaient en mouvement. César est intervenu en Gaule en 58 suite à la migration des Helvètes.

44. Le nom de C. IULIVS AGEDOMOPAS figure sur l'arc de triomphe dit « de Germanicus », dédié en 19 ap. J.-C. à Saintes (Charente Maritime) par son petit-fils C. IULIVS RVFVS, témoignant de la continuité de la présence de membres de cette famille à la tête de la cité, de l'époque de César à celle d'Auguste. GOUDINEAU 2002, p. 314.

45. CÉSAR, VIII, 26.

46. DAYET & COLBERT DE BEAULIEU 1962, p. 103-107.

47. DELESTRÉE 1996, p. 119-124.

48. *Ibid.*, p. 123.

49. LAUWERS 2015, p. 61-62.

50. CÉSAR, VII, 33.

51. Posidonios, fragments repris dans ATHÉNÉE, IV, 152. Voir aussi NASH 1976.

Un demi-siècle plus tôt, vers 110 avant J.-C., les Cimbres et les Teutons poussèrent d'autres peuples à émigrer, et furent à l'origine de l'ethnogenèse des Aduatiques en Gaule Belgique. Les Atrébates et les *Belgae*, deux tribus du sud de la Grande Bretagne, sont venus du continent et ont gardé des contacts de l'autre côté de la Manche. Il est donc aventureux d'attribuer des monnaies des III^e et II^e siècles à des peuples gaulois sur la base de leurs lieux de découverte. Il conviendrait d'abord de voir quels peuples occupaient ces lieux aux III^e et II^e siècles, et de les distinguer des cités gauloises mises en place à l'époque augustéenne.

Il existe cependant un type de monnaies en or, dont la production a peut-être commencé avant la Guerre des Gaules mais qui se continua durant celle-ci, et dont les particularités pourraient indiquer un pouvoir émetteur de nature fédérale, rassemblant les autorités politiques de plusieurs peuples de Gaule Belgique : les statères unifaces, ou d'après la terminologie anglo-saxonne, les statères « Gallo-Belgic E » (fig. 10)⁵². Les droits de ces statères sont soit lisses, soit présentent des anomalies telles que bosses, creux, points, zigzags, restes d'une tête⁵³... Il semble que les coins de droit aient été volontairement oblitérés. Ces statères ont connu une large distribution en Gaule Belgique... et surtout en Grande-Bretagne. Les cartes de distribution des trésors et des pièces isolées montrent que les premières classes de ces monnaies ont été plus répandues en Grande-Bretagne que sur le continent. Les unifaces ont été produits en très grandes quantités ; selon une estimation récente, basée sur le nombre de coins de revers identifiés et sur le nombre d'exemplaires connus, trois millions de monnaies au moins auraient été frappées. Ces monnaies ont connu une baisse d'aloi rapide, témoignant de l'utilisation, pour les produire, de métal récupéré dans l'urgence : anciennes monnaies, mais aussi vaisselle, torques, bijoux, d'alliage moins bien calibré que les monnaies. Il s'agit très probablement d'un monnayage de guerre. La présence de ces statères en Grande-Bretagne pourrait s'expliquer par l'émigration de Belges suite à leur défaite face à César en 57, puis suite à la fuite de Commios, roi des Atrébates, puis rebelle, en Angleterre en 51. Simone Scheers, au vu de la distribution de ces statères en Gaule Belgique, a proposé de les attribuer aux Atrébates, aux Morins et aux Ambiens⁵⁴. Cela confirmerait l'hypothèse selon laquelle il s'agirait d'un monnayage fédéral, frappé par plusieurs peuples afin de financer les opérations de la Guerre contre César, y compris le paiement de mercenaires venus de Grande-Bretagne. Le texte de César confirme la présence de mercenaires bretons dans les armées de la coalition belge ; au Livre IV, 20, de la *Guerre des Gaules*, « César (...) résolut cependant de partir pour la Bretagne, comprenant que, dans presque toutes les guerres contre les Gaulois, nos ennemis en avaient reçu des secours ». Les deux interventions de César en Bretagne, en 55 et 54, semblent avoir atteint leur but, priver les Gaulois d'un réservoir de guerriers. Cela expliquerait que les deux dernières classes de statères unifaces ne soient quasiment pas représentées dans les trouvailles monétaires du sud de l'Angleterre.

L'hypothèse du monnayage de guerre est séduisante. Mais il ne faut pas pour autant oublier que les Gaulois et les Bretons commerçaient depuis longtemps de part et d'autre de la Manche. Les Vénètes, un peuple de Bretagne continentale, disposaient d'une importante flotte de commerce. Le commerce trans-Manche peut expliquer en partie cette présence massive de statères frappés en Gaule Belgique dans les trouvailles faites dans le sud de l'Angleterre. La guerre, puis l'invasion de la Bretagne par César, ont interrompu ce commerce.

L'oblitération des coins de droit aurait visé à effacer les références aux différents peuples et ainsi à marquer le caractère fédéral de ces monnaies, et à en autoriser la circulation sur les territoires de ces peuples. Cela expliquerait la grande diffusion de ces statères. Simone Scheers a

daté le début de ces monnayages de l'assemblée générale des peuples belges en 57 av. J.-C., avant la bataille qui les opposa aux légions de César. Colin Haselgrove remonte le début de ces séries aux années 70-60, tout en admettant que la plupart doivent avoir été frappées durant la Guerre⁵⁵. Ce qui est certain, c'est que des assemblées réunissant les autorités politiques de différents peuples gaulois se sont tenues à diverses occasions. César mentionne plusieurs de ces assemblées ; il en convoqua lui-même certaines⁵⁶. En 57, des députés Rèmes signalèrent à César que, lors de l'assemblée générale des Belges, les différents peuples avaient chiffré les contingents de guerriers qu'ils promettaient de fournir pour la guerre⁵⁷. César mentionne également l'assemblée des peuples de toute la Gaule convoquée à Bibracte en 52 et qui confia le commandement en chef à Vercingétorix⁵⁸. Il est donc très possible que la production d'un monnayage de guerre, au droit effacé pour marquer l'absence d'un pouvoir émetteur particulier, et destiné à circuler sur les territoires des différents peuples engagés dans les opérations militaires, ait été décidée lors d'une telle assemblée. Nous aurions là le cas unique pour les Gaulois d'un monnayage supra-étatique, émis sous la responsabilité d'un pouvoir émetteur formé par l'union temporaire des autorités militaires de plusieurs peuples. Peut-on en extrapoler que les frappes de statères et de fractions d'or antérieures, et dans le reste de la Gaule, étaient pareillement destinées à financer des opérations guerrières, et décidées par des chefs militaires ? Il se peut que les symboles ou représentations secondaires placés dans le champ des monnaies ou dans la main des auriges, têtes humaines, sangliers-enseignes, carnyx, rouelles, animaux, amphores, glaives, chaudrons, barques, haches, arcs et flèches, maillets, etc, fassent allusion aux pouvoirs émetteurs, à la manière de blasons, mais ils pourraient tout aussi bien renvoyer à des familles, des peuples, des sanctuaires, ou encore aux artisans chargés de la frappe, qu'à des chefs politiques ou militaires⁵⁹. En l'absence de textes, il est impossible d'en décider.



10



52. D'après la terminologie de ALLEN 1961, p. 113-114. Scheers 24 in SCHEERS 1977, p. 334-358.

53. SCHEERS 1977, p. 334-338.

54. SCHEERS 1987, p. 349-352.

55. HASELGROVE 2004, cité par CREIGHTON 2000, p. 73.

56. LAMOINE 2009, p. 55, note 90.

57. CÉSAR, II, 4.

58. CÉSAR, VII, 63.

59. DEPEYROT 2013, p. 37-38.

Fig. 10 – Statère uniface (« Gallo-Belgic E »), 60-50 BC. Av. Lisse. Rv. Cheval à droite. Au-dessus, restes de l'aurige figuré par des globules et des courbes. Au-dessous, demi-cercles pointés. 6,18 g. DT 239. Nomos 9, 21/10/2014, n° 1.

Bibliographie

ALLEN 1961

D. ALLEN, *The Origins of Coinage in Britain: a Reappraisal*, in S. S. FRERE (ed.), *Problems of the Iron Age in Southern Britain. Papers given at a Council for British Archaeology Conference held at the Institute of Archaeology, 12–14 December 1958*, Londres (University of London Institute of Archaeology Occasional Paper, II), 1961, p. 97-308.

ATHÉNÉE

ATHÉNÉE, *Deipnosophistes*, Paris, Les Belles Lettres, 1956.

BLANCHET 1905

A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905.

CÉSAR

C. JULIUS CÉSAR, *Guerre des Gaules*. Traduit par L.A. Constans, Paris, Les Belles Lettres, 1926.

COLBERT DE BEAULIEU 1960

J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, Notes d'épigraphie monétaire gauloise (II), *Études celtiques* IX, Paris, 1960, p. 106-138.

COLBERT DE BEAULIEU 1962

J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, Les monnaies gauloises au nom des chefs mentionnés dans les *Commentaires de César*, in *Hommages à Albert Grenier*, Bruxelles (Latomus 58), p. 419-446, pl. XCVIII-XCIX.

COLBERT DE BEAULIEU & FISCHER 1998

J.-B. COLBERT DE BEAULIEU & B. FISCHER, *Recueil des inscriptions gauloises (RIG)*, 4. *Les légendes monétaires*, Paris, 1998.

CREIGHTON 2000

J. CREIGHTON, *Coins and power in Late Iron Age Britain*, Cambridge, 2000.

DAYET & COLBERT DE BEAULIEU 1962

M. DAYET & J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, Recherches et techniques. Carnet de numismatique celtique IX, Qui était Togirix? X, Les monnaies gauloises au nom de Togirix, *Revue archéologique de l'Est et du Centre-est* 13, 1962, p. 82-118.

DELAMARRE 2003

X. DELAMARRE, *Dictionnaire de la langue gauloise. Une approche linguistique du vieux-celtique continental*, Paris, 2003.

DELESTRÉE 1990

L. P. DELESTRÉE, Lecture correcte de la légende du bronze gaulois aux « *tria nomina* », *Cahiers numismatiques* 105, 1990, p. 11-16.

DELESTRÉE 1996

L.-P. DELESTRÉE, *Monnayages et peuples gaulois du Nord-Ouest*, Paris, 1996.

DICOMON

M. FEUGÈRE & M. PY, *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne (530-27 avant notre ère)*, Montagnac-Paris, 2011.

DT

L.-P. DELESTRÉE & M. TACHE, *Nouvel atlas des monnaies gauloises*. I. *De la Seine au Rhin*, Saint-Germain-en-Laye, 2002. II. *De la Seine à la Loire moyenne*, Saint-Germain-en-Laye, 2004. III. *La Celtique, du Jura et des Alpes à la façade atlantique*, Saint-Germain-en-Laye, 2007. IV. *Supplément aux tomes I - II - III*, Saint-Germain-en-Laye, 2008.

DEPEYROT 2013

G. DEPEYROT, *La monnaie gauloise*, 1. *Naissance et évolution*, 2. *Apothéose de la monnaie gauloise*, Lacapelle-Marival, 2013.

DOYEN 2010

J.-M. DOYEN, avec la collaboration de X. Deru, B. Duchêne, S. Ferooz, A. Fossion, S. Nieto-Pelletier et Ph. Rollet, *Les monnaies du sanctuaire celtique et de l'agglomération romaine de Ville-sur-Lumes/Saint-Laurent (départ. des Ardennes, France)*, Wetteren, 2010 (Collection Moneta 106).

FISCHER 2005

B. FISCHER, Celticité et romanisation des légendes monétaires gauloises, in J. Metzler & D. Wigg-Wolf, *Die Kelten und Rom : neue numismatische Forschungen*, Mayence, 2005 (Studien zu Fundmünzen der Antike 19), p. 59-70.

FLEURIOT 1984

L. FLEURIOT, Noms propres ou noms de fonctions sur quelques monnaies celtiques, in G. GRASSMANN, M. BRANDT & W. JANSSEN (ed.), *Keltische Numismatik und Archaeologie = Numismatique celtique et archéologie. Veröffentlichung der Referate des Kolloquiums keltische Numismatik vom 4. bis 8. Februar 1981 in Würzburg*, Oxford, 1984 (British Archaeological Report 200), p. 34-42.

GAYRAUD 2006

M. GAYRAUD, Ces Gaulois du Midi qui s'appelaient Jules et Marius, *Bulletin de l'Académie des Sciences et Belles Lettres de Montpellier* 37, 2006, p. 103-108.

GOUDINEAU 1998

Chr. GOUDINEAU, *Regard sur la Gaule*, Paris, 1998.

GOUDINEAU 2002

Chr. GOUDINEAU, Dynasties gauloises, dynasties romaines dans les trois Gaules, in F. PERRIN & V. GUICHARD (dir.), *L'aristocratie celte à la fin de l'âge du Fer (II^e s. avant J.-C. - I^{er} s. après J.-C.) Actes de la table ronde des 10 et 11 juin 1999*, Glux-en-Glenne, 2002 (Bibracte 5), p. 311-317.

HASELGROVE 2004

C. HASELGROVE, The significance of the Roman conquest for indigenous monetary economies in northern Gaul and southern Britain, in : STROBEL (ed.), *Forschungen zur Monetarisierung und ökonomischen Funktionalisierung von Geld in den nordwestlichen Provinzen des Imperium Romanum. Die Entstehung eines europäischen Wirtschaftsraumes. Akten des 2. Trierer Symposiums zur antiken Wirtschaftsgeschichte*, Trèves, 2004, p. 27- 52.

LAMOINE 2009

L. LAMOINE, *Le pouvoir local en Gaule romaine*, Clermont-Ferrand, 2009.

LAUWERS 2015

Chr. LAUWERS, Coins et ateliers monétaires celtes. De l'*oppidum* aux artisans itinérants, *RBN* 161, 2015, p. 55-72.

LEJEUNE 1977

M. LEJEUNE, Une bilingue gauloise-latine à Verceil, *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 121/3, 1977, p. 582-610.

LEWUILLON 2002

S. LEWUILLON, Le syndrome du Vergobret. À propos de quelques magistratures gauloises, in F. PERRIN & V. GUICHARD (dir.), *L'aristocratie celte à la fin de l'Âge du Fer (du III^e siècle avant J.-C. au I^{er} siècle après J.-C.) Actes de la table ronde des 10 et 11 juin 1999*, Glux-en-Glenne, 2002 (Bibracte 5), p. 243-258.

MARTIN 2016

St. MARTIN, Gaulois ou romains? À propos des bronzes lourds épigraphes des Lexoviens et des Aulerques Éburovices, *Bulletin de la Société française de Numismatique* 71/5, 2016, p. 159-165.

NASH 1976

D. NASH, Reconstructing Poseidonios' Celtic ethnography: some considerations, *Britannia* 7, 1976, p. 111-126.

PAILLER 2006

J.-M. PAILLER, Quand l'argent était d'or. Paroles de Gaulois, *Gallia* 63, 2006, p. 211-241.

SCHEERS 1969

S. SCHEERS, *Les monnaies de la Gaule inspirées de celles de la République romaine*, Louvain, 1969.

SCHEERS 1977

S. SCHEERS, *Traité de numismatique celtique. II. La Gaule Belgique*, Paris, 1977.

SCHEERS 1987

S. SCHEERS, Le trésor de Saint-Quentin et les statères unifaces des classes IV et VI, in H. HUVELIN, M. CHRISTOL & G. GAUTIER (ed.), *Mélanges de numismatique offerts à Pierre Bastien à l'occasion de son 75^e anniversaire*, Wetteren, 1987, p. 345-352.

STRABON

STRABON, *Géographie*, vol. 2, Livres III et IV, (Espagne-Gaule), Paris, Les Belles Lettres, 1966.

SUÉTONE

SUÉTONE, *Vie des douze Césars*, traduction française de M. Nisard, Paris, 1855, révisée par J.-M. HANNICK & J. POUCKET, *Bibliotheca classica selecta*, UCL, 2001-2006.

TITE-LIVE

TITE-LIVE, *Histoire romaine*, vol. 32, Livres XLIII-XLIV, Paris, Les Belles Lettres, 1976.

van HEESCH 2005

J. van HEESCH, Les Romains et la monnaie gauloise : laisser-faire, laisser-aller ? in J. METZLER & D. WIGG-WOLF, *Die Kelten und Rom : neue numismatische Forschungen*, Mayence, 2005 (*Studien zu Fundmünzen der Antike* 19), p. 229-245.



6 (Éch 2,5 : 1)



cgb.fr
numismatique
depuis 1988



E-AUCTIONS LIVE-AUCTIONS BILLETS MONNAIES

Grecques
Gauloises
Romaines
Provinciales
Byzantines
Mérovingiennes
Carolingiennes
Féodales
Royales françaises

Royales étrangères
Modernes
Colonies
Monde
Euros
Nécessité
Jetons
Médailles

LIBRAIRIE FOURNITURES

36 rue Vivienne - 75002 PARIS
Tél. 01 40 26 42 97 - email : contact@cgb.fr
du lundi au samedi de 9h à 18h
www.cgb.fr



Monnaies gauloises « à la croix » : art ou maladresse ? Une approche caractérostoscopique

par Romain Ravignot* & Cédric Lopez**

1. Introduction

L'interprétation des monnaies gauloises « à la croix » a connu des progrès considérables depuis l'époque lointaine de Dom Vaissète¹ et de l'abbé Papon² qui les confondaient avec les monnaies médiévales du château de Melgueil. D'après le baron Chaudruc de Crazannes, c'est l'abbé Barthélémy au XVIII^e s. qui aurait, le premier, reconnu les monnaies gauloises « à la croix » ou « à la roue » en les classant en tant que telles. Le baron publia³ une planche composée de 33 dessins de monnaies « à la croix » qu'il est intéressant de considérer sous l'aspect de son expérience sur cette technique⁴ : « On ne peut se fier guère [...] à toute gravure de médailles [...] antérieures au XIX^e siècle ». Pourtant, même si l'on concède que les représentations fiables remontent au XIX^e s., les descriptions qui les accompagnent sont inexactes, en particulier celles qui concernent les droits, au sujet desquels on rencontre couramment la mention : « tête inconnue ». On comprend dès lors que la motivation première était l'attribution de ces monnaies, sans rechercher une éventuelle sémantique de leur iconographie, qui requiert une représentation fidèle et complète de la gravure telle qu'elle apparaissait initialement sur le coin monétaire. Or, à cause de la petitesse de leur flan souvent couplée à un mauvais centrage, très rares sont les monnaies gauloises « à la croix » qui présentent un avers ou un revers complet. Toute tentative d'étudier rigoureusement ce monnayage devient dès lors une mission très complexe. De fait, la priorité doit être donnée à la reconstitution des gravures complètes à partir des fragments qui sont parvenus jusqu'à nous.

Il faut attendre le milieu du XX^e s.⁵ pour obtenir le premier élément de réponse grâce à la caractérostoscopie⁶, méthode consistant principalement à rechercher les marques distinctives de chaque coin monétaire. Quelques années plus tard, à partir de plusieurs monnaies frappées par une même matrice, Paul-Marie Duval dessine une reconstitution de la gravure complète et intitule ce procédé la « synthèse graphique »⁷. Cependant, même si le bénéfice est certain pour les études d'iconographie monétaire, ces reconstitutions graphiques ne restituent pas les marques distinctives de chaque coin monétaire (fissures, cassures, etc.), ce qui les rend inutilisables dans le cadre d'une étude caractérostoscopique.

En s'appuyant sur la caractérostoscopie et en s'inspirant des reconstitutions graphiques, la méthode de reconstitution d'empreintes assistée par ordinateur a été proposée⁸. Celle-ci consiste à classer les monnaies par coin monétaire puis, par superposition de photographies, à restituer l'ensemble de la gravure telle qu'elle apparaissait sur le coin monétaire. Ainsi, l'usage de la photographie couplé avec la précision des outils informatiques assure à la fois la fidélité de la représentation de la gravure et la sauvegarde des marques spécifiques à chaque coin monétaire. L'identification de liaisons de coins et leur représentation sous forme de graphe caractérostoscopique⁹ permet dès lors de restituer la succession des frappes d'un atelier donné. Les premiers résultats issus de cette nouvelle approche sont prometteurs¹⁰.

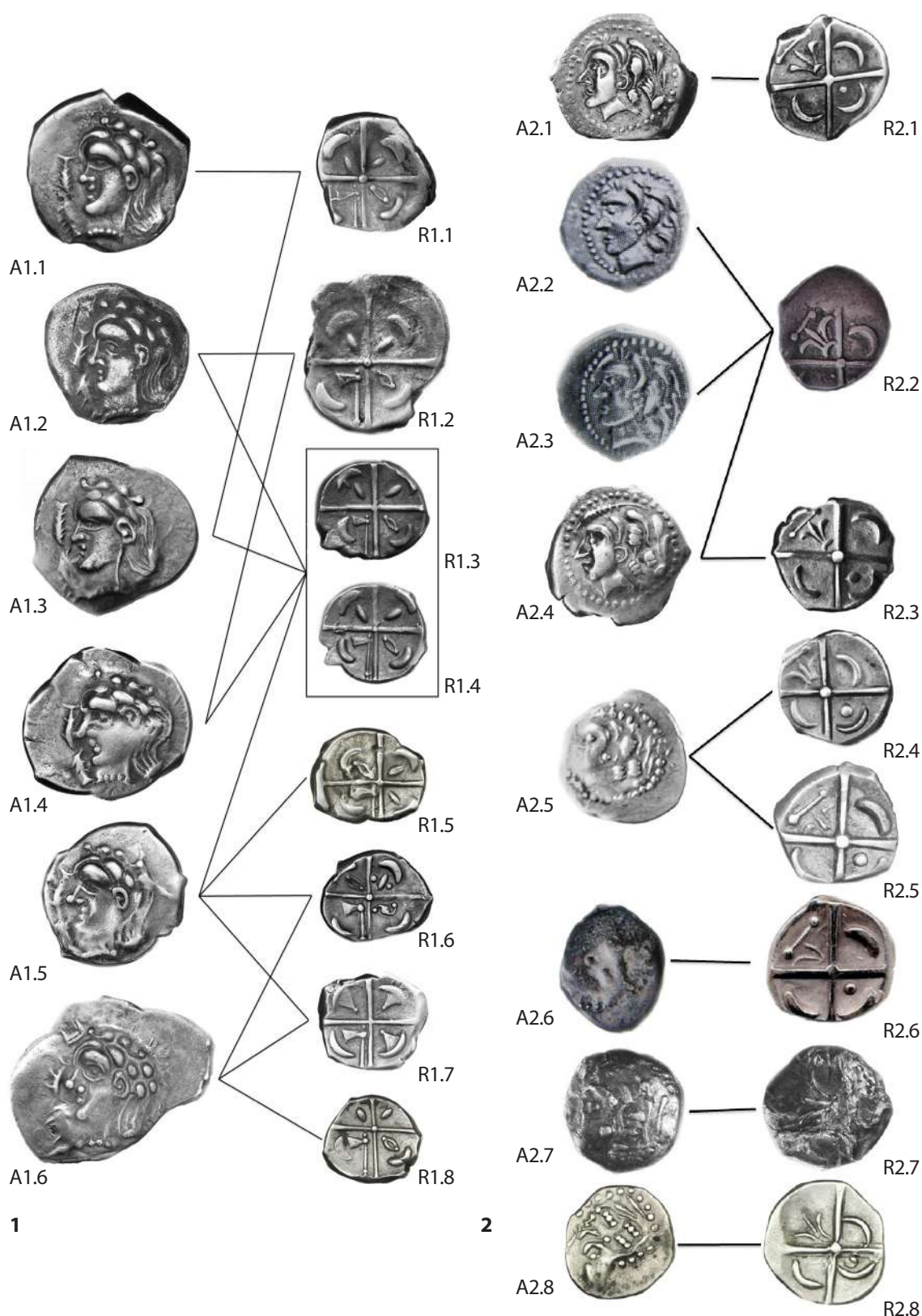
L'objet de cet article est l'étude de deux graphes caractérostoscopiques élaborés grâce à la méthode de reconstitution d'empreintes. Le premier, récemment publié¹¹, a donné lieu à une étude essentiellement tournée vers des considérations numismatiques ; le second graphe est inédit. L'étude adopte une double perspective, à la fois iconographique et numismatique afin d'apporter un élément de réponse à la question de la perception contemporaine de l'art produit par des graveurs indigènes pré-augustéens dans le sud de la Gaule : art ou maladresse ?

2. Liaisons de coins

Nous mentionnons habituellement les monnaies utilisées pour chaque reconstitution d'empreinte publiée. Le premier graphe ayant été édité par ailleurs, nous ne rappelons ici que le graphe, sans les références des monnaies qui ont servi à sa réalisation. Ces données peuvent être consultées dans l'étude précédemment mentionnée. Le second graphe est inédit, et nous rapportons donc toutes les références utilisées. L'ensemble des reconstitutions s'appuie sur les sources suivantes : collections de la BnF, le trésor de Moussan¹², le Musée Languedocien à Montpellier (collections de la Société archéologique de Montpellier, notées SAM dans la suite), le trésor de Goutrens/La Sancy¹³, la collection Jean-Claude Bedel, les archives de CGB.fr, Ogn-numismatique.com, iNumis.com, et Wikimoneda.com.

Le graphe 1 (**fig. 1**) montre l'utilisation conjointe de six coins de droit et sept coins de revers, reflétant ainsi l'activité d'un émetteur. Il est établi à partir de soixante-six monnaies. La masse moyenne des monnaies issues de chaque coin monétaire oscille entre 3,50 g et 3,57 g (**tabl. 1**) avec un écart-type très faible (0,02), ce qui placerait cette production parmi les premières monnaies « à la croix » hors imitation de Rhodé, à partir de 225 av. n. è.¹⁴

Le graphe 2 (cf. **fig. 2**) est composé de huit coins de droit et autant de revers. Même si certaines liaisons n'apparaissent pas, il est tout à fait probable que nous soyons face à la production d'un même émetteur. Seulement dix-sept monnaies ont été retenues pour la construction de ce graphe, ce qui peut expliquer l'absence de certains liens. L'origine de celles-ci ainsi que leurs masses respectives sont mentionnées dans le **tableau 3**. La moyenne pondérale des productions de cette série est de 3,50 g, avec un écart-type faible de 0,05 (hors A2.7 qui semble altéré). Dans la section suivante, nous étudions l'iconographie monétaire de ces deux graphes.



	A1.1	A1.2	A1.3	A1.4	A1.5	A1.6	
Masses moyennes	3,55 g	3,52 g	3,51 g	3,57 g	3,52 g	3,54 g	
	R1.1	R1.2	R1.3	R1.4	R1.5	R1.6	R1.7
Masses moyennes	3,53 g	3,54 g	3,50 g	3,53 g	3,51 g	3,54 g	3,51 g

Tableau 1 – Masse moyenne des monnaies issues de chaque coin pour le graphe 1

* École doctorale 124 Paris-Sorbonne – UMR 8167 Orient et Méditerranée (France)

** UMR8546 CNRS/ENS Archéologie et Philologie d'Orient et d'Occident – AOROC (France).

Les auteurs tiennent à remercier particulièrement M. Laurent Deguara, président de la Société archéologique de Montpellier et du Musée Languedocien, pour son accueil et sa disponibilité mais également Jean-Claude Richard qui nous a confié les photographies argentiques des monnaies à la croix du trésor de Moussan et Nathalie Ginoux pour sa disponibilité, sa confiance et sa relecture. Enfin, merci à Joël Cornu qui nous a permis l'utilisation des photographies de CGB.fr pour ce travail.

1. de VIC & VAYSETTE 1745.

2. PAPON 1777.

3. de CRAZANNES 1840-41, pl. XI.

4. *Ibid.*, note 1.

5. En 1945, le numismate français Marcel Baille reconstitua des empreintes en soudant plusieurs monnaies « à la croix » entre elles (COLBERT de BEAULIEU 1954), mais sans avoir recours à la caractérisation : les empreintes obtenues sont donc inexactes. De plus, l'ajustement des monnaies en vue d'un parfait emboîtement les a détériorées.

6. COLBERT de BEAULIEU 1973.

7. DUVAL 1987.

8. LOPEZ 2011. Voir également LOPEZ & RICHARD RALITE 2014.

9. LOPEZ 2013.

10. LOPEZ 2014. Voir également RAVIGNOT & LOPEZ 2014 ; LOPEZ 2015a.

11. LOPEZ 2015b.

12. SAVÈS 1978. Un nouveau catalogue illustré des monnaies du trésor de Moussan est en cours de préparation par Cédric Lopez et Jean-Claude Richard Ralite.

13. D'après les informations fournies par M. Aurélien Pierre, directeur du Musée Fenaille à Rodez, que nous remercions.

14. FEUGÈRE & PY 2011, p. 249 : l'exemplaire illustrant le type DCR-81A est issu du coin A1.6.

Fig. 1 – Graphe caractérisant le coin 1

Fig. 2 – Graphe caractérisant le coin 2

Avers	Masse moyenne	Références des exemplaires étudiés
A2.1	3,51 g	1. I-numis.com Public Auction May 2010, n° 23 ; 3 44 g 2. CGB.fr bga_188989 ; 3, 49 g 3. CGB.fr v31_0763 ; 3,59 g
A2.2	3,57 g	1. SAVÈS 1976. n° 275, XVI ; 3,57 g
A2.3		1. SAVÈS 1976, p. 41, n° 1
A2.4	3,53 g	1. CGB.fr v29_0633 ; 3,48 g 2. SAM n° 421 ; 3,42 g 3. SAM n° 422 ; 3,50 g 4. SAM n° 423 ; 3,34 g 5. DCR-232 = BnF 3350 (Feugère & Py 2011) 6. Ogn-numismatique.com, n° 3748 ; 3,62 g 7. Wikimoneda.com n° 1230 ; 3,68 g 8. BnF 3350 ; 3,62 g
A2.5	3,48 g	1. CGB.fr bga_155398 ; 3,37 g 2. CGB.fr v29_0634 ; 3,57 g 3. I-numis.com, Mail Bid Sale, 10/03/2014, n° 142, 18 mars 2014 ; 3,53 g 4. CGB.fr bga_155400 ; 3,46 g
A2.6	3,52 g	1. BnF 2970 = DCR-231 (Feugère & Py 2011) ; 3,52 g
A2.7	1,88 g	1. BnF 3547-19 ; 1,88 g
A2.8	3,40 g	1. CGB.fr v29_0636 ; 3,40 g
Revers	Masse moyenne	Références des exemplaires étudiés
R2.1	3,51 g	1. I-numis.com Public Auction May 2010, n° 23 ; 3,44 g 2. CGB.fr bga_188989 ; 3,49 g 3. CGB.fr v31_0763 ; 3,59 g
R2.2	3,57 g	1. DCR-232 = BnF 3350 (Feugère & Py 2011) 2. SAVÈS 1976, p. 41, n° 1. 3. SAVÈS 1976, n° 275, XVI ; 3,57 g
R2.3	3,52 g	1. CGB.fr v29_0633 ; 3,48 g 2. SAM n° 421 ; 3,42 g 3. SAM n° 422 ; 3,50 g 4. SAM n° 423 ; 3,34 g 5. Ogn-numismatique.com, n° 3748 ; 3,62 g 6. Wikimoneda.com n° 1230 ; 3,68 g 7. BnF 3350 ; 3,62 g
R2.4	3,45 g	1. CGB.fr bga_155398 ; 3,37 g 2. I-numis.com, Mail Bid Sales, 18/3/2014, n° 142 ; 3,53 g
R2.5	3,46 g	1. CGB.fr bga_155400 ; 3,46 g
R2.6	3,40 g	1. BnF 2970 = DCR-231 (Feugère & Py 2011) ; 3,52 g 2. Collection Bedel ; 3,40 g
R2.7	1,88 g	1. BnF 3547-19 ; 1,88 g
R2.8	3,40 g	1. CGB.fr v29_0636 ; 3,40 g

Tableau 3 – Références des monnaies étudiées avec leurs masses moyennes et individuelles

3. Étude d'iconographie

L'iconographie monétaire ou l'étude de l'image monétaire ne doit pas avoir pour seule finalité la production d'une hypothèse interprétative ; elle peut aider par exemple à comprendre les procédés de fabrication ou affiner des datations. Elle s'inscrit avant tout dans une approche formaliste, « primordiale pour l'archéologie parce que la seule qui admette le matériau comme un procédé spécifique »¹⁵. L'avantage majeur de cette approche « est donc de dégager du sens à partir des processus de fabrication. C'est sans doute davantage dans ce type d'analyses que dans la métaphore langagière qu'un souci de rigueur scientifique peut être recherché »¹⁶.

P.-M. Duval définit ainsi les critères d'une étude formaliste appliquée aux monnaies celtiques : « La contrainte d'un champ exigü et toujours circulaire est ici impérieuse : ces gravures sont des tours de force, la profondeur du trait donne à ces images un caractère plastique et non seulement graphique »¹⁷. Il est important, en effet, de rappeler la double contrainte technique que représentent le format circulaire et sa petite dimension pour l'élaboration d'une image. P.-M. Duval s'intéresse dès lors au fait que cette virtuosité technique des graveurs celtes est masquée selon lui par des frappes tronquées : « Quelle est donc cette indifférence à la qualité technique ? La gravure est magnifique et l'image est composée avec art mais la monnaie qu'on frappe n'en montre qu'une partie, parfois même mal venue ! À la valeur de la création s'oppose ainsi souvent la médiocrité de la fabrication, alors que c'est tout de même pour les Celtes doués pour les arts qu'elles ont été créées et qu'il n'est pas de chefs-d'œuvre qui aient été placés plus souvent sous leurs yeux »¹⁸.

Concernant le monnayage gaulois « à la croix », deux questions sont à discuter : d'une part celle de l'aspect des monnaies produites, d'autre part celle de la qualité de la gravure sur le coin monétaire. Nous nous focalisons par la suite sur cette seconde question.

P.-M. Duval propose d'analyser les images en deux étapes : « (1) identifier et dénommer les motifs nés de la décomposition du modèle pour trouver les règles de leur composition en un ensemble, dresser la liste de ces motifs, soit réalistes, soit inventés et purement décoratifs ; (2) chercher ceux qui se trouvent également sur des œuvres d'art d'autres catégories et isoler du même coup ceux qui seraient la création des artistes monétaires ou employés seulement par eux. Quand ce travail sera fait, on pourra déterminer la place exacte qu'occupent les monnaies dans l'ensemble de l'art celtique ancien »¹⁹. Néanmoins, nos approches diffèrent dès la seconde étape définie plus haut, car P.-M. Duval étudie les monnaies dans un contexte que nous pourrions qualifier « d'ouvert » sur l'art celtique. Il cherche avant tout à définir des « catégories stylistiques monétaires » capables d'être intégrées aux grandes périodes de l'art celtique. Dans la suite de l'article, notre démarche est différente puisque le contexte de cette étude se limite à deux graphes caractériscopiques. L'étude restreinte à quelques premières liaisons de coins pour le monnayage « à la croix » pourrait néanmoins permettre d'apporter des éléments purement formalistes tels que l'évolution de la frappe d'un point de vue technique (la frappe en tant que telle et les relations entre les frappes reflétant l'activité d'un émetteur) ou d'un point de vue stylistique (l'image véhiculée).

a. Description des prototypes locaux

Nous définissons le *prototype monétaire local* comme l'empreinte la plus ancienne de chaque graphe caractériscopique. Pour chaque prototype local (deux au total ici : A1.1 et A2.1), nous avons réalisé un calque

ayant pour intérêt l'identification des motifs (« les signifiants »²⁰), qui doit être réalisée avant toute étape d'analyse et d'interprétation²¹. L'étape d'identification et donc de caractérisation comprend une phase descriptrice qui se limite dans notre cas à l'identification des formes simples composant les profils.

Graphe 1

Le type du droit A1.1 est souvent décrit comme un « buste à gauche, deux dauphins devant »²². Le calque (fig. 3) permet de discerner plusieurs motifs. En haut : quatre éléments en forme de gouttes ou de virgules globulées aux extrémités sont groupés, en plus de deux motifs en forme de croissant qui semblent se superposer. Derrière, des formes curvilignes sont juxtaposées de façon parallèle et se rejoignent en bas pour former un bandeau épais. Au-dessus de ces motifs curvilignes, à droite, un élément en forme d'amande semble faire la jonction entre le croissant du haut et les motifs curvilignes au-dessous. Ces différentes formes composent la chevelure du profil.

15. GINOUX 2002, p. 268.

16. *Ibid.*, p. 270.

17. DUVAL 1989, p. 629.

18. *Ibid.*, loc. cit.

19. *Ibid.*, p. 642.

20. SAUVET 1993.

21. GINOUX 2002, p. 269.

22. DEPEYROT 2002, p. 97 ; FEUGÈRE & PY 2011, p. 241.

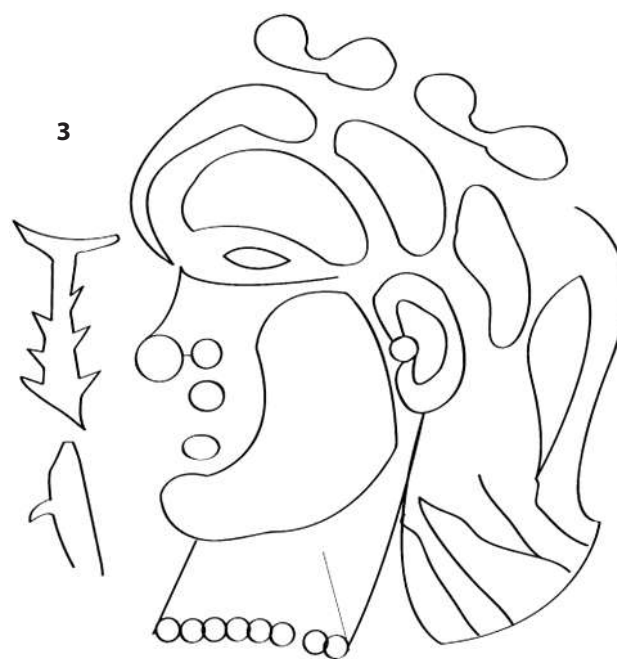


Fig. 3 – Calque du droit A1.1

Le centre de la composition est marqué par un grand croissant qui relie la partie haute du visage à sa partie basse, à l'endroit de la joue. Devant ce croissant, deux globules se superposent à l'emplacement de la bouche. Au-dessus, deux globules parallèles et reliés par un trait marquent la base du nez dont l'arête est signifiée par un trait se poursuivant sous l'œil. L'œil est marqué par un creusement en forme d'amande où vient poindre en relief une ligne. Il est donc signifié aussi bien par ce creusement que par le croissant du dessus et le trait curviligne du dessous qui en soulignent fortement les bords. En-dessous, à droite de l'œil, et apposé sur la joue, un motif de pelté globulée en son centre vient signifier l'oreille. La nuque du profil est marquée par un trait, imprécis, qui semble avoir été repris, de l'oreille, à la droite du collier (ce trait est nettement visible jusqu'à A1.4). Dans la partie inférieure, on discerne, assez mal, un collier formé de huit globules. Devant la bouche, deux motifs courbés s'affrontent. Ces derniers, souvent identifiés comme des dauphins stylisés, présentent des stries visibles ainsi qu'un ressaut en forme de nageoire à leur extrémité.

Graphe 2

Le droit A2.1 présente un profil orienté à gauche à l'intérieur d'un grènetis (fig. 4). Au-dessus du front, et de part et d'autre, deux croissants bouletés à l'une de leurs extrémités encadrent le profil et entourent également un motif de palmette formé de trois pétales. À l'arrière de ces motifs se situe un ovale au contour irrégulier dont une ligne se prolonge vers le bas. L'arrière du crâne est clos par trois motifs en forme de goutte, dont l'un se prolonge en se refermant vers l'avant. Trois traits curvilignes et parallèles sont figurés juste en-dessous. À la gauche de ces éléments, on repère la présence d'un motif au contour dentelé par trois stries de part et d'autres. Enfin, un motif en forme d'amande vient clore la composition. L'agencement de ces différents éléments compose la chevelure du profil.



Fig. 4 – Calque du droit A2.1

Le centre de la composition est, comme pour A1.1, marqué par un grand croissant, reliant le haut de la chevelure au cou. On note son contour anguleux beaucoup plus géométrique que sur l'empreinte précédente. En outre, le sourcil est intégré au croissant ce qui n'est pas le cas dans le prototype précédent. La mâchoire est matérialisée par un bras du croissant, au-dessus duquel deux traits superposés signifient la bouche. Le traitement du nez montre assez bien le jeu subtil du graveur, par des contours en relief, offrant à l'observateur une représentation très plastique. L'œil prend place dans le vide aménagé entre le sourcil/front, la joue et le nez. Il semble rehaussé par un motif en forme d'amande, évidé, au centre duquel vient poindre un globule. On relève un ajout de matière, au niveau de celui-ci, qui semble indiquer un coin fêlé (toutes les monnaies issues de ce coin, portées à notre connaissance, présentent cette particularité). Apposé sur la joue, un arc de cercle en léger décalage vers l'arrière figure l'oreille. Un point est placé sur la jonction entre l'arc de cercle et la joue.

Le cou adopte une forme trapézoïdale, moins anguleuse que sur le prototype précédent. Son tracé oblique par rapport au profil renvoie la tête vers l'avant. Aucune parure n'est représentée, aucun meuble n'est placé devant la bouche de la figure.

Après avoir montré que nous avons affaire à deux prototypes monétaires distincts, notre attention se porte d'abord indépendamment sur chaque graphe caractérisant afin de comprendre l'évolution des images, puis nous synthétisons les résultats issus de ces deux graphes.

Graphe caractérisant 1

Du point de vue technique, les empreintes A1.4 et A1.5 détonnent dans la chaîne ; le premier droit présente un visage empâté par des traits gras avec une zone floue au niveau de la joue. Le droit suivant est beaucoup moins bien rendu ; la partie basse du profil se dégage à peine, les dauphins au-devant de la bouche sont indissociables et les motifs composant la coiffure ainsi que la mèche sont très mal rendus. On note également d'importants bourrelets de matière. Ces éléments nous donnent à penser que la technique même de la frappe n'était pas maîtrisée par le ou les graveurs. En effet, il semble qu'il y ait eu des problèmes notables avec les coins de droit (coin mal gravé, coin cassé ou fêlé).

Certains motifs subissent des changements morphologiques qui, le cas échéant, peuvent modifier la composition même des droits. Par exemple, les droits A1.1, A1.2 et A1.3 sont très homogènes même si des nuances sont perceptibles : la forme de l'oreille en pelté, la ligne formée par le nez et l'œil, la nuque, la mèche ou ce qui pourrait être une double feuille. Ces nuances peuvent paraître minimes dans la mesure où elles ne travestissent pas le type monétaire. En revanche, on constate des modifications plus importantes, qui peuvent s'inscrire dans une continuité. La double feuille semble s'effacer et perdre en clarté au fil du graphe. Au niveau du prototype, elle est représentée de façon claire encadrant le front du profil, avec un jeu axial. Dès l'empreinte suivante, le motif en virgule au niveau du sourcil/front s'affine au point de devenir curviligne. Les motifs au sommet de cette double feuille deviennent peu lisibles, et le lien qui unit l'élément en forme d'amande au globule disparaît. L'empreinte A1.4 voit un changement supplémentaire dans la mesure où le motif en panse de poisson au-dessus de l'oreille et du sourcil se trouve rabattu vers le sommet du crâne, à tel point qu'il n'encadre plus le front du profil. Des modifications s'opèrent également sur la mèche de cheveux à l'arrière du crâne se terminant parfois par un bandeau. Cette mèche qui débute sur le prototype à mi-hauteur (au niveau de l'oreille), de façon ondulée, et avec un nombre de cheveux indéterminable, se voit raccourcie à A1.6, adopte une forme de esse (A1.2 et A1.4) et l'on

peut parfois arriver à dénombrer les cheveux (A1.2 = 5, A1.3 = 6). Le traitement de l'œil n'est pas en reste puisque d'abord en forme d'amande et imprimé en creux (prototype), il peut être tombant (A1.2), sinueux (A1.3), représenté de façon imprécise (A1.4) ou sans globule en son centre (A1.5). Notons également que le profil représenté sur l'empreinte A1.6 porte un œil formé par deux arcs de cercle affrontés et encadrant un globule. L'œil n'adopte donc plus ici une forme en amande. Les changements conséquents qui s'opèrent au fil de ce graphe caractérisque peuvent influencer directement sur la sémantique développée par l'image. L'œil traité d'abord en amande, puis par deux arcs de cercle au final, donne à regarder une forme plus ronde. En cela, on s'éloigne du prototype monétaire et de sa sémantique surtout quant on connaît l'importance attachée à la représentation allongée et en amande de l'œil pour la figuration de certains dieux²³. On peut également s'interroger sur l'absence de figuration de parure sur l'empreinte A1.3.

Grappe caractérisque 2

Nous pouvons former à l'intérieur de ce graphe quatre sous-groupes en les recoupant par les formes similaires qu'ils utilisent, l'absence de motifs, et enfin par la composition finale qu'ils développent.

En dehors du prototype, le premier groupe serait formé par A2.2 et A2.3 avec l'utilisation d'une double feuille bien développée, des mèches de cheveux au rendu naturaliste, la composition d'un visage également naturaliste, éloigné de la reconstitution de la joue en croissant, avec un jeu subtil du relief comme sur la pommette. Le grènetis semble à certains endroits maladroit, tantôt lâche, tantôt resserré.

Le second groupe est composé uniquement du droit A2.4 qui adopte un visage au nez pointu, des mèches de cheveux composées par trois traits superposés, un jeu sur les pleins et les vides comme pour l'œil ou le nez. Si une double feuille est représentée ici, elle a été très fortement remaniée dans la mesure où à la place d'une des feuilles de gui, on trouve un motif curviligne en pointe de flèche allant de l'arrière du crâne jusqu'à l'avant. Des motifs comparables sont visibles sur d'autres monnaies gauloises et sont assimilés par P.-M. Duval à un possible casque²⁴. Nous pourrions donc observer une figure casquée sur cette empreinte. Néanmoins, la représentation d'une feuille de gui à la droite du front pourrait témoigner du fait que le graveur n'a pas compris le motif qu'il copiait.

Le troisième groupe est composé par les empreintes A2.5 et A2.8. Ce groupe est marqué par un grènetis étroit à tel point qu'il semble rétrécir et rogner le profil. Trois groupes de trois mèches traitées différemment (globules ou traits) composent la partie centrale de la coiffure. Trois motifs serpentiformes sont également présents à l'arrière du crâne, sans doute pour rappeler la palmette. Le visage est tronqué, seule la partie supérieure est visible avec un œil en creux non fermé, un sourcil anguleux et nez aplati rappelant le groin d'un cochon. Ces deux empreintes ne sont pas sans rappeler certaines figurations présentes sur le droit de monnaies dites « négroïdes ».

Le quatrième groupe est composé de A2.6 et A2.7. Ces reconstitutions sont mal rendues et ne peuvent en cela être comparées aux autres propositions.

Ces sous-groupes établis sur les différences ne doivent pas occulter les caractéristiques persistantes à l'intérieur de cette chaîne caractérisque : profil à gauche, présence d'un grènetis, double feuille (même résiduelle), palmette à trois pétales à l'arrière, traitement des mèches de cheveux (souvent trois) par groupement de motifs (globules ou traits).

L'observation de ce second graphe caractérisque permet de constater la très grande variation morphologique qui s'est produite entre le prototype et la dernière empreinte. Il est possible d'y voir une simple évolution formelle et/ou stylistique, mais aussi un changement typologique.

Un motif commun aux deux graphes : la double feuille de gui

Il convient de s'arrêter un moment sur un motif présent sur les deux prototypes et leurs chaînes caractérisque. Il se situe au-dessus du front des profils A1.1 qui présentent au devant de la chevelure quatre motifs en forme de goutte : deux orientés vers le bas et encadrant le profil, et deux orientés vers l'extérieur du flan. Pour A2.1, deux motifs en forme de goutte encadrent le front/sourcil du profil. Entre ces deux motifs une palmette composée de trois pétales ou feuilles est bien visible. Il s'agit tant pour A1.1 que pour A2.1 d'un seul et même motif, très récurrent dans l'art laténien : la double feuille de gui.

Ce motif est très répandu : on le trouve par exemple sur du lapidaire, notamment sur les masques du pilier de Pfalzfeld²⁵ ainsi que sur les plaques d'or de Schwarzenbach²⁶. Il est souvent associé à la figure humaine mais quelquefois forme un assemblage monstrueux tel que le cheval à tête humaine coiffée de la double feuille de gui qui orne le couvercle de la cruche à vin de Reinheim (fig. 5)²⁷ datée vers 400 av. J.-C.

23. Voir SERGENT 2004, chap. « Lug et Apollon », p. 111-112. Voir également GRICOURT, HOLLARD & PILON 1999, p. 127-180.

24. Relevés analytiques réalisés et composés par Paul-Marie Duval visibles au Fonds Paul-Marie Duval à la bibliothèque de l'INHA (Paris). Ces planches se trouvent dans la Boîte 6, Dossier 11 : « Choix de motifs celtiques ».

25. DUVAL 2009, p. 150, fig. 102.

26. *Ibid.*, p. 98-107, fig. 10-42.

27. KRUTA, LESSING & SZABO 1978, fig. 57.



Fig. 5 – Dessin de la statuette en bronze de cheval à tête humaine qui orne le couvercle de la cruche à vin de Reinheim (Sarre), seconde moitié du V^e s. av. J.-C. (Musée de Saarbrücken).

Venceslas Kruta décrit cette statuette ainsi : « C'est la plus ancienne représentation du cheval à tête humaine connue jusqu'ici dans l'art celtique. Ce qui apparaît ici comme de larges oreilles arrondies est en fait un motif végétal très fréquent du répertoire celtique du V^e siècle av. J.-C., représenté quelques fois seul mais le plus souvent associé à une tête humaine qu'il coiffe ou encadre. Obtenu formellement par le découpage des frises de fleurs de lotus ou des palmettes des modèles étrusques, il évoque la double feuille du gui, le parasite aérien et toujours vert du chêne qui, selon le témoignage de Pline, jouait un rôle très important dans la religion celtique »²⁸.

Beaucoup plus récente, l'attache du seau en bois à garnitures métalliques découvert dans une tombe à incinération d'Aylesford (Kent, Grande-Bretagne) adopte une tête fichée d'une double feuille de gui. Venceslas Kruta décrit ainsi ce détail de l'attache : « la tête représentée est vraisemblablement l'effigie du grand dieu celtique, solaire et souverain, associé à l'arbre de vie (réduit ici à la palmette symbolique qui surmonte la coiffe) et au gui »²⁹. Sans entrer dans des considérations interprétatives, nous retenons ici le jeu construit par l'artisan entre les vides et les pleins : les vides laissent entrevoir deux feuilles de gui qui se placent au milieu du crâne. Le motif est une pelte dont les deux extrémités sont bouletées, aménageant dans les deux vides un motif de double feuille en négatif.

La permanence remarquable du motif de la double feuille, telle qu'elle apparaît dans le répertoire iconographique laténien, permet de considérer ici la représentation de ce motif sur les deux prototypes monétaires. Ainsi, la double feuille est représentée au-dessus du front qu'elle encadre. Dans le cas du droit de A1.1, deux motifs similaires prennent place au-dessus et sont orientés vers le bord du flan. Pour A2.1, la double feuille de gui encadre le front, mais une palmette composée de trois pétales se place au milieu. Nous voyons donc qu'un même motif représenté de la même manière, est associé avec des éléments différents.

Si l'on reprend le calque de la **figure 3** pour examiner ce motif, on s'aperçoit que le dispositif iconographique est fondé sur deux double feuilles : l'une ceint le front du profil, l'autre est orientée vers l'extérieur, ce qui peut s'expliquer par la volonté du graveur à la représenter du dessus (**fig. 6**). L'opération formelle joue sur l'axe de rotation, si bien que vue de face ou du dessus, la double feuille de gui est visible.

Résultats de l'analyse

L'ensemble homogène des empreintes A1.1, A1.2 et A1.3 (malgré l'absence de parure) montre des aptitudes différentes ; le visage du prototype est plus fin et net, alors que celui de A1.2 semble s'affaïsser, et celui de A1.3 est beaucoup plus nerveux. La mèche de cheveux est représentée de façon plus claire sur A1.2 que sur A1.1.

Par ailleurs, les changements opérés tout au long de cette chaîne peuvent être le fruit d'une incompréhension de l'image à copier par le graveur. La double feuille sur A1.4 et A1.5 est fortement altérée. La coiffure composée de la double feuille, d'une mèche de cheveux et d'un motif intercalaire sur le prototype est très remaniée sur l'empreinte A1.6 avec la présence de quatre motifs en forme d'amande entre la double feuille et la mèche.

On peut donc légitimement penser que ces trois empreintes ont été gravées par trois graveurs différents.

Concernant le graphe 2, les droits A2.6 et A2.7 présentent des profils à peine perceptibles. L'unicité des exemplaires pour ces empreintes ne permet pas de conclure sur les raisons de ce mauvais rendu.

Des changements sont visibles sur le rendu des empreintes ; entre le prototype (A2.1) et A2.2 et A2.3, on remarque une double feuille prenant plus d'ampleur, une oreille qui affecte la forme d'une pelte, la palmette à trois pétales à l'arrière du crâne est absente et se trouve remplacée par des motifs serpentiformes. Les graveurs ont privilégié le rendu naturaliste tantôt de la coiffure (A2.2), tantôt du visage avec l'ajout de matière sur la pommette, un nez traité en plein et non plus en vide. Des changements subtils sont donc observables à l'intérieur de ce groupe que nous avons formé précédemment.

Nous observons des changements qui peuvent s'expliquer par les aptitudes personnelles des graveurs comme la facilité de représenter une coiffure plutôt qu'un visage, une préférence pour les représentations naturalistes, un goût pour le jeu sur les vides et les pleins. Ces changements peuvent également être interprétés comme une incompréhension du graveur pour le modèle (et les motifs qui le composent) qu'il a sous les yeux (par exemple la double feuille). Ces deux explications peuvent trouver une résonance dans l'influence ou l'origine même du graveur (hellénique, ibérique, ou celtique).

Enfin, les modifications successives, mineures et majeures, suggèrent que plusieurs graveurs ont été à l'œuvre pour satisfaire la demande d'un émetteur.

Nous retiendrons de cette première étude d'iconographie des chaînes caractérisques qu'il ne semble pas que les mêmes personnes aient gravé l'ensemble des coins d'une série donnée. Plus précisément, il apparaît que des coins monétaires produits par/pour un même émetteur, ont des prototypes locaux qui ne semblent pas avoir été réalisés par les mêmes personnes que les gravures qui leur succèdent. Dès lors, il semble que l'on doive distinguer les « maîtres graveurs », fournisseurs de prototypes, qui maîtrisaient à la fois l'art de la gravure et la sémantique des motifs, des graveurs moins expérimentés qui prendraient ensuite la main pour assurer la continuité du processus de fabrication.

28. KRUTA 1992, p. 827.

29. KRUTA 2010, p.125. L'Arbre de Vie et la double feuille de gui sont très liés : voir GINOUX 2011, p. 27- 34.

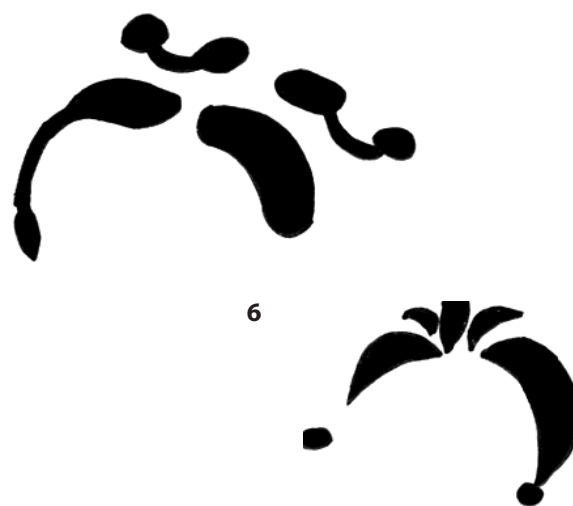


Fig. 6 – Motif de la double feuille pour les droits A1.1 et A2.1.

Bibliographie

CHAUDRUC DE CRAZANNES 1840-1841

J.-C.-M.-A. CHAUDRUC DE CRAZANNES, Dissertation sur les monnaies gauloises au type de la croix ou de la roue, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 1840-1841, p. 75-99.

COLBERT de BEAULIEU 1954,

J.-B COLBERT de BEAULIEU, Numismatique de l'Aquitaine : « la frappe des « monnaies à la croix », *OGAM* 33, VI/3, 1954, p. 126-130, pl. V.

COLBERT de BEAULIEU 1973

J.-B. COLBERT de BEAULIEU, *Traité de numismatique celtique. I : Méthodologie des ensembles*. Paris, 1973.

DEPEYROT 2002

G. DEPEYROT, *Le numéraire celtique. II. La Gaule des monnaies à la croix*, Wetteren, 2002 (Moneta 28).

de VIC & VAYSETTE 1745

C. de VIC & J. VAYSETTE, *Histoire générale de Languedoc*, Paris, Jacques Vincent, 1745.

DUVAL 1977

P.-M. DUVAL, *Les Celtes* (coll. « L'Univers des Formes »), Paris, 1977 (rééd. 2009).

DUVAL 1987

P.-M. DUVAL, *Monnaies gauloises et mythes celtiques*, Paris, 1987.

DUVAL 1989

P.-M. DUVAL, *Travaux sur la Gaule (1946-1986)*, Rome, 1989.

FEUGÈRE & PY 2011

M. FEUGÈRE & M. PY, *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne* (530-27 av. notre ère), Montagnac – Paris, 2011.

GINOUX 2002

N. GINOUX, La forme : une question de fond dans l'expression non-figurative des sociétés sans texte, in : *Décors, images et signes de l'âge du fer européen, XXVI^e Colloque de l'AFEAF*, Tours, 2002, p. 259-272.

GINOUX 2011

N. GINOUX, Le « Maître des Animaux » et l'Arbre de Vie, *L'archéologue* 113, 2011, p. 27-34.

GRICOURT, HOLLARD & PILON 1999

D. GRICOURT, D. HOLLARD & F. PILON, Le Mercure Solitumarus de Châteaubateau (Seine-et-Marne) : *Lugus* macrophthalme visionnaire et guérisseur, *Dialogue d'Histoire Ancienne*, 25/2, 1999, p. 127-180.

KRUTA 1992

V. KRUTA, Brennos et l'image des dieux : la représentation de la figure humaine chez les Celtes », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 136, 1992, p. 821-846.

KRUTA 2010

V. KRUTA, *Les Celtes*, Paris, 2010.

KRUTA, LESSING & SZABO 1978

V. KRUTA, E. LESSING & M. SZABO, *Les Celtes*, Paris, 1978.

LOPEZ 2010

C. LOPEZ, Révélation de deux nouveaux avers pour la drachme « au cheval et au fleuron », *OMNI* 2, 2010, p. 11-14.

LOPEZ 2011

C. LOPEZ, *Reconstitutions d'empreintes – Les monnaies attribuables aux Rutènes*, Montpellier, 2011.

LOPEZ 2013

C. LOPEZ, Graphe caractérisant : un nouveau modèle de représentation pour la numismatique. Application à la numismatique pré-augustéenne du sud de la Gaule, *OMNI* 6, 2013, p. 29-36.

LOPEZ 2014

C. LOPEZ, Le trésor de monnaies gauloises « à la croix » de La Sancy (ou « de Goutrens ») : reconstitutions d'empreintes et liaisons de coins monétaires, vers une interprétation culturelle, *OMNI* 8, 2014, p. 122-149.

LOPEZ 2015a

C. LOPEZ, La hache sur les monnaies gauloises « à la croix » : un élément discriminant pour la localisation des frappes ? *Cahiers Numismatiques* 205, 2015, p. 11-15.

LOPEZ 2015b

C. LOPEZ, Reconstitutions d'empreintes et premières liaisons de coins pour les monnaies gauloises à la croix « lourdes » des Volques Tectosages, *OMNI* 9, 2015, p. 25-41.

LOPEZ & RICHARD RALITE 2014

C. LOPEZ & J.-CL. RICHARD RALITE, Technique moderne de reconstitution d'empreintes monétaires : application à un type monétaire pré-augustéen des Rutènes, *Études celtiques* 40, 2014, p. 7-20.

PAPON 1777

A. J.-P. PAPON, *Histoire de la Provence*, Paris, Moutard, 1777.

RAVIGNOT & LOPEZ 2014

R. RAVIGNOT & C. LOPEZ, Étude d'iconographie d'un coin multimonétaire gaulois pour la monnaie du type « au sanglier » des *Ruteni*, *OMNI* 8, 2014, p. 150-161.

SAVÈS 1976

G. SAVÈS, *Les monnaies « à la croix » et assimilées du sud-ouest de la Gaule : examen et catalogue*, Toulouse, 1976.

SAVÈS 1978

G. SAVÈS, Le trésor des monnaies celtiques à la croix de Moussan (Aude), *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne* 40, 1978, p. 35-82.

SAUVET 1993

G. SAUVET, Introduction. Le problème de la détermination, in : *L'Art pariétal paléolithique. Techniques et méthodes*, Paris, 1993, p. 83-87.

SERGET 2004

B. SERGET, *Le livre des dieux. Celtes et Grecs. II*, Paris, Payot, 2004.

Monnaies satiriques au XIX^e siècle : l'apport des archives (II)

par Thibault Cardon

Résumé : Cet article présente un copieux dossier d'archives de police des années 1826-1830 consacré à un mouvement massif de « satirisation » des monnaies de Charles X en Jésuite à l'aide d'une substance noire. Ces monnaies étaient jusqu'à présent restées inconnues des numismates et historiens puisqu'un seul exemplaire, saisi à l'époque comme pièce à conviction, est à ce jour recensé. Ce dossier exceptionnel donne à voir assez précisément l'étendue et les formes de ce mouvement politique ainsi que l'impuissance des autorités à y mettre un terme, encore moins à en saisir l'origine.

Mots-clefs : monnaies satiriques – Charles X – Jésuite – archives policières

Abstract: The aim of this article will be to present a large police archival dossier, for the years 1826 to 1830, regarding an apparently sizeable movement to 'satirize' the coinage of Charles X. On such coins Charles would be presented as a Jesuit through the use of an unknown black substance applied to his bust. These coins were hitherto unknown to historians and numismatists alike as only one example, then seized by the police as evidence, is previously recorded. This outstanding dossier sheds light on the extent and form of this political movement as well as the inability of the contemporary authorities to either stop it, much less understand its very origin(s).

Keywords: Satirical coin – Charles X – Jesuit – Police archives

III. Les monnaies de Charles X « satirisé » en Jésuite

Une recherche dans les index des archives policières (F/7) et judiciaires (BB/18) conservées aux Archives nationales de France m'a permis de découvrir un dossier couvrant les années 1826-1830 et intitulé « *Pièces de Cinq Francs à l'effigie du Roi, dénaturées par la malveillance¹* ». Ce dossier réunit la correspondance du ministère de l'Intérieur avec des préfets de département à propos d'un phénomène qui semble avoir eu une ampleur certaine. Ce sont en tout 71 courriers, auxquels sont occasionnellement jointes des copies de rapports locaux, qui permettent d'avoir un aperçu, parfois précis, parfois vague, d'une vingtaine d'affaires de « satirisation » de monnaies de Charles X. De la Bretagne à la Lorraine et du Nord au Languedoc-Roussillon, ces monnaies ont circulé dans l'ensemble de la France, essentiellement entre janvier 1826 et avril 1827. Les satirisations présentent Charles X en habit de Jésuite réalisé à l'aide d'une substance noire appliquée sur la monnaie. Cet habit se compose d'une soutane couvrant le buste et d'un chapeau qui peut prendre deux formes : soit une calotte simple, soit un bonnet carré de Jésuite parfois dit « à la Bazile ». À ces satirisations très courantes s'ajoutent occasionnellement quelques petites variantes : ainsi la pièce de 2 fr saisie à Chaumont en mars 1827 et dont le revers porte un éteignoir sur l'écu et deux martinets posés en croix au-dessous. Les satirisations décrites dans ces documents doivent par ailleurs être rapprochées de quelques monnaies qui existent aujourd'hui dans des collections publiques ou privées mais qui sont gravées et non peintes. La réalisation de monnaies ou médailles satiriques

dans un but de propagande politique est un phénomène assez courant en France depuis la Révolution. Malheureusement, nous ne disposons que très rarement de sources écrites pour nous aider à comprendre telle ou telle satirisation. Il s'agit donc ici d'un cas très intéressant pour l'étude de ces monnaies, de leur diffusion et de leur répression, même si leurs auteurs, comme bien souvent, n'ont pas été retrouvés.

III.1. La thématique du Jésuite

La représentation de Charles X en Jésuite ne nous est *a priori* pas familière et son sens n'est pas limpide. On trouve dans trois courriers des éléments assez précis qui expliquent cette satirisation. Dans un premier courrier au ministre de l'Intérieur, daté du 29 novembre 1826, le préfet de la Meurthe rappelle le sens courant de Jésuite en matière d'insulte :

« Depuis un certain nombre d'années, l'épithète jésuite est ce que le parti libéral a imaginé de plus ingénieux pour appeler l'animadversion publique sur tout ce qui ne professe pas les doctrines du jour. Être attaché à la religion ou à la Monarchie, c'est être Jésuite. Il s'ensuit que le Préfet de la Meurthe est jésuite, que les ministres sont jésuites, que le Roi lui-même est le jésuite par excellence ».

Plus spécifiquement à cette époque, deux courriers nous rapportent des bruits qui circulent alors et qui viennent préciser le sens politique de la satirisation des monnaies. On trouve tout d'abord, dans une lettre du ministre de l'Intérieur au ministre de la Justice datée du 14 février 1827, une phrase assez éclairante sur le sens de cette démarche :



1



2

« Pour servir de commentaire à ce signe matériel, on insinue que le Roi s'est fait ordonné (sic) prêtre et qu'il célèbre la messe secrètement dans ses appartements ».

Ce point est développé dans un rapport du commissaire de police de la ville de Chartres, daté du 19 mars 1827 :

« Le bruit se répand que le Roi a été fait évêque depuis au moins deux mois et qu'à dater de cette époque il en remplit chaque jour les devoirs, mais que pour ne pas être distrait de ses occupations religieuses Sa Majesté se propose d'abandonner la conduite des affaires du Royaume en abdiquant en faveur de S. M. le Dauphin, mais les libéraux manifestent la crainte que S. A. Royale ne se laisse conduire par les prêtres ».

Par cette satirisation, il s'agit donc de ridiculiser un Charles X attaché à la monarchie traditionnelle, mais surtout très dévot voire manipulé par le clergé. Sa dévotion l'amenant d'ailleurs, selon ces bruits, à délaissier les affaires de l'État. Plusieurs caricatures papier usant de cette thématique sont par ailleurs connues pour cette même période (**fig. 1**)². Ce type de caricature n'est pas présent que sur des monnaies ou des affiches, et les archives de police mentionnent deux autres types d'objets vus ou saisis où Charles X est présenté sous les traits d'un Jésuite. Ainsi, un rapport de police du 19 mars 1827 mentionne l'existence, non confirmée, de « médailles de cuivre, frappées nouvellement, où le Roi est représenté avec le costume d'un jésuite ». Ces médailles n'ont, à ma connaissance, pas été retrouvées. Plus original, on trouve également des petits pains d'épices (10 x 11 mm) figurant le buste d'un homme coiffé d'une calotte avec à sa base l'inscription « Charles X » (**fig. 2**). De mars à juin 1827, ce type de gâteau subversif est saisi à au moins deux reprises chez des confiseurs de Metz³.

III.2. Historique du phénomène

Le premier courrier signalant l'apparition de monnaies de Charles X où le roi est travesti en Jésuite date du 16 janvier 1826 et est adressé par le préfet des Bouches-du-Rhône au ministère de l'Intérieur. Les monnaies circulent alors depuis quelques jours à Marseille. Les soupçons se portent sur Paris et Lyon qui seraient, d'après les rumeurs, les centres de production de ces monnaies. Après enquête, ces soupçons sont démentis par le préfet du Rhône dans un courrier du 4 février, et celui de Paris n'a connaissance, le 19 juin 1826, que de pièces de 5 fr de Louis XVIII où une calotte avait été figurée⁴. Dans un courrier du 28 juin 1826, le préfet des Bouches-du-Rhône affirme que ces monnaies ne circulent plus à Marseille depuis son rapport de janvier. Aucune piste sur l'origine ou la distribution de ces monnaies n'a été trouvée. Quelques mois

après Marseille, c'est à Avignon que ces monnaies font leur apparition et elles sont signalées par le préfet du Vaucluse le 28 avril 1826. Elles sont là aussi réputées venir de Lyon et Paris, dans des sacs de monnaies d'argent. Ces monnaies semblent toutefois assez rares. Il faut attendre la fin de l'année 1826 pour les voir arriver en plus grand nombre. De nouvelles monnaies, apparemment du même type, sont signalées dans l'Ain le 4 septembre 1826. Elles sont toujours réputées provenir de Paris et Lyon dans des sacs de pièces d'argent. Le ministère décide alors de relancer l'enquête et sollicite de nouveaux les préfets de région pour savoir ce qu'il en est à Paris, Lyon et Marseille. Sans succès. À la fin de l'année 1826, ces monnaies sont signalées dans la Meurthe, l'Aude, la Gironde et la Haute-Garonne. Dans une correspondance en date du 29 novembre 1826, le préfet de la Meurthe prend soin de cacheter sur le courrier un exemplaire d'une pièce de 2 fr tout juste saisie. Cette véritable « pièce jointe » n'a malheureusement pas été retrouvée et une note manuscrite plus tardive indique qu'elle est « conservée dans le cabinet de l'archiviste ». Si elles semblent rares dans la Meurthe, elles sont beaucoup plus nombreuses dans l'Aude où elles sont signalées « en quantité » le 4 octobre. Le 16 du même mois, le préfet rapporte des bruits selon lesquels ces monnaies viendraient de Bordeaux et auraient été versées à hauteur de 5 000 fr en Haute-Garonne et 1 500 fr dans l'Aude, ce qui correspond à 1 300 monnaies. Si une seule monnaie avait été signalée à Bordeaux fin décembre, plusieurs le sont dès le 9 janvier dans l'arrondissement de Bazas. Ce sont toujours une calotte et une soutane qui sont figurées en noir. Dans un courrier du préfet de Haute-Garonne daté du 9 février 1827, une autre de ces monnaies a été interceptée dans un versement provenant de Narbonne. Passée cette date, il n'est plus fait, dans le Sud de la France, de signalement de monnaies ainsi satirisées. C'est à cette même époque que d'autres sont signalées dans de nombreux points du Bassin parisien. C'est tout d'abord une note confidentielle du 7 janvier qui nous apprend qu'une de ces monnaies a été présentée à Paris même, chez M. le chevalier de Gantes, par une baronne bonapartiste. Selon un rapport du préfet de police du 9 mars 1827 joint en copie à ce courrier, des recherches entamées sur sa personne et ses activités politiques ne donnent aucun résultat. Le 9 février, le préfet du Nord nous apprend que de telles monnaies circulent depuis quelques jours à Lille. Une pièce de 2 fr est signalée à Chaumont le 5 mars et on affirme que des pièces similaires de 5 fr y ont déjà été vues. Deux pièces de 5 fr datées de 1826 sont trouvées à Rouen le 13 mars dans des sacs de 1 000 fr. Le 15 du même mois, elles font leur apparition à Chartres ainsi que dans les campagnes de Maintenon et Nogent-le-Roi. Dans le courrier qui les signale à Chartres, le préfet d'Eure-et-Loir dit qu'il en a paru fin février

1. Documents conservés aux Archives nationales (CARAN), Pierrefitte-sur-Seine, F/7/6706/5906/8 (Somme) et F/7/6706/5906/15 (Haute-Vienne). Exceptés deux documents de 1830 relatifs à la Somme, toutes les affaires se trouvent réunies dans le dossier départemental de la Haute-Vienne. Tous les courriers ici reproduits proviennent de ces deux dossiers.

2. Sur les satirisations de Charles X en Jésuite, voir l'article de Fabrice ERRE, « Le « Roi-Jésuite » et le « Roi-Poire » : la prolifération d'« espiègleries » séditeuses contre Charles X et Louis-Philippe (1826-1835), *Romantisme*, n° 150, 2010/4, p. 109-127.

3. F/7/6705/5906 (Moselle) et BB/18/1149/8998.

4. Cette information peut être rapprochée de celle donnée par G. CONBROUSE dans son *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France*, 1839, deuxième partie, p. 88, n° 728. Il y mentionne une 5 fr 1814 M, donc de Louis XVIII, où « l'effigie royale est transformée par des coups de burin habiles, en buste de Jésuite. [...] Cette pièce avait été lancée dans la voiture du roi et remise par lui au duc de Maillé, premier gentilhomme de sa chambre. Le duc de Maillé en fit cadeau à M. le baron de Gazan, son possesseur actuel ».

Fig. 1 – « Un Jésuite », gravure anonyme due à Philipon parue dans le journal *La Silhouette* du 1^{er} avril 1830. BnF, département Estampes et photographie, RESERVE-QB-201 (165)-FOL

Fig. 2 – Pain d'épice figurant Charles X sous les traits d'un Jésuite, saisi en 1827 chez un confiseur de Metz. Archives nationales (Paris), AE/V/314. Photo Th. Cardon.

pour 1 000 fr au Mans. Aucun rapport de ce département ne vient cependant confirmer cette déclaration. Le 17 mars, d'autres pièces de 5 fr sont signalées par le préfet du Loiret, dans l'arrondissement de Pithiviers. Elles sont alors réputées avoir été obtenues à Paris dans le commerce. Il semble donc qu'il y ait une (ou plusieurs ?) nouvelle(s) production(s), importante(s), dans le Bassin parisien au début de l'année 1827. La représentation est similaire à celles vues dans le sud de la France en 1826 : le roi est affublé d'un costume de Jésuite au moyen d'une substance noire indéterminée. Quelques nouvelles satirisations apparaissent néanmoins : à Chartres, Chaumont ou Paris. Au mois d'avril, un rapport confidentiel du lieutenant de gendarmerie en poste à Douai est transmis à la préfecture puis au ministère de l'Intérieur. D'après ce rapport, un nommé Beaulieu, pharmacien à Douai, est connu pour les peindre lui-même. Il en aurait ainsi présenté plusieurs exemplaires aux membres d'une société fermée appelée *La Concorde*. Une enquête est alors commandée contre lui mais pas un embryon de preuve n'est découvert. En plus de ces quelques exemplaires, une soixantaine a été retrouvée par M. Desse, banquier à Douai, dans un sac de pièces d'argent.

Dans les semaines qui suivent, d'autres monnaies apparaissent de façon fugace et parfois dans des départements plus éloignés. Le 17 avril, le sous-préfet de Lorient affirme dans un courrier adressé au préfet que deux colporteurs ont dernièrement vendu dans son arrondissement divers objets plus ou moins licites et qu'on les soupçonne de diffuser également les « *pièces de monnaies séditeuses qu'on [...] dit avoir été répandues dans le pays* ».

Ces deux colporteurs, deux frères originaires des Basses-Alpes, sont soumis à enquête, interpellés et interrogés. Là encore, il ne sort rien de cette enquête. La dernière affaire concernant explicitement des pièces de monnaies satirisées au moyen de cette fameuse substance noire date de la fin du mois d'avril 1827, et a lieu à Poitiers. Le préfet de la Vienne signale en effet que le sous-préfet de Loudun vient de lui faire parvenir une pièce de 5 fr de 1827 sur laquelle le roi est revêtu de l'habit de Jésuite. Le préfet joint d'ailleurs à son courrier un dessin précis de cette monnaie, dessin qui, par chance, a été conservé (fig. 3). Cette pièce a été trouvée dans un sac de 1 000 fr envoyé par un banquier de Paris, sac où plus de la moitié des monnaies étaient ainsi peintes. La personne – dont il est dit qu'elle n'a pas de « *bonnes opinions* » – qui a reçu ce paiement et qui a confié la monnaie au sous-préfet a prétendu ne pas se souvenir du nom du banquier, ce qui ne permet pas de donner suite à l'enquête. Le 21 mai, un courrier du ministère de la Guerre informe qu'il circule des monnaies où le roi est travesti en ecclésiastique dans divers points du royaume. Le Nord et la Haute-Marne sont mentionnés, ainsi que les 6^e, 16^e et 18^e divisions

militaires. Ces pièces sont trouvées dans des fonds importants (solde, etc.) et on présume, une fois de plus, qu'elles proviennent de Paris.

Deux affaires plus tardives sont jointes au dossier. Elles ne concernent pas strictement le même groupe de monnaies car il s'agit là de satirisations gravées au burin. On reconnaît néanmoins parfaitement le style général du travestissement. La première de ces affaires se produit à Avranches et est mentionnée dans un courrier du préfet de la Manche du 19 octobre 1827. Celui-ci rapporte que des individus ont amené à Avranches des pièces de 5 fr où l'on trouve gravés une calotte et un rabat sur le portrait de Charles X. Enfin, le maire d'Amiens signale par l'intermédiaire du préfet de la Somme que son chef de bureau a trouvé dans le produit de la « *caisse des incendiés* » du département « *une pièce de 5 F au millésime de 1828 sur laquelle on a gravé au burin les mots Sacré Jésuite, au-dessus de la tête [...] On a en outre figuré autour du cou, une espèce de corde terminée par un nœud dont le bout va joindre la lettre C du mot France* ». Ces deux dernières pièces, d'un style très différent des précédentes de par la technique employée, sont à rapprocher de la douzaine d'exemplaires bien connus des amateurs de monnaies satiriques (fig. 4). Christian Schweyer, dans son tout récent ouvrage sur les monnaies satiriques – le premier du genre ! – en dresse un inventaire exhaustif⁵. Si certains exemplaires ont bien été gravés à la fin du règne de Charles X, d'autres l'ont été peu après son abdication et une production a peut-être même eu lieu vers 1870.

III.3. Un unique exemplaire retrouvé

Les archives nationales de France recèlent une sous-série peu connue mais tout à fait intéressante : celle des pièces à convictions (AE/V). Les objets extrêmement divers ainsi collectés sont aujourd'hui déposés et consultables au musée des Archives nationales, ancien musée de l'Histoire de France, situé dans l'hôtel de Soubise (Paris). Parmi les 450 numéros recensés, on compte plusieurs objets intéressants la numismatique tels que des fausses monnaies ou des médailles de propagande d'Henri V. Plus spécifique au sujet qui nous retient ici, on y trouve également sous le numéro d'inventaire AE/V/337 ce qui est, à ma connaissance, le seul rescapé de cette vague de satirisation des années



5



3



4



5. Christian Schweyer, *Histoire des monnaies satiriques*. Éditions Carmanos-Commios, 2016, p. 70-78. Voir également le court article, plus ancien et moins documenté, de Philippe Varnoteaux : « Quand l'impopularité d'un roi transforme la numismatique », *Numismatique & Change* n° 287, 1998, p. 38.

6. L'expression « groupe d'argent » semble être une expression courante pour désigner les envois de monnaies, principalement des écus de 5 fr, sous forme de sacs scellés.

Fig. 3 – Dessin d'une pièce de 5 fr où Charles X est peint en Jésuite. Ce dessin est joint à un courrier du préfet de la Vienne du 23 avril 1827. Photo Th. Cardon.

Fig. 4 – 2 fr 1825 B (Rouen). Le portrait de Charles X est regravé en Jésuite, et l'ajout d'un « EX » dans la légende signale que ce travail est postérieur à 1830. Coll. et photo C. S.

Fig. 5 – 5 fr 1827 M (Toulouse). Le portrait de Charles X est orné d'un costume de Jésuite. Pièce à conviction saisie en 1827 (AE/V/337). Photo Th. Cardon.

1826-1827. Il s'agit d'un écu de 5 fr de Charles X frappé en 1827 à Toulouse (M). Une substance noire appliquée sur le buste du roi l'affuble d'un rabat et d'une calotte de Jésuite (**fig. 5**). Il est malheureusement impossible de relier cette monnaie à l'une des affaires précisément documentées. En effet, les deux seules monnaies qui ont physiquement été envoyées au ministère de l'Intérieur paraissent différentes : il s'agit d'une pièce de 2 fr saisie dans la Meurthe à la fin de l'année 1826 et d'un écu de 5 fr de 1827 dont seul le dessin nous est parvenu mais où la soutane est bien différente (**fig. 3**).

III.4. Procédés utilisés

Sur la plupart des monnaies recensées, la satirisation est réalisée de telle sorte que les objets figurés (calotte, bonnet, rabat, etc...) apparaissent de couleur noire. Les descriptions sont très diverses, souvent peu précises ou évasives, et il n'est pas possible de savoir si elles sont le reflet de l'emploi de techniques différentes ou si elles témoignent seulement de l'ignorance des préfets en la matière. Dans un rapport daté du 29 janvier 1827, le maire de Toulouse indique que « *d'après les détails [qu'il a], il y a de ces effigies altérées par plusieurs procédés* ». Le préfet de la Gironde signale des monnaies satirisées « *à l'aide d'un trait à encre* » le 28 décembre 1826, et d'autres « *au moyen d'un acide mordant et de couleur noire* ». Il est donc plausible que ces deux techniques au moins cohabitent.

Les textes mentionnent assez souvent l'utilisation d'encre ou d'une teinte noire : « *c'est à l'encre que le travestissement est fait* », « *à l'aide d'une encre chimique, noire et indélébile* » ou encore « *la couleur noire appliquée sur la pièce de 5 F paraît due à l'encre de Chine* ». Cette encre semble être très adhérente puisqu'elle est parfois dite indélébile et que le préfet de la Seine-Maritime affirme « *qu'il est possible d'enlever, en grattant avec force, des parcelles de la substance appliquée sur ces pièces* », précisant que « *elle y est néanmoins fortement adhérente, et le simple frottement ne pourrait que difficilement et à la longue parvenir à la faire disparaître* ». D'autres textes font référence à un procédé chimique qui attaquerait le métal ; il est ainsi question d'un « *mastic noir et mordant* » à Bourg, et à Chaumont, « *on a figuré en noir, au moyen d'un mordant* ». Ces mentions doivent probablement être rapprochées de cette description du commissaire de police de Chartres dans un rapport du 15 mars 1827 : « *on s'est plu à faire à l'eau forte le chapeau, le col et la croix pour faire tenir une couleur noire qui tranche avec celle de l'argent* ». L'utilité de ce « *mordant* » n'est pas claire. Peut-être s'agit-il, en attaquant la surface oxydée de la monnaie, de créer un plan de travail sain et rugueux où l'encre accrochera plus facilement. Rien de tel n'a toutefois été observé sur l'exemplaire du musée des Archives nationales.

III.5. Production et diffusion

La production est presque systématiquement dite étrangère. Dans la majorité des cas, les monnaies sont dites provenir de grandes villes proches (Paris, Lyon, Marseille), où elles seraient produites. Ainsi à Marseille et Bourg, on les croit venir de Lyon ou Paris. À Carcassonne, on « *présume que l'altération a eu lieu à Bordeaux* » tandis qu'à Orléans ou Poitiers on pense qu'elles arrivent de Paris. À chaque fois, des monnaies satirisant Charles X ne sont pas signalées dans ces grandes villes, malgré les investigations ordonnées par le ministère suite aux hypothèses des différents préfets quant à la provenance de ces objets. On se rejette donc la faute entre voisins, sans pour autant disposer de quelconques arguments. Cela permet de signaler les villes comme des lieux de perdition et de manigance politique, mais aussi d'assurer au ministre que le préfet contrôle sa région : « *Cette criminelle insulte [...] ne serait certainement tombée dans la pensée d'aucun des habitants de ce département* »

déclare ainsi le préfet de l'Ain en septembre 1826...

Dans un seul cas, le préfet doit se rendre à l'évidence que la satirisation a bien été effectuée dans sa ville, à Toulouse même. Un long courrier de celui-ci au ministre de l'Intérieur, daté du 27 janvier 1827, décrit précisément les circonstances de la découverte de la monnaie par le préfet lui-même. Afin d'avoir un avis de spécialiste, le préfet a la bonne idée de la montrer au directeur de la Monnaie de Toulouse. Voici le passage relatant cette rencontre et la pirouette qui lui permet malgré tout de rejeter la faute sur Paris :

« La pièce a été frappée à Toulouse, le Directeur de la monnaie qui sort de chez moi, l'a comparée avec plusieurs pièces qu'il vient de frapper, et a reconnu sa parfaite identité avec les autres, ayant employé, pendant quelques jours, un coin ainsi défectueux qui rendait les ornements de la couronne, tout à fait baveux ; dès lors il est évident que ce criminel travestissement sur l'effigie du Roi est le fait des libéraux de Toulouse, sur l'indication ou l'ordre énoncé du Comité directeur de Paris ».

À Douai, on suppose également une production locale, mais cette fois-ci parce qu'une piste précise semble en indiquer l'auteur. Il s'agirait, en l'occurrence, d'un pharmacien de la ville. Le dossier d'archives ne comporte cependant aucun courrier détaillant la suite de l'enquête à son sujet. Il n'est donc pas certain qu'il ait produit ces monnaies. Dans la Meurthe, le préfet paraît beaucoup plus lucide que ses confrères sur la situation politique de son département : « *Mille individus dans Nancy sont capables de cette espièglerie libérale ; mais à quoi servirait-il de les nommer ?* ».

Les lieux de production réels sont difficiles à cerner. Cependant, la multiplicité des lieux d'apparition, le fait que la production soit attestée ou fortement supposée au moins à Toulouse et Douai et la variété des motifs figurés voire des techniques employées incitent à penser que les monnaies sont satirisées dans plusieurs départements et que ces opérations semblent coordonnées. Ceci n'empêche pas, bien au contraire, l'existence de réseaux permettant une distribution plus étendue.

Les individus ou groupes politiques à l'origine de ces satirisations ne sont jamais clairement identifiés. Le terme générique qui revient souvent dans les courriers des préfets (Marseille, Lille ou Chartres par exemple) est celui de « *malveillance* », terme servant à désigner bêtement tous ceux qui s'opposent au régime en place. Quelques préfets aiment citer les libéraux (Nancy, Toulouse), mais aussi les bonapartistes (Paris) et autres factions révolutionnaires (Marseille). Globalement, il y a donc là aussi un flou important sur la provenance de l'attaque. À plusieurs reprises, comme à Toulouse, il est néanmoins fait mention d'un complot bien organisé, quoiqu'aucune preuve n'ait été relevée en ce sens.

La plupart du temps, les monnaies sont trouvées dans des sacs de monnaies d'argent, souvent des sacs de 1 000 fr soit 200 écus de 5 fr, provenant de banques. Parfois, il ne s'agit que de quelques monnaies (Rouen, Toulouse) mais dans certains cas il est fait mention de sacs composés en grande partie voire en totalité de monnaies de ce genre. Ainsi à Poitiers, plus de la moitié des 200 monnaies du sac étaient satirisées.

Un banquier de Douai en a trouvé une soixantaine dans un sac. Le préfet de l'Aude évoque, quant à lui, « *un versement de 5 000 F dans le département de la Haute-Garonne et de 1 500 F dans le département de l'Aude effectué en pièces de même nature* ». Des mentions moins précises font également référence à des monnaies découvertes dans des « *groupes d'argent* » à Avignon, Bourg ou dans la solde de la gendarmerie à Chaumont. La diffusion des monnaies satirisées par le biais de sacs

d'écus semble être le moyen privilégié. Cette technique offre en effet l'avantage d'un anonymat rapide et efficace puisque les sacs, scellés, ne sont ouverts qu'après avoir changé plusieurs fois de mains. Cela suppose néanmoins deux choses : d'une part, un financement solide pour manier des écus en aussi grand nombre et, d'autre part, des complicités probables dans les milieux de la banque et des affaires. Dans un cas plus tardif, une monnaie satirisée par gravure est découverte dans le produit de la quête destinée à la « caisse des incendiés » de la Somme. Là encore, l'anonymat complet de cette quête rend impossible toute filature.

Plus rarement, des exemplaires de ces monnaies sont montrés ou vendus dans des réceptions de la bonne société. Un homme en présente un exemplaire en janvier 1827 à Toulouse dans « *une société nombreuse composée de la meilleure société de la ville* » ; cet homme n'est pas nommé, mais « *ses opinions sont très suspectes et [il] fréquente ici fort mauvaise compagnie* ». Une enquête à son sujet, suivie d'une descente de police chez un orfèvre de la ville, ne donnera aucun résultat. Une autre monnaie a été présentée dans des conditions similaires à Paris par la baronne de Noguét, réputée bonapartiste. À chaque fois, ces personnes prétendent avoir trouvé ces monnaies dans des sacs de pièces d'argent. Un cas différent se présente à Douai puisqu'un nommé Beaulieu, pharmacien local, en a présenté plusieurs exemplaires lors d'une réunion de la loge maçonnique nommée *La Concorde*. Il est réputé les faire lui-même et a affirmé à plusieurs personnes qu'il ne s'agissait là que d'une plaisanterie. Une enquête et des suites judiciaires sont demandées, mais je n'ai malheureusement pu en trouver trace aux Archives nationales.

Enfin, on signale dans plusieurs régions la piste des colporteurs qui, ayant l'habitude de vendre des objets plus ou moins licites et de parcourir la France, sont des cibles faciles. Ils sont ainsi suspectés d'en avoir apporté, vendu ou montré à Toulouse, au Mans et dans le Morbihan. Dans ce dernier cas, les colporteurs Jean et Barthélemy Audiffres font l'objet d'un signalement, d'une enquête et sont finalement arrêtés et interrogés par le préfet en personne. Cette piste est de nouveau un échec.

Face à ce mouvement d'ampleur et bien documenté, quelle est la réaction du pouvoir politique ? Le plus souvent, il s'agit de saisir les monnaies en question et, si possible, de remonter aux distributeurs voire aux producteurs. Il convient dans tous les cas d'arrêter les coupables et de les livrer à la Justice. Des instructions sont parfois données aux caissiers et aux receveurs comme à Rouen et Carcassonne pour opérer les saisies en amont des distributions d'argent. Lorsque ces monnaies sont, comme à Chartres, associées aux rumeurs concernant l'ordination du roi Charles X, le ministre de l'Intérieur demande expressément que ces bruits soient démentis.

Le point notable dans cette affaire est que, comme le souligne le préfet de l'Ain, il est « *très difficile de constater la culpabilité* ». C'est pourquoi toutes les pistes suivies, à Paris, Toulouse, Douai ou dans le Morbihan, se soldent apparemment par des échecs. Pour le préfet de la Meurthe, il ne peut quasiment rien ressortir d'une enquête car « *les preuves manqueront toujours et supposé même qu'on put en atteindre, qu'en résulterait-il devant les tribunaux ? Noircir une tête ne constitue point un délit* ». Le préfet de Seine-Inférieure pense au contraire que ces satirisations peuvent être poursuivies pour « *altération des monnaies de l'état, et susceptibles de l'application des peines portées par l'article 132 du Code Pénal* ». Cet article du Code Pénal de 1810 stipule que « *Quiconque aura contrefait ou altéré les monnaies d'or ou d'argent ayant cours légal en France, ou participé à l'émission ou exposition desdites monnaies contrefaites ou altérées, ou à leur introduction sur le territoire français, sera puni de mort, et ses biens seront confisqués* ».

Ce dossier de police nous permet donc de mieux comprendre comment pouvait se faire une campagne de propagande politique satirique sur support monétaire au XIX^e s. L'affaire couvre surtout les années 1826-1827 mais se perpétue jusqu'aux années suivant la chute de Charles X. Les techniques employées et les modes de distribution sont proches mais pas toujours identiques, et il existe sans doute plusieurs lieux de production bien qu'aucun ne soit formellement identifié. On peut également envisager un déplacement de la distribution, si ce n'est de la production, qui concerne essentiellement le sud de la France dans un premier temps, puis qui remonte vers le Bassin parisien. La production doit donc probablement se faire par plusieurs groupes politiques liés étroitement en réseaux et qui partagent des savoir-faire. L'hypothèse, évoquée par le préfet de Haute-Garonne, d'un complot lancé depuis Paris paraît donc peu probable. L'intérêt d'une telle campagne sur support monétaire est d'être à la fois massive, satirique, anonyme et facilement appropriable. Un élément la rend peu pratique : il faut avoir à disposition des sommes d'argent importantes et avoir l'habitude de brasser des quantités importantes de pièces de 5 fr. C'est pourquoi cette campagne n'a sans doute pu être effectuée que par des classes assez aisées. Elle doit de plus être mise en lien avec le mouvement virulent contre les Jésuites organisé en 1826 par des libéraux. Ces différents éléments permettent de supposer que l'origine de cette campagne de satirisation est à rechercher du côté des sociétés politiques de bourgeois libéraux. Enfin, cette affaire pose un vrai problème documentaire. Alors que la plupart des monnaies satiriques connues n'ont laissé aucune trace dans les archives de police ou de justice, on dispose là d'un dossier mentionnant des centaines si ce n'est des milliers de monnaies sans qu'aucun exemplaire n'ait été signalé dans les collections publiques ou privées. Les traces noires ont-elles été vues par les numismates mais interprétées comme de simples taches ? Autre explication : cette affaire n'apparaît-elle dans les archives que parce qu'elle concerne essentiellement des écus d'argent tandis que les satirisations sont habituellement faites sur des monnaies de cuivre ou de bronze ? Le dépouillement des fonds d'archives départementaux reste à faire presque entièrement et apporterait sans doute d'utiles éléments de comparaison.



Fig. 3b – Agrandissement de la fig. 3.

Annexe : inventaire des monnaies signalées

Cet inventaire réunit les monnaies sur lesquelles Charles X est repeint en Jésuite que j'ai pu retrouver dans les archives. Il s'agit donc à la fois d'une monnaie réelle et de monnaies « *de papier* ». Le vocabulaire des sources écrites n'étant pas bien fixé, j'ai réuni dans un même ensemble celles qui sont dites « *peintes* » ou « *recouvertes d'une substance noire* ». Le classement se fait donc d'après les éléments figurés.

Costume cléricale ou de jésuite non précisé

- 5 fr, 1824-26. Plusieurs monnaies vues à Avignon le 28 avril 1826. L'effigie est simplement dite « *dénaturée* ».
- 2 fr, 1824-26. Une monnaie vue par le préfet et adressée au ministre, probablement d'autres en circulation à Nancy en novembre 1826. La chevelure est « *barbouillée de noir* ». Il est indiqué que la pièce de 2 fr adressée au ministre de l'Intérieur « *est conservée dans le cabinet de l'archiviste* ».
- 5 fr, 1824-26. Versement en décembre 1826 d'un millier de ces monnaies en Haute-Garonne et trois cents dans l'Aude selon le préfet de l'Aude. La satirisation se fait « *à l'aide d'une composition chimique noire et indélébile* ».
- 5 fr (?), 1824-26. Trois monnaies défigurées trouvées fin décembre 1826 dans les caisses du receveur général de Toulouse.
- 5 fr, 1824-26. Une monnaie vue par le maire de Bordeaux en décembre 1826. La satirisation est faite à l'encre.
- 5 fr, 1824-27. Plusieurs monnaies en circulation dans l'arrondissement de Bazas en janvier 1827. La satirisation se fait au moyen d'un « *acide mordant et de couleur noire* ».
- 5 fr, 1824-27. Environ 200 monnaies utilisées par un marchand du Mans fin février 1827. Le roi « *en costume de jésuite* ».
- 2 fr, 1824-27. Une monnaie trouvée dans le versement pour la solde par un brigadier de gendarmerie à Chaumont (Haute-Marne) début mars 1827. L'avvers figure un buste de Jésuite et au revers ont été ajoutés un éteignoir sur l'écu de France et deux martinets en croix dessous.
- 5 fr, 1824-27. Une soixantaine trouvée dans un sac à Douai, d'autres vues à la loge *La Concorde* ou en circulation en mars-avril 1827. L'effigie du Roi travestie en « *buste de prêtre* ».

Calotte et Rabat

- 5 fr, 1824-27. Une monnaie présentée par la baronne de Noguet à une soirée chez M. le chevalier de Gantes à Paris début février 1827. Le roi est « *en costume ecclésiastique avec une calotte sur la tête* ».
- 5 fr, 1826. Une monnaie trouvée dans un sac de 1 000 fr à Rouen, le 13 mars 1827. Une « *calotte surmontée d'une petite croix* » est figurée.
- 5 fr, 1824-27. Plusieurs en circulation dans l'arrondissement de Pithiviers (Loiret) en mars 1827. Certaines figurent « *camaille, une calotte et un rabat* ».
- 5 fr, 1827 M (Toulouse). Provenance inconnue (musée des Archives nationales, AE/V/337).

Chapeau « carré », « d'uniforme » ou « à la Bazile »

- 5 fr, 1824-26. Ces monnaies sont en circulation à Marseille en janvier 1826 « *en très petite quantité* ». L'effigie a été revêtue « *d'un chapeau de prêtre mis sur la tête, d'un rabat au cou, et les cheveux teints en noir, aplatis sur la nuque* ».
- 5 fr, 1824-26. Plusieurs monnaies en circulation à Bourg (Ain) et dans les alentours en septembre 1826. Il y est figuré « *avec de la poix noire un chapeau et un grand collet [...] d'un costume ecclésiastique* ».
- 5 fr, 1824-27. Une monnaie présentée par la baronne de Noguet à une soirée chez M. le chevalier de Gantes à Paris début février 1827. Le roi « *porte un petit chapeau d'uniforme ecclésiastique* ».
- 5 fr, 1826. Une monnaie trouvée dans un sac de 1 000 fr à Rouen, le 13 mars 1827. Un « *bonnet carré de Jésuite* » est figuré.
- 5 fr, 1824-27. Plusieurs monnaies en circulation dans l'arrondissement de Pithiviers (Loiret) en mars 1827. Certaines figurent « *un chapeau de Jésuite* ».
- 5 fr, 1824-27. Plusieurs monnaies en circulation à Chartres, Maintenon et Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir) en mars 1827. Elles figurent « *un grand chapeau dit à la Bazile, un col sur le cou, et du bas de ce col une croix du Christ part jusqu'à la hauteur des yeux et à une certaine distance de la figure* ».



Restauration de bronzes romains à âme en fer de la région flamande (Asse, Waasmunster, Tongeren, Vechmaal)

par Hendrik Van Caelenberghe*

Voici quelque temps, j'ai donné à restaurer au Service archéologique du pays de Waas (*Archeologische Dienst Waasland* ou ADW) à Sint-Niklaas quelques monnaies romaines que j'avais recueillies autrefois au cours de prospections. Ces monnaies présentent la particularité de montrer un noyau constitué d'un métal vil (dans ce cas-ci du fer), différent de celui constituant la couche de surface (ici du cuivre ou du bronze). Les techniques de fabrication de ces falsifications ont fait autrefois l'objet d'une étude détaillée dans ce *Bulletin* par C. Poncelet¹.

L'usage frauduleux de deux métaux différents est bien connu en numismatique et apparaît dès les premières émissions monétaires grecques. Outre les monnaies de bronze, cuivre ou orichalque, on connaît également des monnaies d'or et d'argent falsifiées selon la même technique (fig.1)². Pour ces dernières, c'est surtout le cuivre qui fut utilisé pour réaliser leur noyau, permettant au fabricant une économie considérable de métal précieux.

Les monnaies romaines qui font l'objet de cette brève étude proviennent de quatre sites de la région flamande de Belgique, relevant respectivement de la *civitas Nerviorum* (Asse), de la *civitas-Tungrorum* (Tongeren / Tongres et Vechmaal) et de la *civitas Menapiorum* (Waasmunster). Notons au passage que des monnaies à âme en fer avaient déjà été découvertes auparavant sur trois de ces quatre sites³.

Qui fabriquait ces monnaies ?

La circulation monétaire au cours des trois premiers siècles de notre ère ne consistait pas seulement en monnaies frappées par les ateliers officiels. Une quantité non négligeable de pièces qui circulaient dans la partie occidentale de l'Empire était produite par des ateliers dont nous ne pouvons déterminer le statut. Ces monnaies sont généralement appelées des « imitations », terme générique qui désigne aussi bien des monnaies fausses que, dans certains cas particuliers, des monnaies de nécessité tolérées par les autorités locales.

Johan Van Heesch a mené une recherche approfondie sur le phénomène des bronzes romains à âme en fer. Il a ainsi constaté qu'en Gaule, ces falsifications se rencontrent depuis le règne d'Auguste (27 av.-14 ap. J.-C.) jusque sous l'Empire gaulois

(260-274)⁴. Il s'agit, selon lui, de productions de faux-monnayeurs. En effet, sous certains règnes, par exemple ceux de Trajan et d'Hadrien (98-138), des quantités suffisantes de monnaies officielles avaient été produites et introduites dans la circulation régionale. Dès lors, il n'y avait ni besoin ni demande de monnaies de nécessité. J. van Heesch indique aussi dans son étude que ces monnaies à âme de fer furent trouvées en grandes quantités sur le site de la ville romaine de *Lauriacum*, dans la province du Norique⁵. On a trouvé sur ce site plus de *subferrati* que de monnaies officielles ou d'autres imitations pour la période allant d'Antonin le Pieux à Caracalla (138-217). La grande majorité des monnaies à noyau de fer qui ont pu être identifiées à *Lauriacum* étaient des sesterces de Septime Sévère. Pour ce règne précisément, il est probable qu'il s'agissait bien de monnaies de nécessité car le fer utilisé comme matière première provenait apparemment de mines locales gérées par les autorités romaines. La principale raison justifiant la production des monnaies de nécessité à cette époque est que les monnaies de bronze officielles frappées à Rome à partir du début du III^e siècle n'atteignaient plus en quantités suffisantes le nord de l'Empire romain.

Les monnaies restaurées

Johan Van Cauter, le restaurateur pour l'ADW à Sint-Niklaas, a traité au total cinq monnaies complètes et deux fragments. Il est parvenu à rendre identifiables trois de ces pièces, et à protéger les cinq contre la corrosion.

1. *Subferrati* de Asse (prov. Vlaams Brabant)

Ont été trouvés sur le site de l'agglomération antique de Asse, à dix kilomètres au nord-est de Bruxelles, un sesterce de Commode (1/1) et un *dupondius* attribuable à Trajan (1/2). Un *as subferratus* de Trajan y avait été exhumé précédemment⁶. Deux fragments proviennent également de ce site. Sur l'un d'entre eux, on peut encore lire le S de *Senatus Consulto* (1/3). L'autre fragment provient d'un *as* au revers à l'autel de Lyon (1/4). Cette représentation se retrouve à partir de 7 av. J.-C. sur de nombreuses monnaies de cuivre et de bronze (*semis*, *as*, *dupondius* et sesterce) d'Auguste et du début du règne de Tibère.



1



* Je remercie Christian Lauwers pour la traduction et Jean-Marc Doyen pour l'adaptation du texte original en néerlandais (VAN CAELENBERGHE 2016). Je voudrais également remercier Koen De Wolf et Gerard Messiaen pour leur aide lors de la détermination des monnaies. Le dernier cité a aimablement mis à ma disposition les photos des monnaies qu'il a lui-même découvertes.

1. PONCELET 2000.

2. Hadrien (117-138), HADRIANVS/AVGVSTVS, buste tête nue drapé à dr., vu de dos. R/ [IND]VLGENTIA/AVG PP, *Indulgentia* assise à g. Ae/Ar (denier fourré) : 2,14 g ; 18,5 mm. Coll. de l'auteur.

3 THIRION 1975.

4. VAN HEESCH 1987.

5. La province du Norique recouvre le nord de la Slovénie, la Styrie, la Carinthie et une partie de l'Autriche à l'est de Vienne, la Bavière et Salzbourg.

6. Documentation Cabinet des médailles de Bruxelles, lot M 12.

1/1. Commode (177-192).

]ONINVS[

Tête laurée à dr.

Revers fruste.

Fe/Ae sesterce : avant restauration (**fig. 2**) : 14,08 g ; 29,5 mm ; après restauration (**fig. 3**) : 13,99 g ; 29,5 mm.

Prototype :

MCOMMODVSANT/ONINVS AVGPIVS

Tête laurée à dr.

Courtesy of Classical Numismatic Group, Inc. (**fig. 4**).

1/2. Trajan (98-117).

]CAESNERVAE[

Tête radiée à dr.

[]QVEROMANVS S/C

Felicitas debout à g., tenant un caducée incliné et une corne d'abondance.

Fe/Ae as : avant restauration (**fig. 5**) : 6,14 g ; 25 mm ; après restauration (**fig. 6**) : 6,14 g ; 25 mm.

Prototype :

Trajan, Rome, 116-117.

IMPCAESNERTRAIANO OPTIMO AVGGERDACPMTRPCOSVIPP

Buste radié drapé à dr., vu de dos.

SENATVSPOPVLVSQVEROMANVS S/C.

Felicitas comme ci-dessus.

MIR 14, n° 584v. Sources : muntenbodenvondsten.nl. (**fig. 7**).

1/3. Empereur indéterminé.

Droit illisible.

S/[C]

Type indéterminé.

Fe/Ae : avant restauration (**fig. 8**) : 4,73 g ; 26 mm ; après restauration (**fig. 9**) : 4,51 g ; 26 mm.

1/4. Auguste ou Tibère, [Lyon, 7 av. – 14 apr. J.-C.].

Légende illisible.

Tête laurée à dr.

[ROMETAVG]

Autel des Trois Gaules.

Fe/Ae as : avant restauration (**fig. 10**) : 4,39 g ; 23 mm ; après restauration (**fig. 11**) : 4,23 g ; 23 mm.

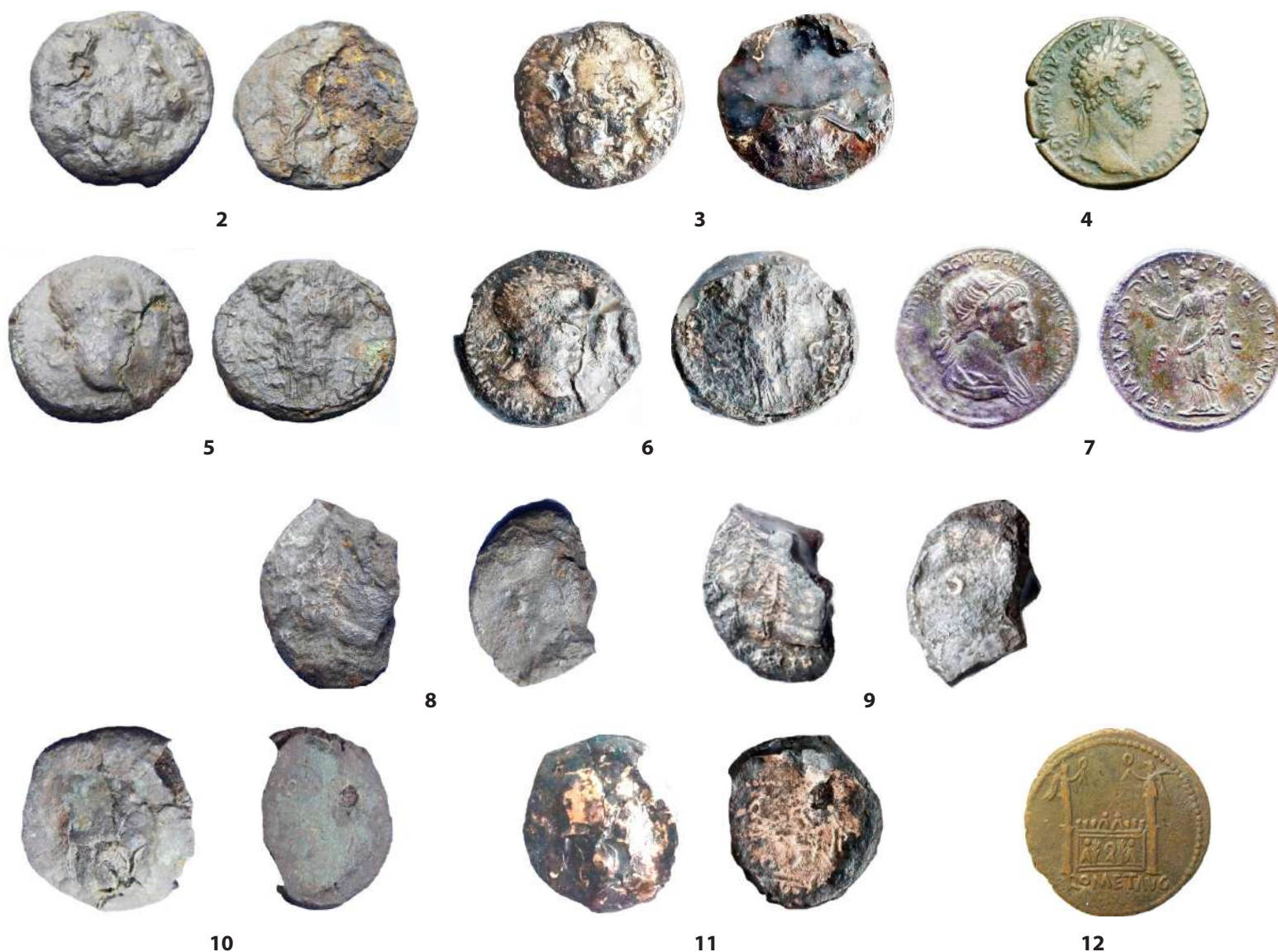
Prototype :

Auguste au nom de Tibère César, Lyon, 12-14.

ROMETAVG

Autel des Trois Gaules.

RIC 244. Cabinet des Médailles de Bruxelles (**fig. 12**, © J. van Heesch).



1. *Subferrati* de Waasmunster (prov. Oost-Vlaanderen)

Restaurés déjà depuis quelques années, les deux *subferrati* de Waasmunster, à mi-chemin entre Gent (fr. *Gand*) et Antwerpen (fr. *Anvers*), ne présentent plus aucun détail permettant une détermination, sinon leur diamètre qui indique qu'il s'agit de sesterces (2/1 et 2/2). Le site a toutefois livré un sesterce *subferratus* au nom de l'empereur Commode, parfaitement identifiable et lui aussi restauré par l'ADW (2/3)⁷.

2/1. Empereur indéterminé.

Tête laurée à dr.

Revers fruste.

Fe/Ae sesterce : après restauration (fig. 13) : 9,98 g ; 26 mm.

2/2. Empereur indéterminé.

Traces de légende.

Tête laurée à dr.

Fe/Ae sesterce : après restauration (fig. 14) : 12,58 g ; 28 mm.

2/3. Commode (177-192).

JMODANTP/FE[

Tête laurée à dr.

Rome assise à g.

Fe/Ae sesterce : avant restauration (fig. 15) : 14,46 g ; 31 mm ; après restauration (fig. 16) : masse inconnue.

Origine : cf. note 7.

1. *Subferrati* de Tongeren (fr. *Tongres*, prov. Limburg)

Une monnaie trouvée à Tongeren/*Tongres* a été restaurée (3/1). Il s'agit d'un as d'Hadrien (117-138) dont la légende du revers commence par PMTR[]. On peut lire sous la figure féminine assise, la légende FORT RED, et plus bas, les lettres SC. Deux autres monnaies, appartenant à une collection privée, sont reprises ici en raison du thème abordé. Il s'agit de deux as, dont un très fragmentaire et mal conservé, tous deux frappés à l'effigie de Néron (54-68) (3/2 et 3/3).

3/1. Hadrien (117-138).

JARTRAIAN[JANVS[

Buste lauré à dr.

PMTRP[] À l'ex. FORTRED/SC

Fortuna assise à g., tenant un gouvernail et une corne d'abondance.

Fe/Ae as : 8,53 g ; 31 mm (fig. 17).

Prototype

Légende proche mais non identique : Courtesy of Classical Numismatic Group, Inc. (fig. 18).

3/2. Tibère pour Auguste *divus*.

[DIVVS]AVG[VSTVS PATER]

Tête radiée à g.

[PR]OVIDENT(NT en ligature),]S]/C

Autel.

Fe/Ae as : 8,46 g ; 24 mm. Non restauré (fig. 19).

Prototype

Auguste *divus* sous Tibère, Rome, 14-37.

DIVVSAVG[VSTVS PATER]

Tête radiée à g.

PROVIDENT S/C

Autel.

RIC 81. Courtesy of Classical Numismatic Group, Inc.

(fig. 20).

3/3. Néron (54-68).

Droit fruste.

Légende illisible

Ara Pacis.

Fe/Ae as : [1,22] g ; 24 mm (fig. 21).

Prototype

Néron, Lyon, 65.

NEROCLAVDCAESARAVGGGERPMTRPIMPP

Tête à dr., un globe à la pointe du buste.

ARA PACIS S/C

Ara Pacis.

As : 9,35 g ; RIC 458 ; Roma Numismatics Ltd, E-sale 21, 31-10-2015, n° 754 (fig. 22).

7. Source: <http://www.a-d-w.be/ndl/page.php?id=249&title=keizer%20Commodus>

8. La découverte est mentionnée sur <http://www.muntenbodenvondsten.nl/index.php?topic=129608.0>



Sept de ces dix monnaies ont été signalées au « *Dienst Erfgoed* » de Bruxelles. Leur restauration n'a occasionné aucun frais car elles ont été offertes aux Services archéologiques des régions d'où elles proviennent. D'autres monnaies à âme de fer seront probablement exhumées dans l'avenir. Grâce à la nouvelle loi réglementant l'usage des détecteurs de métaux en Flandre, ces trouvailles devraient être directement communiquées au « *Dienst Erfgoed* » de manière à hâter la restauration et la conservation de ces monnaies particulièrement fragiles comme du reste tous les objets anciens en fer.

5. *Subferratus* de Vechmaal (comm. de Heers, prov. du Limbourg)

Des prospections menées tout récemment (février 2016) sur un site de *villa* à Vechmaal, à quelques kilomètres à l'est de Tongeren/*Tongres*, ont livré un *as subferratus* de Néron (fig. 23)⁸. Le revers est malheureusement illisible, la pièce n'ayant pas encore été restaurée.

5/1. Néron (54-68).
[O]CLAVD[
Tête (nue ?) à dr.
Revers fruste (peut-être un autel ?).
Fe/Ae as : non pesé, 24 mm (fig. 23).



23

Bibliographie

MIR 14

B. WOYTEK, *Die Reichsprägung des Kaisers Traianus* (98-117), Vienne, 2010 (MIR, Band 14), 2 vol.

PONCELET 2000

C. PONCELET, Contribution à l'étude des phases de fabrication des monnaies fourrées, *BCEN* 37/1, 2000, p. 2-8.

THIRION 1975

M. THIRION, Bronzes romains à âme de fer trouvés en Belgique, *BCEN* 12, 1975, p. 41-44.

VAN CAELENBERGHE 2016

H. VAN CAELENBERGHE, Restauratie van Romeinse bronzen munten met een ijzeren kern, *De Muntmeester. Tijdschrift van de Diestse Studiekring voor Numismatiek*, 11/1, mars 2016, p. 28-33.

VAN HEESCH 1987

J. VAN HEESCH, *Bronzes romains à âme de fer*, *BCEN* 24, 1987, p. 53-65.

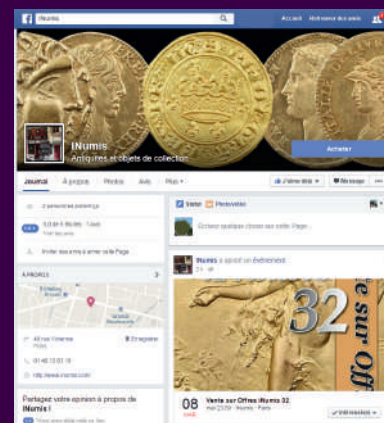


REJOIGNEZ
LA COMMUNAUTÉ

iNumis

sur facebook

www.facebook.com/iNumisParis/



DÉCOUVREZ LES VENTES EN PRÉPARATION
LES NEWS ET ACTUALITÉS D'INUMIS
ET LES COUPS DE COEUR
D'INUMIS

et toujours www.inumis.com

De César à Auguste ou les tribulations d'un *aureus* (ab)er(r)ant

par Luc Severs

Dans le cadre de nos recherches en cours sur la circulation monétaire à Liberchies *Les Bons Villers*, nous avons noté la présence d'un *aureus* d'Auguste frappé à Rome entre 29 et 27 av. J.-C. Cette monnaie qui provient d'un ramassage de surface a été publiée par J.-M. Doyen¹. Selon le prospecteur, aujourd'hui décédé, elle a été trouvée à proximité de la *Fontaine des Turcs*, plus précisément dans le champ qui surplombe le lieu-dit.

Le site des *Bons Villers*, dont les plus anciennes traces de présence romaine actuellement reconnues sont datées d'entre 16/15 et 10 av. J.-C., a livré des monnaies gauloises en or, en argent, en bronze et en potin. Mais le monnayage romain du début de l'occupation du site se compose essentiellement de bronze *lato sensu*. On y a également retrouvé quelques monnaies d'argent, deniers et quinaires, mais la plupart d'entre elles provient également de ramassages de surface, ce qui nous prive de tout contexte. Il est donc malaisé d'estimer leur date d'arrivée (ou de perte) sur le site.

L'or monnayé augustéen est peu courant en Gaule du Nord. À l'occasion de la publication du trésor de Liberchies en 1972, M. Thirion a établi un inventaire des *aurei* (hors trésors) trouvés sur le territoire de la Belgique actuelle (Thirion 1972, p. 90-102). Pour Auguste, il en mentionne quatre :

- n° 14, Bolinne (Eghezée) (prov. de Namur), *RIC* I² 209 (Lyon, 7-6 av. J.-C.)
- n° 17, Boussu-lez-Walcourt (prov. du Hainaut), *RIC* I² 198 (Lyon, 8-7 av. J.-C.)
- n° 45, Hondelange (prov. du Luxembourg), *RIC* I² 209 (Lyon, 7-6 av. J.-C.)
- n° 94, Zetrud-Lumay (prov. Vl. Brabant), *RIC* I² 278 (Rome, 18 av. J.-C.)

À ces quatre exemplaires, s'ajoutent ceux recensés par J.-P. Callu et X. Lorient publiés en 1990 :

- n° 1512, Froidchapelle (prov. du Hainaut), *RIC* I² 198 (Lyon, 8-7 av. J.-C.)
- n° 1556, Messancy (prov. du Luxembourg), *RIC* I² 209 (Lyon, 7-6 av. J.-C.)
- n° 1570, Éghezée (prov. de Namur), *RIC* I² 209 (Lyon, 7-6 av. J.-C.)

Dans le supplément sur l'*Or monnayé* publié en 2011, X. Lorient rectifie la datation et le lieu de frappe de la monnaie de Liberchies, qu'il corrige en 27 av. J.-C. et qu'il localise dans un atelier italien itinérant².

En poursuivant nos recherches, nous avons trouvé trace d'un *aureus* supplémentaire attribué à Jules César (?) provenant de Petit-Rœulx-lez-Nivelles (comm. de Seneffe, prov. de Hainaut). Cette monnaie n'a pas été retenue dans les ouvrages précités car considérée comme douteuse. Elle est cependant relevée par J.-L. Dengis qui précise qu'elle a été trouvée « dans un tumulus, avec des bijoux ». Il semble bien que cette dernière information doit être rejetée³, mais nous avons tenté d'y voir un peu plus clair. Cet *aureus* est mentionné pour la première fois par le D^r Norbert Cloquet (1816-1897), médecin à Feluy, un homme d'une grande probité intellectuelle qui, à côté de la pratique de la médecine voire d'une forme de médecine sociale, avait un goût prononcé pour une science naissante à son époque : la préhistoire et plus largement l'archéologie locale. Il a donc arpenté sa région à la recherche de témoins des siècles passés. Esprit curieux et ordonné, il n'a pratiqué qu'une seule fouille mettant au jour les restes d'une villa gallo-romaine au lieu-dit *Pont de Warchaix* à Arquennes mais il poussa le détail jusqu'à faire analyser les restes d'ossements d'animaux retrouvés⁴. Dans une *Lettre sur des Antiquités trouvées à Feluy* adressée le 15 septembre 1857 à A. Toilliez, à l'époque président du Cercle archéologique de Mons, il relate l'acquisition d'une monnaie en or trouvée «... dans le Bois de Nivelles, propriété de M. le duc de Wellington (sous Petit-Rœulx), elle était de la grandeur d'un demi-franc, un peu plus épaisse, à l'effigie de César et offrait au revers l'aigle romain perché ; elle était d'une conservation et d'un fini si parfait que tous ceux à qui je la montrais la croyaient nouvellement frappée. Je l'ai cédée à M. le comte De Blois, propriétaire du château de Feluy »⁵. On remarquera la comparaison avec le demi-franc de Léopold I^{er}, monnaie en argent d'un diamètre de 18 mm. Les *aurei* ont, en moyenne, un diamètre proche de 20 mm. En 1868, il l'évoque à nouveau dans la description d'une « promenade archéologique », disant « ... j'ai possédé une très belle pièce d'or du temps de César, trouvée en cet endroit »⁶. Ces notes nous confirment donc l'existence de la pièce, sa matière et son lieu de provenance. Mais de là à affirmer qu'il s'agit d'une monnaie portant l'effigie de Jules César, il y a un pas que nous ne franchirons pas ! Car César n'a pas frappé d'*aureus* portant un aigle au revers. En fait, la description faite par N. Cloquet nous fait penser à l'*aureus* de même type que celui trouvé à Liberchies sur le site des *Bons Villers* et décrit par J.-M. Doyen : sur cette monnaie, on lit au droit



1



1. DOYEN 2002 p. 245 ; *RIC* I² 277.

2. LORIENT 2011/2012, p. 309.

3. DENGIS 2011, p. 246, R-465.1.

4. SEVERS 1984, p. 10 et note 3.

5. CLOQUET 1863, p. 195-196.

6. CLOQUET 1868, p. 326.

7. *RIC* I² 277. La monnaie en question est relativement courante. La BnF en possède deux exemplaires, le British Museum, trois.

8. SEVERS 1984, p. 11 et pl. V.

9. DESITTERE 1963, p. 106.

Fig. 1 – Prototype probable de la monnaie de Petit-Rœulx-lez-Nivelles : *aureus* d'Auguste frappé en Italie (*Brundisium* ?) vers 29-27 av. J.-C., *RIC* I², 277, *Moneta Genevensis* 1, 2010, n° 147 : 7,98 g.

CAESAR COS VII CIVIBVS SERVATEIS⁷ et si le revers porte bien l'inscription AVGVSTVS au-dessus d'un aigle, cette dernière mention n'a peut-être pas été perçue à la lecture (**fig. 1**). Le coin légèrement déplacé vers le haut au moment de la frappe ou bien partiellement usé l'a peut-être laissé hors champ et N. Cloquet a eu son attention attirée par l'aigle aux ailes éployées. Il ne disposait pas des connaissances suffisantes pour départager César et Auguste et encore moins de répertoires précis (rappelons que la publication de la *Description générale des monnaies de la République romaine*, communément appelées *Médailles consulaires* d'H. Cohen date précisément de 1857 et la publication du premier volume de sa *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain* de 1859). Et suivant l'expression « rendez à César... », la monnaie lui fut attribuée ! La seule information utilisable porte sur l'état d'usure de la monnaie qui paraissait comme neuve. On en déduira donc qu'elle avait peu circulé avant sa perte. Des recherches menées dans les années 1970 par J.-P. Dewert (†), conservateur-adjoint du Musée de Nivelles, au lieu-dit *Bois de Nivelles* ont permis la mise au jour de divers bâtiments d'exploitation (*pars rustica*), d'un domaine agricole dont on n'a jusqu'à présent pas retrouvé le corps de logis (*pars urbana*) mais qui attestent bien d'une occupation romaine en ces lieux. Toutefois, cette occupation n'est pas contemporaine des premiers temps de la romanisation⁸. Qu'est devenue cette monnaie ? Il est évidemment impossible de répondre à la question. La lettre que nous avons mentionnée ci-dessus

a été rédigée le 15 septembre 1857 mais publiée dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons* en 1863 seulement. Au moment de la rédaction de la lettre, la cession au comte De Blois était déjà effective. Nous ne savons pas ce qu'il est advenu de la famille De Blois mais, après la seconde guerre mondiale, le château de Feluy fut mis sous séquestre. Racheté vers 1960 et laissé à l'abandon pendant près de douze ans, il fut restauré à partir de 1972 et sert aujourd'hui de salle de banquet, séminaires et autres festivités.

Une dernière mention est faite de cet *aureus* en 1963 dans le répertoire archéologique du Brabant⁹ qui le situe à Nivelles, mais l'auteur, citant l'historienne nivelloise Blanche Delanne, mentionne Petit-Rœulx-lez-Nivelles (c'est-à-dire la province de Hainaut) comme provenance probable de la pièce.

En conclusion, on pourra donc considérer comme certaine la présence de cet *aureus*, probablement augustéen, sur un site distant d'à peine dix kilomètres du *vicus* des *Bons Villers* à Liberchies.

Bibliographie

CLOQUET 1863

N. CLOQUET, Lettre sur des Antiquités trouvées à Feluy et aux environs de cette localité, *Annales du Cercle archéologique de Mons*, IV, 1863, p. 193-205

CLOQUET 1868

N. CLOQUET, Promenade géo-archéologique aux environs de Feluy (arrondissement de Charleroi), *Documents et Rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, II, 1868, p. 315-340

DELANNE 1944

Bl. DELANNE, Histoire de la ville de Nivelles. Des origines au XIII^e siècle, *Annales de la Société archéologique et folklorique de Nivelles et du Brabant wallon*, XIV, 1944.

DENGIS 2011

J.-L. DENGIS, *Trouvailles et trésors monétaires en Belgique, X. Province du Hainaut. La période gallo-romaine*, Wetteren, 2011 (Collection Moneta 126).

DESITTERE 1963

M. DESITTERE, *Bibliografisch repertorium der oudheidkundige vondsten in Brabant (vanaf de bronstijd tot aan de Noormannen)*, Bruxelles, Oudheidkundige repertoria – Répertoires archéologiques, III, Bruxelles, 1963

CALLU & LORIOT 1990

J.-P. CALLU & X. LORIOT, *L'or monnayé*, II. *La dispersion des aurei en Gaule romaine sous l'Empire*, Juan-les-Pins, 1990 (Cahiers Ernest Babelon 3).

DOYEN 2002

J.-M. DOYEN, Trouvailles, sv Liberchies, *BCEN* 39/3, 2002, p. 244-246.

LORIOT 2011/2012

X. LORIOT, 20 ans après... Supplément à l'inventaire des trouvailles de monnaies d'or isolées faites en Gaule romaine (44 av. – 491 apr. J.-C.), *Trésors Monétaires*, XXV, 2011/2012, p. 257-339.

SEVERS 1985

L. SEVERS, L'occupation romaine dans la région de Nivelles : état des questions, *Annales de la Société d'Archéologie, d'Histoire et de Folklore de Nivelles et du Brabant wallon*, XXV, 1985, p. 9-20.

SUTHERLAND 1984

C.H.V. SUTHERLAND, *The Roman Imperial Coinage*, I², *From 31 BC to AD 69*, Londres, 1984.

THIRION 1972

M. THIRION, *Le trésor de Liberchies. Aurei des I^{er} et II^{ème} siècles*, Bruxelles, 1972.

Une « perte » importante en 1814 : mais où est passé l'or du roi de Prusse ?

par René Wilkin¹

1. Le contexte historique

Après une première abdication de Napoléon en avril 1814, se posait la question du destin des territoires enlevés à la France qui revenait à ses limites de 1793. Les neuf départements annexés le 1^{er} octobre 1795, après un bref contrôle autrichien, furent provisoirement partagés entre le prince héréditaire d'Orange et la Prusse. La ligne de séparation entre les deux secteurs passait au milieu de la Meuse et de la Sambre. La rive gauche se situait en Belgique, la rive droite et la ville de Liège se trouvaient en territoire prussien. La partie prussienne des départements de l'Ourthe et de Sambre-et-Meuse forma le département de « Meuse-et-Ourthe » dont le chef-lieu était Liège². Le 12 mai 1815, ces territoires furent remis à Guillaume devenu roi des Pays-Bas, à l'exception des cantons de Cronenburg, Eupen, Malmedy et Schleyden qui restaient à la Prusse.

2. Le document

Une lettre d'une teneur assez inhabituelle est conservée aux Archives de l'État à Liège³ :

Liège, le 23 octobre 1814

Le Commissaire du Gouvernement pour le Département de Meuse-et-Ourthe,

A Monsieur le directeur du Cercle de Liège,

Monsieur le Directeur,

Il a été enlevé à un officier prussien, ou bien perdu par cet officier le 21 de ce mois, vers les six heures du soir, entre Julémont et Saint-André, sur la route de Visé, d'un caisson attelé de deux chevaux qu'il étoit chargé d'escorter,

1° un sac renfermant 400 louis d'or, de l'année 1814 (fig. 1).

24 pièces en or, de double Jérôme (fig. 2)⁴ et Auguste (fig. 3)⁵.

100 pièces de 5 francs en deux rouleaux, chacun de 50 pièces (fig. 4).

19 pièces de 5 francs, non enveloppées.

3 pièces de gros de Prusse (fig. 5)⁶.

2° un sac renfermant six cent pièces de 5 francs non enveloppées.

3° un sac contenant aussi six cent pièces de 5 francs non enveloppées.

Un de ces sacs étoit d'une toile rayée, et tous étoient munis du seau royal de la Caisse de guerre du 2^e Corps, comme celui que vous trouverez ci-joint.

Tout l'or étoit renfermé dans un sac, de manière à ce que le tout ne formoit qu'un seul sac.

Je vous invite, Monsieur le directeur, à donner sur le champ des ordres à la gendarmerie et à l'inspecteur de police de votre cercle de se mettre en mouvement et de prendre les mesures les plus promptes à l'effet de découvrir et d'atteindre les auteurs du vol, ou celui qui auroit trouvé de l'argent égaré, afin que ces fonds puissent être réintégrés dans les caisses de l'État. La police et la gendarmerie doivent s'entendre avec les Bourguemètres de Saint-André et communes environnantes, auxquels vous écrirez de suite à cet effet, afin de faire conjointement avec eux des perquisitions qui seront d'autant plus efficaces que ces magistrats connoissent les localités.

Vous voudrez bien me faire connoître d'abord le résultat de vos efforts réunis.

Recevez l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le commissaire de gouvernement

Le secrétaire général

C[om]te de Düring

Dans le bas de cette lettre est apposé un sceau portant une aigle couronnée et éployée, posée sur un foudre, les lettres FR sur le poitrine. On lit à l'entour « KÖNIGL : PR : KRIEGES : CASSE DES 2^{ten} ARMEE CORPS⁷ ».



1



2

1. Une première version de ce texte a paru dans le Bulletin mensuel du Cercle Numismatique Liégeois, 45^e année, n° 445, janvier 2016, p. 3-5, sous le titre « Une «perte» importante en 1814 ».

2. En avril 1815, les militaires licenciés ou déserteurs du service de France étaient mobilisés et envoyés à Bonn pour y être intégrés à l'armée prussienne.

3. Archives de l'État à Liège, Fonds hollandais, 410. Nous respectons l'orthographe de l'original.

4. Pièces de 10 thalers ou de 40 francs frappées en 1813 pour le défunt royaume de Westphalie dont le souverain était Jérôme Bonaparte (1807-1813). La dénomination de « double Jérôme » fait plutôt penser à la pièce de 40 francs, mais les pièces de Saxe sont dites « double Auguste », or ce royaume n'a pas frappé de monnaies suivant le système décimal avant 1872.

5. Monnaie du royaume de Saxe à l'effigie de Frédéric-Auguste I^{er} (1806-1827). Il s'agit probablement de la pièce de 10 thalers dont la masse (13,36 g) correspond approximativement à la pièce de 40 francs (12,90 g).

6. Sans doute des pièces de 4 groschen en argent frappées de 1798 à 1818. Elles pesaient 5,34 g et valaient donc un peu plus d'un franc.

7. Caisse royale prussienne de guerre du 2^e corps d'armée.

8. Carte des Pays-Bas autrichiens dressée de 1770 à 1778 par le comte de Ferraris. Elle n'avait pas encore été remplacée en 1814. La carte de Ferraris est conservée à la Bibliothèque royale de Belgique et a fait l'objet de plusieurs éditions.

9. D. SMITH, *The Greenhill Data Book of Napoleonic Wars*, Londres, 1998, p. 516.

10. Les Alliés désiraient montrer qu'ils ne faisaient pas la guerre à la France mais à Napoléon.

11. La citation en question est tirée des *Souvenirs du maréchal Macdonald, duc de Tarente*, Paris, Plon, 1892, passage repris dans A. FIERRO, *Les Français vus par eux-mêmes, le Consulat et l'Empire*, Paris 1998, p. 316.

3. Examen du texte

Il est assez rare qu'un texte donne le détail des pièces de monnaie utilisées dans une transaction, perdues ou volées, d'où l'intérêt de cette lettre. La somme d'argent disparue se monte à environ 15.060 francs. Elle est importante, mais ne représente vraisemblablement qu'une partie de la caisse du 2^e corps d'armée prussien. La direction et la route où s'est produite cette disparition indiquent un transport d'argent vers Visé où se trouvait très probablement le cantonnement d'une unité prussienne. L'examen de la carte de Ferraris⁸ (fig. 6) indique que le lieu d'origine de ce transport devait être Aachen via Herve et Battice.

4. D'où vient cet argent ?

Toute la somme mentionnée ci-dessus est composée de pièces françaises à l'effigie de Louis XVIII, sauf vingt-quatre pièces d'or de Westphalie et de Saxe, états vassaux de Napoléon, et trois pièces divisionnaires prussiennes. Les pièces d'or françaises et une partie des pièces de cinq francs sont en rouleaux.

Il est probable que l'ensemble de la somme (sauf les groschen, monnaie d'appoint) est de source gouvernementale française. La chose est d'autant plus vraisemblable que le 2^e corps d'armée prussien a participé à la prise de Paris le 30 mars 1814 sous le commandement du général von Kleist⁹. La France n'a pas payé d'indemnités aux Alliés lors de la

Première Restauration¹⁰, mais les armées occupantes exigeaient les frais d'entretien de leurs troupes. Ou, supposition plus crédible, son origine est liée à cette citation que l'on trouve dans les souvenirs du maréchal Macdonald, un des plénipotentiaires envoyés aux souverains alliés : « l'empereur de Russie ajouta... qu'... aucune contribution de guerre ne serait imposée ni levée par les Alliés, sauf une trentaine de millions, je crois, comme en pourboire au roi de Prusse... »¹¹.

Il est douteux que cet argent ait été perdu. On imagine mal le sac contenant une pareille somme jeté sans plus à l'arrière d'un caisson. Le contexte permet de penser qu'un vol s'est produit peu avant Saint-André. Lors d'un arrêt en chemin ? Aucun document conservé à Liège ne permet de dire quel a été le résultat des recherches. Mais qui sait ? Si un de nos ancêtres habitait la région et a acheté des terres à cette époque, peut-être existe-t-il un lien avec cette affaire qui n'a jamais été éclaircie !



4



3



5



6

Recensions



A.L. MORELLI, *Monete di età romana repubblicana nel Museo Nazionale di Ravenna*, Roma, Edizioni Quasar, 2015 (*Monete. Tesori per la storia 1*), A4, 215 p., ISBN 978-88-7140-598-8. Prix : 35 €.

Une nouvelle série d'études monographiques prend naissance avec ce volume : *Monete. Tesori per la storia*. Sous la plume de Lucia Travaini (directrice depuis 2005 de la série *Monete* aux Éditions Quasar à Rome)¹, il est précisé dans l'introduction (p. 7) que cette nouvelle série est motivée par l'exigence de porter à la connaissance des chercheurs, ainsi que de tous ceux qui s'intéressent à la numismatique, tout matériel digne d'étude, fût-il le fruit de trouvailles archéologiques ou de collections publiques ou privées. L'engagement de réaliser cet objectif se concrétise maintenant par la publication de ce premier volume, qui est consacré à la collection de monnaies romaines républicaines conservée au Musée National de Ravenne. On y remarque principalement deux contributions.

La première, par Antonella Ranaldi (directrice du Musée National de Ravenne et de la « *Sovrintendente per i Beni Architettonici* » pour les provinces de Ravenne, Ferrare, Forlì-Cesena et Rimini), dessine sommairement une fresque de l'histoire du musée de Ravenne, avec de plus amples références à la collection numismatique. Le parcours chronologique à partir du Décret Royal n° 3323 du 25 juillet 1885, qui marque le passage des collections archéologiques de la juridiction communale à celle de l'État (avec transfert du matériel du Musée Communal Byzantin situé dans les locaux dits de la *Classense* vers le Musée National dans l'ancien monastère de S. Vitale à Ravenne), met en évidence les divers protagonistes dont l'action a marqué l'histoire muséale. En premier lieu, l'abbé Pietro Canneti, considéré comme le fondateur du musée de Classe², puis, plus récemment, Corrado Ricci, Domenico Maioli, Giuseppe Gerola, Ambrogio Annoni, Giuseppe Bovini. Concernant l'abbé Canneti, l'auteure souligne l'intérêt que celui-ci portait aux antiquités classiques et son esprit de collectionneur, typique de l'époque des Lumières, tendant à saisir et à documenter les activités humaines dans leurs diverses formes et aspects (p. 12). Concernant les autres protagonistes, l'ouvrage fait seulement état d'informations synthétiques de nature bibliographique et chronologique, alors qu'un plus ample exposé de leur action culturelle aurait pu mettre mieux en lumière leur personnalité et les résultats de leur passion pour la numismatique. En effet, pour beaucoup d'entre eux, il s'agit de personnages qui ont contribué à caractériser l'époque entre le XVIII^e et le XIX^e siècle par une correspondance intensive avec des échanges d'informations, ouvrages, conseils concernant les collections confiées à leurs soins et, en général, tout ce qui faisait l'objet de leurs études savantes (époque dénommée « République des Lettres »). Dans cette première partie, le volume est riche d'informations tirées des divers fonds d'archives de Ravenne : l'Archivio Storico Comunale, les Archives du Museo Nazionale et celles de la Soprintendenza per i Beni Architettonici e Paesaggistici (cf. notes no 40 à 46). Il ne semble toutefois pas que les fonds de la *Biblioteca Classense* aient été exploités de manière adéquate, en particulier certains documents d'importance essentielle pour la connaissance et la compréhension des faits qui avaient présidé à la formation initiale des collections muséales, notamment numismatiques, et ensuite à la division du patrimoine entre l'État et la Commune.³

Une dissertation assez étendue est consacrée aux débuts de la collection numismatique sous l'impulsion de l'abbé Canneti, et d'une manière générale aux accroissements réalisés par Gabriele Maria Guastuzzi, Mauro Sarti et Andrea Gioannetti. S'agissant du rôle joué par Gioannetti (p. 14), l'auteur se réfère à la correspondance intervenue entre 1770 et 1800 avec un autre abbé de la communauté monastique de Classe, Pier Celestino Giordani. Ces documents revêtent certainement un grand intérêt ; toutefois, en l'absence d'indications mentionnant au moins un fonds d'archives ou un autre endroit de conservation, ils demeurent d'un accès difficile pour tous les chercheurs qui souhaiteraient éventuellement approfondir la matière ou procéder à des vérifications⁴. Dans ce contexte, mention est également faite, mais de manière assez sommaire, de la relation entre Sarti et un autre moine camaldule très engagé en matière de collections numismatiques, Enrico Sanclemente. Cette relation est perçue de façon quelque peu erronée suite à la sous-évaluation d'un élément central de l'historiographie numismatique de la deuxième moitié du XVIII^e siècle : le rôle de l'ordre des Camaldules dans la formation des collections et l'édition d'ouvrages numismatiques.⁵ Le monastère camaldule et la bibliothèque Classense n'étaient pas des or-

ganismes isolés ou voués stérilement à célébrer la mémoire tardo-antique et byzantine de Ravenne. Au contraire, dans leurs échanges épistolaires, beaucoup de ces intervenants se penchaient amplement sur des thèmes tels que la pauvreté évangélique ou la monnaie et la richesse, mais fournissaient également des informations sur des trouvailles monétaires qui, au fil du temps, étaient mises au jour dans les propriétés agricoles des monastères. Souvent aussi, ils approfondissaient des cas spécifiques ou des arguments numismatiques, comme une exposition vénitienne l'a récemment mis en évidence⁶. Comme source de l'histoire des musées, ainsi que pour les vicissitudes des collections numismatiques et des expositions qui occasionnellement ont été réalisées, l'auteur a utilisé les guides édités au cours de deux siècles, depuis celui de Beltrami de 1783 jusqu'à ceux plus récents de Bovini et de Bermond Montanari. Comme Ranaldi l'a bien souligné, ces deux siècles ont été des périodes fastes pour les collections mais elles ont été caractérisées également par des phénomènes de dispersion avec la perte conséquente de données essentielles concernant les lieux de provenance des monnaies. On découvre ainsi les problèmes découlant de la division commencée en 1884 et terminée entre 1893 et 1896, (et qui avait soulevé la *vexata quaestio* des exemplaires en double placés en dépôt auprès de la bibliothèque Classense⁷), les donations et les acquisitions effectuées par les divers conservateurs au cours des décennies suivantes. Les acquisitions, parfois très anciennes, ne semblent pas avoir été recensées de manière détaillée tant pour leurs donateurs que quant à leur composition, exception faite de celle de 1795 : un ensemble de médailles en majeure partie de l'époque de la Renaissance, liées à l'architecte Morigia, bibliophile et savant, auquel a été consacrée récemment une étude monographique⁸. Une attention particulière (et justifiée) a été portée aux recherches conduites par Lorenzina Cesano, une grande figure de la numismatique italienne. Celle-ci avait mis sur pied l'exposition telle qu'elle se présentait au cours des années 1920-1950, répartie dans pas moins de 24 vitrines. On conserve de nos jours des traces archivistiques d'un tel parcours de recensements et d'expositions (p. 18, note n° 54) ainsi qu'une référence dans le portrait que Francesco Panvini Rosati (1923-1998) avait dressé de cette numismate⁹.

Pour l'essentiel, la reconstruction que fait Antonella Ranaldi se développe au travers des vicissitudes historiques, des contributions des collectionneurs, du rôle joué par les conservateurs et des progrès enregistrés dans les critères régissant les expositions. Elle suit ces développements sur une base chronologique à partir des débuts du XVIII^e siècle jusqu'à l'étude récente de la série romaine républicaine, en se fondant essentiellement sur des notices et des guides muséaux dont la fonction et le caractère sont évidemment la publication. Cette contribution de A. Ranaldi constitue donc un bon coup d'envoi pour l'historiographie numismatique du musée et de la collection de Ravenne. Toutefois il reste encore beaucoup à chercher, à définir et à connecter, spécialement pour valoriser les trouvailles dans les aires archéologiques du monastère camaldule de Classe et même à Ravenne, en faisant la distinction entre le matériel provenant de collections privées et les acquisitions publiques.

La contribution de A. L. Morelli constitue la seconde partie du volume, la plus volumineuse et celle dont l'ouvrage tire son titre. Le pivot en est constitué par les essais de reconstruction de la collection dans son ensemble, collection qui dans le passé avait déjà été marquée par l'édition d'un catalogue des monnaies tardo-antiques et byzantines conservées au Musée National de Ravenne¹⁰. Cette contribution s'organise à son tour en deux parties : une introduction sur les « *diverse componenti, a partire dalla raccolta originaria, da ascrivere ai monaci di Classe, per giungere alle acquisizioni di varia natura succedutesi nel tempo* » (p. 21) et le catalogue proprement dit de la série républicaine. Dans la première partie l'auteur avance l'hypothèse d'une provenance locale, sans cependant fournir une documentation appropriée par des références d'archives ou des comparaisons avec des trouvailles monétaires issues du territoire de la Romagne et de l'Émilie. Cette approche globalisante, selon laquelle les monnaies présentes dans la collection pourraient provenir du territoire de Ravenne et de ses environs, conduit l'auteur à attribuer à la collection dans son ensemble une valeur de documentation territoriale qui certainement ne lui appartient pas. Il convient de rappeler que souvent les divers moines, bibliothécaires et conservateurs étaient eux-mêmes des collectionneurs et que lors de leurs voyages ils entraient en contact pour des échanges avec tout un réseau de collègues de divers musées, Rome étant un lieu particulièrement privilégié à cet égard. Très instructifs à ce sujet apparaissent également les éléments résultant de l'étude menée sur une monnaie tardo-républicaine du musée de Classe (actuellement déposée au Musée National de Ravenne), la bien connue et discutée « médaille » de Cicéron, car cette étude met en évidence les relations de Sanclemente avec le réseau des collectionneurs et numismates de l'époque¹¹. Le catalogue de la série républicaine suit la chronologie et les subdivisions retenues dans les travaux de Michael Crawford tant dans la méthodologie descriptive que dans le processus de reconstruction¹². Les 904 pièces de la collection font ressortir l'évolution des émissions républicaines, à partir des plus anciennes séries anonymes coulées (*RRR* 14/2), en passant ensuite au monnayage romano-campanien, à l'introduction du denier (l'auteur propose une intéressante mise à jour bibliographique concernant le débat sur la chronologie de cette monnaie : p. 26, note 28), et se terminant par le monnayage d'Octavien en argent et en cuivre¹³. Chaque pièce est accompagnée d'une description complète selon

les normes usuelles de catalogage, d'une bibliographie bien à jour et de photographies en noir et blanc placées opportunément à côté de la description. La présence dans la collection de « attestazioni numericamente superiori per le emissioni comprese tra il 91 e l'87 a.C. » (p. 32) aurait peut-être rendu nécessaire un approfondissement, en particulier la recherche des éléments de comparaison avec des trouvailles similaires sur le territoire de Ravenne et de ses environs. Il s'agissait de pouvoir établir au moins une relation statistique par exemple pour les deniers et quinaires de L. Calpurnius Piso Frugi (n° 493-508), pour les émissions de Q. Titius (n° 509-522), pour celles de C. Vibius Pansa (n° 523-539) et de L. Rubrius Dossenus (n° 576-596), surtout en raison du fait que de telles quantités pourraient être faussées par les critères utilisés par les collectionneurs, plutôt enclins à conserver des exemplaires de chaque type dans un très bon état de conservation, en négligeant les exemplaires en double. Pour les monnaies dont la provenance géographique est certaine (*Villa Inferno* à Cervia et la darse de Ravenne), une indication spécifique figure dans les commentaires : c'est là une des données les plus appréciables du catalogue. Toutefois, malgré le soin apporté dans la reconstruction du processus éditorial et bibliographique (p. 31 et ss.), ces exemplaires n'assument pas une position autonome dans le catalogue. En effet, il a été décidé de les recenser et de les décrire en même temps que les autres pièces analogues de la collection. Dans le cas du dépôt « reconstruit » de *Villa Inferno*/Cervia, les pièces ont été réparties selon l'autorité émettrice et la typologie/chronologie du numéraire¹⁴. Dans le cas de la trouvaille de la darse de Ravenne, l'unique denier qu'il comprenait a été placé parmi les deniers anonymes (n° 86) et les as du même dépôt figurent parmi les anonymes ou ceux d'identification difficile (p. 204 et ss.).

Afin de faciliter les vérifications et les comparaisons, il aurait été utile de disposer de tables ou de listes des autorités émettrices ainsi que d'un appendice consacré exclusivement aux pièces issues de fouilles ou dont la provenance géographique est assurée. Les photos ne sont pas toujours lisibles.

Dans l'ensemble, les deux contributions introductives et le catalogue revêtent une utilité notable pour l'histoire des collections. La vérification des provenances réelles des monnaies, par l'utilisation d'une plus ample documentation, apporterait une contribution d'intérêt certain à la reconstruction des flux de l'offre et de la demande de monnaie dans cette région cisalpine à l'époque que nous qualifions aujourd'hui comme celle de la « romanisation ».

Bruno CALLEGHER
Dipartimento di Studi Umanistici
Università di Trieste – Italie
bcallegher@units.it

1. Cfr. <http://www.edizioniquasar.it/catalogo.numismatica> (consultation du 15 février 2016)

2. Village proche de Ravenne, dont le nom tire probablement son origine de la flotte installée dans son port édifié par Auguste. Renommé en raison de la Basilique médiévale de S. Apollinaire qui fut siège d'une communauté monacale de Camaldules jusqu'en 1512, lorsque – suite à la bataille de Ravenne – les moines se retirèrent en ville dans l'édifice qui est actuellement le siège de la *Biblioteca Classense*.

3. Voir, par ex. : BCRa, Inv. Mus. 1, *Inventario delle medaglie famigliari della Classense* (1885) ; Inv. Mus. 12, *Catalogo doppiioni delle monete romane famigliari* (1893-95). Voir également le fascicule réunissant la documentation relative à la collection numismatique de Gaspare Ribuffi (ASCRa, 1887, tit. XV, rub. 8), riche de 151 monnaies « consulaires » en argent et en bronze. Pour la partie de la collection réunie au sein du Musée de Classe : *Numismata familiarum Romanorum* (BCRa, Mob. 3.5.G2/3) ; *Medaglie di famiglie romane in argento* (BCRa, Mob. 3.5.G2/4).

4. En effet, l'auteur se fonde exclusivement sur l'article de G. CACCIAMANI, Note storiche su la Scuola e il Museo dell'abazia camaldolese di Sant'Apollinare in Classe a Ravenna, in *Ravennatensia II. Atti del convegno di Bologna* (1968), Cesena, 1971, p. 397-421. Les lettres en question se trouvent auprès de l'*Archivio Storico del Sacro Eremo di Camaldoli, Fondo S. Ippolito di Faenza*, n° 21.

5. A. GARIBOLDI, Enrico Sanclemente e la "medaglia di Cicerone" del Museo di Classe, *Rivista Italiana di Numismatica*, 116 (2015), p. 361-390. L'auteur affirme (p. 15) que la collection de Sanclemente fut dispersée entre Rome et Milan à la suite de la suppression des corporations religieuses. Cela n'est pas correct, puisque Sanclemente sauva sa collection intégralement en l'amenant avec lui à Rome, et que, plus tard, alors qu'il résidait à Crémone déjà depuis plusieurs années, il la céda au Cabinet numismatique de Brera (voir GARIBOLDI, *op. cit.*, p. 372 et 384).

6. M. BRUSEGAN, P. ELEUTERI, G. FIACCADORI (a cura di), *San Michele in Isola - Isola della conoscenza : ottocento anni di storia e cultura camaldolesi nella laguna di Venezia*, Turin, UTET, 2012.

7. Signalons qu'une partie de ces monnaies – contrôlées en fonction de critères archivistiques et classées selon des méthodes adoptées par tous les numismates, sous la direction d'Andrea Gariboldi (application de la fiche NU du MIBACT, dans le site IBC de la Regione Emilia-Romagna) – était disponible en ligne dès 2014 et donc pouvait être consultée avant la publication du volume faisant l'objet de cette recension.

8. C. GIULIANI, D. DOMINI, A.G. CASSANI (ed.), *La biblioteca dell'architetto Camillo Moriggi : i libri, le incisioni, i disegni all'origine del progetto architettonico del sepolcro dantesco*, Bologne, 2015.

9. PANVINI ROSATI, Ricordo di C. L. Cesano, *Istituto Italiano di Numismatica. Annali* 20, 1973, p. 287-290, notamment p. 288.

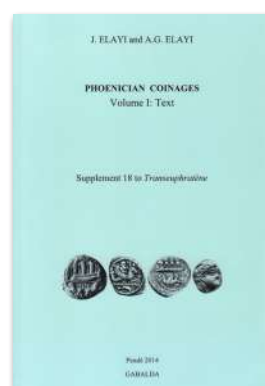
10. E. ERCOLANI COCCHI (ed.), *Imperi romano e bizantino. Regni barbarici in Italia attraverso le monete del Museo Nazionale di Ravenna*, Ravenne, 1984.

11. Voir GARIBOLDI, *op. cit.* (n. 5).

12. RRC = M. CRAWFORD, *Roman Republican Coinage*, Cambridge, 1974 ; E. GHEY, I. LEINS & M. H. CRAWFORD, *A Catalogue of the Roman Republican Coins in the British Museum with Descriptions and Chronology Based on M. H. Crawford, Roman Republican Coinage* (1974) : https://www.britishmuseum.org/research/publications/online_research_catalogues/rrc/roman_republican_coins.aspx

13. Concernant le type d'Octavien, DIVOS IVLIVS, une référence à G. GORINI, Aspetti monetali : emissione, circolazione e tesaurizzazione, in : *Il Veneto in età romana*, I, Verone, 1987, p. 227-286, notamment p. 243, aurait peut-être permis de discuter l'hypothèse d'une émission non seulement au niveau italique, mais aussi cisalpin.

14. Voir la note 71 dans le volume faisant l'objet de cette recension. Depuis déjà plusieurs années, dans les publications numismatiques s'est affirmée la méthode de séparer les monnaies de collection et celles de fouilles, en distinguant parmi ces dernières, celles provenant de trouvailles isolées, dépôts, nécropoles, lieux de culte, etc. À ce sujet, voir l'ouvrage ancien, mais toujours fondamental, de H. GEBHART, K. KRAFT, H. KUTHMANN, P. R. FRANKE & K. KHRIST, Bemerkungen zur Kritischen Neuaufnahme der Fundmünzen der Römischen Zeit in Deutschland, *Jahrbuch für Numismatik und Geldgeschichte* 7, 1957, p. 9-71.



J. ELAYI & A. G. ELAYI, *Phoenician coinages. Volume I. Text. Volume II. Plates*, Pendé, Editions Gabalda, 2014 (Supplément 18 à *Transeuphratène*), 8°, 606 p., 3 fig. et LXXXVI pl. ISBN 978-2-85021-229-1. Prix : 165 €.

Il n'est plus besoin de présenter Josette et Alain Elayi. Depuis plus de trente ans, ils sont, en binôme ou en solo, la référence obligée de la numismatique et, plus largement, de l'archéologie phéniciennes. Peu de domaines ont échappé à leurs multiples compétences, que ce soient la numismatique, l'histoire, l'économie, mais également la paléographie, les rites funéraires ou l'*instrumentum*, dont l'armement, les poids et mesures ou la coroplastie. Ils ont également collaboré à plusieurs rapports de fouilles. Leur champ d'action ne s'est pas limité à la « maison mère » des Phéniciens, à savoir la côte levantine, mais il couvre encore leurs implantations occidentales d'Ibiza et de la Péninsule Ibérique. Nous avons pour notre part déjà évoqué dans ces pages (*BCEN* 48/1, p. 348) certains de leurs travaux, dont les deux monumentaux volumes consacrés au *Monnayage de la cité phénicienne de Sidon à l'époque perse* (V^e-IV^e s. av. J.-C.).

Ce foisonnement apparent ne signifie toutefois en aucune manière un éparpillement des efforts de ces auteurs particulièrement prolifiques. La dispersion dans de nombreuses

revues de textes formant une véritable « œuvre » patiemment construite et centrée sur les grandes cités phéniciennes rendait indispensable leur réunion sous la forme d'un seul et même volume. Nous retrouvons ici pas moins de cinquante-neuf textes publiés – dont trois dans notre bulletin¹ – sur un total de quatre-vingt. La plupart des textes manquants sont de simples notes d'information dont une nouvelle publication dans le présent volume ne se justifiait pas pleinement.

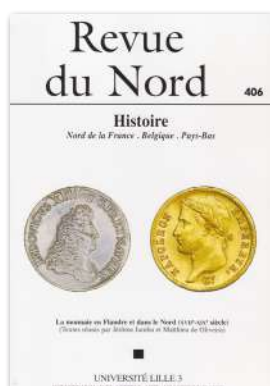
Le découpage du volume est assez évident. Il débute par les cinq monnayages phéniciens pris en compte, à savoir ceux de Sidon (sept textes), de Tyr (sept textes), de Byblos (neuf textes), d'Arwad/Arados (huit textes) et de Tripolis (un texte). Chacun de ces chapitres est lui-même subdivisé en trois sections : d'une part les articles (recomposés typographiquement afin de garantir l'uniformité du volume), ensuite un résumé synthétisant les apports des études en question (« a short evaluation of the scientific results » disent les auteurs), et finalement un résumé des ouvrages des deux auteurs traitant du même sujet, lorsqu'ils existent.

Après l'étude du monnayage des cinq cités, un sixième chapitre (douze textes) est consacré aux trésors monétaires phéniciens, et un septième aux autres aspects de la numismatique phénicienne. On y retrouve des études variées traitant de l'architecture, de la paléographie ou de l'iconographie. Le chapitre huit présente les méthodes métrologiques proposées par J. et A. G. Elayi. Viennent finalement la liste des autres textes numismatiques, ceux qui ne figurent pas dans ce recueil et, finalement, leur propre évaluation en termes de résultats. L'ouvrage s'achève par une présentation sommaire des principaux types monétaires phéniciens.

Il est hors de question de présenter ici, texte après texte, les apports de ces études extrêmement fouillées, bénéficiant d'un appareil critique d'une grande érudition. Nous ne pouvons mieux conclure cette recension qu'en reprenant les mots mêmes des auteurs : « In short, this book – *Phoenician coinages* – is the key to Phoenician numismatics. It provides a coherent view of the whole of Phoenician coinages ».

Jean-Marc DOYEN

1. BCEN 27, 1990, p. 69-74 ; BCEN 32, 1995, p. 73-78 ; BCEN 46, 2009, p. 101-105.



J. JAMBU & M. de OLIVEIRA, (éd.), *La monnaie en Flandre et dans le Nord (XVII^e-XIX^e siècle)*, n° monographique de la *Revue du Nord* 96, n° 406, juillet-septembre 2014, 8°, p. 484-739. ISSN 035-2624. Prix : 18 €.

Un important volume monographique de la *Revue du Nord*, éditée par l'Université de Lille 3, a été consacré à la monnaie en Flandre et dans le Nord du XVII^e au XIX^e s. Dans leur avant-propos, J. Jambu et M. de Oliveira posent les questions auxquelles les différentes contributions tenteront de répondre : qui fabrique concrètement la monnaie ? Quelles espèces circulent quotidiennement ? Quelles sont les falsifications auxquelles la monnaie se trouve confrontée, fraudes amplifiées par l'espace frontalier et la concurrence des États voisins ?

J. Jambu s'attache à présenter la situation monétaire prévalant lorsque la Flandre « wallonne », après un siècle et demi de domination hispano-habsbourgeoise, entre en 1667/1668 dans le giron français.

L'or en circulation est composé de louis de France et de pistoles espagnoles, taillés sur le même pied, mais ce sont clairement les espèces espagnoles qui recueillent le plus de succès : ce sont elles qui servent à payer les ouvriers travaillant aux fortifications de Lille, contre l'avis du ministre Louvois qui ordonne à son intendant Michel Le Peletier de Souzy de réserver les pistoles pour la troupe.

Au XVII^e s., les Pays-Bas étaient surtout alimentés en grosses pièces d'argent, et les gens du cru préféraient à l'or, les patagons et les piastres d'argent. Ces piastres étaient de grandes pièces de huit réaux servant à monnayer l'argent des mines du Mexique et du Pérou. Les patagons, eux aussi de grandes pièces d'argent – mais de titre plus faible quoique plus lourds que les piastres – avaient été créés en 1612 par l'archiduc Albert pour circuler exclusivement dans les Pays-Bas espagnols : « leur différence de titre entendant les maintenir sur le territoire, au contraire des piastres qui avaient vocation à servir le commerce international ». Il faut, pour être complet, évoquer encore les ducats, qui constituaient les monnaies les plus courantes et qui concurrençaient la piastre grâce à leur titre plus élevé.

Le numéraire français, essentiellement des écus, circulait également mais du fait d'un taux de change moins favorable, l'État préférait les garder dans le royaume.

Ceci concerne donc l'argent de bon aloi. Mais en réalité, la circulation quotidienne était inondée d'espèces de billon : escalins de bas aloi, doubles *stuivers* de Frise, etc. Les autorités françaises qualifiaient d'« hollandaises » les espèces médiocres provenant de toutes les Province-Unies. Mais les Pays-Bas espagnols, depuis 1650, luttaient également contre cette mauvaise monnaie d'origine septentrionale. Dans un premiers temps, l'administration française avait prévu de décrier tout ce monnayage, quelle qu'en soit l'origine. Devant la pression locale et le risque de tomber à court de petite monnaie, le décri par la France ne toucha finalement que les seuls escalins médiocres des Provinces-Unies, ceux des provinces du sud étant laissés dans le circuit, faute de mieux. Dans le même temps (1670), l'administration mit sur pied une uniformisation monétaire qui devait passer par une série de mesures relatives à la maîtrise locale de la frappe des monnaies, au recyclage des espèces étrangères, et surtout à la limitation de la fuite des métaux à l'étranger – le cauchemar permanent de Colbert. Dans un premier temps, on envisagea la réactivation de l'atelier de Tournai, en chômage depuis 1667. Toutefois la guerre contre la Hollande (1672) suspendit un projet richement documenté par des analyses et contre-analyses de la masse et du titre des espèces alors en circulation. Le règlement de la guerre, par le Traité de Nimègue (10 août 1678), permit de se débarrasser du problème par le décri de toutes les monnaies étrangères, et la création d'une série monétaire spécifique à la province de « Flandre wallonne », finalement produite à Lille suite à un édit de septembre 1685.

Chr. Charlet présente pour sa part, un catalogue raisonné de ces espèces nouvelles frappées à Lille entre 1685 et 1705, toutes en argent puisque les dénominations de billon et de cuivre figurent dans le monnayage général de Louis XIV, ayant cours dans l'ensemble du royaume.

L'atelier de Lille frappa cinq dénominations de masse et de titre différents : la pièce de quatre livres de Flandre (80 sols : 37,65 g) appelée « bourgogne », celle de deux livres (ou 40 sols de Flandre : 13,82 g), celles d'une livre (10 sols de Flandre : 9,41 g), de 10 sols (4,70 g) et de 5 sols (2,35 g). Le titre des cinq espèces n'est pas de 11 deniers de fin, comme celui propre à la série du royaume, mais de 10 deniers sept grains seulement, soit 867 millièmes.

Afin de laisser le temps à l'atelier de Lille de s'équiper, la production débute à Paris (sept. 1685-févr. 1686) et à Amiens (oct. 1685-janv. 1686). L'atelier de Lille devenu actif procédera à quatre réformations successives, les monnaies locales antérieures étant refrappées avec un type nouveau.

A. Clairand s'intéresse au collège des monnayeurs, ajusteurs et taillereses de la monnaie de Lille entre 1685 et 1790. L'auteur, qui aurait pu aborder l'activité de l'atelier d'un point de vue économique, judiciaire ou même architectural, a préféré s'intéresser à l'analyse du personnel actif. On constate effectivement que les historiens de la monnaie ont privilégié l'étude des officiers principaux (directeurs, graveurs, juges-gardes) au détriment des ouvriers (monnayeurs, ajusteurs et taillereses), alors que cette dernière catégorie est pourtant richement documentée dans les archives. La présence de taillereses, l'équivalent féminin des ajusteurs, peut surprendre dans un milieu en principe exclusivement masculin. L'auteur relève que ces femmes ne travaillent pas réellement au sein de l'atelier et ne sont « le plus souvent reléguées qu'à un rôle de « génitrices » destinées à assurer une descendance et à maintenir les alliances entre les différentes familles de monnayeurs ». Ce statut de tailleresse, essentiellement inactif donc, leur permettait en outre d'échapper à certaines impositions. Toutefois si les travaux manuels étaient réservés aux hommes, il semble y avoir quelques exceptions marginales montrant des femmes mettant la main à la pâte.

D'une manière générale, les émoluments touchés sur la production étaient très réduits, et l'activité était souvent ralentie par le peu d'assiduité des monnayeurs et ajusteurs en titre, qui exerçaient en général un autre emploi à temps plein et qui faisaient de la sous-traitance avec des « petites mains » afin que l'atelier puisse malgré tout fonctionner.

J. Séneca se penche sur la répression de la fraude monétaire par le Comité de surveillance lillois (1793-1795). L'étude touche essentiellement les falsifications des assignats (70 cas recensés contre un seul de fausse monnaie métallique). Toutefois, nous relevons des données intéressantes concernant la thésaurisation, rapidement déclarée illégale par la Convention Nationale qui avait besoin de métaux précieux afin de financer les guerres et « écraser la Contre-Révolution ». Un décret de la Convention Nationale du 23 brumaire an II (13 novembre 1793) commande la confiscation au profit de la République des métaux précieux, qu'il s'agisse d'or et d'argent, monnayé ou non, enfoui sous terre ou caché dans les habitations. Deux saisies seulement sont attestées à Lille dans les sources d'archives. L'un de ces trésors, totalisant en pièces françaises la valeur de 4590 livres, avait été enfoui dans un pot de fleur enterré dans un jardin par deux marchandes.

Un important chapitre d'histoire locale nous est délivré par M. de Oliveira, qui se penche sur les monnaies et la circulation monétaire dans le département du Nord au lendemain du Premier Empire. À la suite des deux Traités de Paris (30 mai 1814 et 20 novembre 1815), 150.000 hommes des armées alliées occupent sept départements français du nord et de l'est. Le département du Nord est celui sur lequel pèse la charge la plus lourde, puisqu'il concentre à lui seul le tiers des troupes d'occupation dont le quartier général se trouve à Cambrai. On trouve ainsi, principalement installés dans l'est et dans le sud du département, plusieurs milliers de Russes (Avesnois et Cambrésis oriental), d'Anglais (Cambrésis

occidental et Hainaut), et de Danois (Douaisis). S'y ajoutent quelques centaines de Saxons aux environs de Lille, et de Hanovriens dans le Hainaut. Destinées à « délivrer le pays du joug de *Buonaparte* », les troupes étrangères entretiennent des rapports relativement cordiaux avec les Nordistes. Cette présence d'éléments exogènes, prévue pour durer quelques années jusqu'à l'apurement des dettes de guerre de la France, induit une « expérience singulière de « multi-circulation » monétaire ». On est de ce fait assez surpris que l'archéologie régionale n'ait pas cherché à mettre en exergue ce cas extraordinaire, dont l'interprétation aurait pu déboucher sur une remise en question de la circulation monétaire d'autres périodes, dont l'Antiquité tardive. On pense ainsi à la présence de détachements exogènes, Sarmates et Lètes, attestée pour certaines régions de France septentrionale. Pour en revenir aux années 1814-1818, on trouve dans la circulation des espèces étrangères dont la conversion est soigneusement réglementée par l'affichage du *Tarif Officiel*. En ce qui concerne l'or, nous noterons la présence de pièces de 10 roubles russes d'avant 1763, de florins autrichiens, de « frédéric » de Prusse et de ducats hollandais. Pour l'argent : le rouble russe d'après 1763, la couronne de Brabant autrichienne, le demi-rixdale prussien ou le ducaton hollandais. Mais l'essentiel de la circulation est localement envahie par du cuivre étranger, par exemple des pennies anglais attestés à Bergues en 1816, pour lesquels le maire demande à l'administration un tarif spécifique. La réponse qu'il reçoit est bien intéressante : « les monnaies de cuivre ne sont pas comprises dans ce tarif parce que leur valeur est essentiellement fiduciaire... [ces monnaies] ne peuvent être admises dans les caisses publiques ». Ce qui laisse supposer que c'était bel et bien le cas pour l'or et l'argent d'origine étrangère, complètement intégrés à la circulation monétaire du département du Nord avec un cours légal, du moins en ce qui concerne la première occupation, celle de 1814.

Le cas est différent pendant la seconde occupation, la plus longue : les troupes alliées perçoivent leur solde sur place, qui est payée en monnaie de France. Les militaires sont logés chez l'habitant qui doit leur fournir le gîte et le couvert. Les relations avec la population locale sont variables : excellentes avec les Danois, bonnes avec les Russes – excepté dans les innombrables cas de dettes de jeu – mauvaises avec les Anglais...

Pour conclure cet intéressant volume, J.-L. Mastin examine les activités de la place financière de Lille et celles de sa Monnaie, de 1816 à 1846. À la fois institution publique et entreprise privée, la Monnaie de Lille sera l'enjeu de la montée au pouvoir de ses deux directeurs successifs, entrant dans la stratégie des Rothschild qui conduira à sacrifier Lille au profit de la centralisation de la frappe.

Ce petit volume, d'une grande richesse et fort bien illustré, mérite une lecture approfondie.

Jean-Marc DOYEN



Achille GIULIANI & Davide FABRIZI, *Le monete degli Angioini in Italia Meridionale. Indagine archivistica sulla pratica monetaria e analisi critica dei materiali*, Ed. D'Andrea, Roseto degli Abruzzi (TE), 2014, 4°, 287 p. ISBN 978-88-98330-07-2. Prix : 22 €.

L'éditeur de cet ouvrage se proposait initialement de publier un répertoire du monnayage angevin émis en Italie du Sud, enrichi d'approfondissements pouvant rendre le catalogue plus attrayant et plus complet. Les recherches d'archives et bibliographiques menées par A. Giuliani et D. Fabrizio, ainsi que leurs observations, ont eu pour résultat de réunir une quantité tellement importante de documents et d'informations que l'éditeur a finalement préféré les publier dans un volume à part de caractère introductif, en remettant à plus tard la publication du répertoire monétaire proprement dit.

Ce premier volume se présente donc comme une collecte critique de toutes les sources documentaires officielles (y compris des chroniques d'époque) et bibliographiques sur la politique monétaire suivie dans le Royaume de Sicile¹ pendant presque deux siècles, de 1266 à 1443 et au delà. Comme son titre le prévoit, le volume n'aborde pas le monnayage angevin en Provence.

Outre les dispositions concernant les émissions monétaires proprement dites, on retrouve les textes relatifs à la gestion des ateliers monétaires : choix des lieux, désignation des officiers et prescriptions aux maîtres de la monnaie. Ces textes sont enrichis de descriptions des faits historiques marquants et d'informations touchant les relations extérieures du royaume, le commerce et les cours de change. Les observations sur les monnaies

ayant fait précédemment l'objet d'études personnelles des auteurs sont très détaillées. En bref, cet ouvrage constitue une aide précieuse pour découvrir le chemin parcouru par le monnayage angevin pendant presque deux siècles, en restant dans les coulisses de la chancellerie royale et des centres de pouvoir périphériques qui se sont affirmés dans les périodes de crise depuis la mort de la reine Jeanne 1^{re} en 1382 jusqu'à l'avènement de la maison d'Aragon au milieu du XV^e siècle. Le volume couvre également les années aux alentours de 1460, caractérisées par des actions militaires des Anjou-Valois qui, après la mort d'Alphonse d'Aragon, espéraient pouvoir récupérer le trône de Naples.

Comme il est de coutume dans la plupart des ouvrages de numismatique, le volume développe ses chapitres selon la succession chronologique des divers souverains et seigneurs ayant frappé monnaie. La structure de l'ouvrage aurait gagné en clarté si ces chapitres étaient à leur tour subdivisés en sections : contexte historique, politique monétaire, émissions, ateliers, etc. Le point de départ est l'an 1266, lorsque Charles 1^{er} d'Anjou conquiert le Royaume. Celui-ci ne modifia pas le système monétaire existant, sauf pour ce qui est de la typologie des monnaies, lesquelles devaient désormais refléter le changement de dynastie. Ce système était fondé essentiellement sur l'or : l'once d'or en tant que monnaie de compte et les *tarins* (pièces de masse variable d'origine arabe), les *augustales* de Frédéric II et ensuite leur version angevine – les *réales* – en tant que monnaies réelles. Le monnayage de petites pièces en billon, mises en circulation par des distributions forcées, était destiné en premier lieu à remplir une fonction fiscale.

Le volume fait le point de la doctrine numismatique sur ces monnayages. S'agissant des *réales* que Charles avait fait frapper en imitation des *augustales*, la référence aux travaux d'Heinrich Kowalski, ancien membre du CEN², était incontournable. La distribution en trois classes établie par cet auteur en 1979 reste encore valable et est désormais généralement acceptée. Il s'agit d'une méthode empirique fondée sur l'existence ou non de marques aux côtés de l'écusson au revers des *réales*, sur le recensement des quantités de pièces appartenant à chacune de ces classes et leur attribution à l'un ou l'autre des trois ateliers monétaires concernés, en fonction de l'importance relative de leur activité. Ainsi, les pièces sans aucune marque – qui se sont avérées les plus nombreuses – ont été attribuées à l'atelier de Messine, et, d'une manière décroissante, celles avec quatre globules à Brindes, et celles avec deux étoiles à Barletta. L'apparition d'autres marques depuis lors aurait pu affecter ce classement, mais cela n'a pas été le cas, malgré la grande diffusion des images via Internet. Les marques ou symboles figurant à l'avvers des pièces devaient servir, selon l'approche de Kowalski, à identifier les émissions.

Les auteurs notent que, dans la pratique quotidienne, les *réales* de Charles d'Anjou continuaient à être dénommés « *augustales* » et qu'ils étaient ainsi nommés dans des chartes officielles. La coutume de se référer aux *augustales* s'est maintenue dans le temps, spécialement dans des textes notariés pour la quantification des pénalités relatives à la rupture d'un contrat ou à la violation de l'une des clauses de celui-ci.

La tradition numismatique a divisé en trois classes également les *tarins* émis par Charles 1^{er} d'Anjou (chevalier – croix, grand K – croix, grand K – écusson) avec des subdivisions en groupes en fonction de la présence de globules, de lys ou d'annelets.

Après cette première phase de monnayage, caractérisée par la reprise du système monétaire ancien, le roi Charles réalisa en 1278 sa grande réforme monétaire. Le numéraire ancien de tradition normande et souabe, aux racines arabo-byzantines, est remplacé par un système plus moderne et simplifié, où les monnaies ne sont plus pesées mais comptées. Il s'agit de la création du carlin d'or et du carlin d'argent au même type de l'Annonciation, et de l'écu aux armes de Naples et de Jérusalem. Le rapport de change fixe entre ces deux espèces ne résistera toutefois pas longtemps face aux modifications intervenues dans le rapport or/argent³. Les turbulences monétaires engendrées par cette situation seront surmontées sous Charles II d'Anjou en 1302/1303 par l'abandon de fait, sinon dans les intentions⁴, des émissions en or et par la réévaluation du carlin d'argent dont la masse pondérale sera augmentée de 20 %, le taux de fin demeurant inchangé. Dénommée *carolenus liliatus* – carlin gillat ou simplement gillat – suivant son type innové (roi assis en majesté / croix feuillue cantonnée de lys), la nouvelle pièce sera frappée massivement pendant 150 ans selon ce type immobilisé au nom du roi Robert (1309-1343). Elle enregistrera un succès large et durable également en dehors des territoires soumis au contrôle militaire ou politique des Angevins. Du point de vue numismatique, il s'agit d'une monnaie « difficile » au sujet de laquelle les études ont encore beaucoup de chemin à parcourir. Les émissions de gillats au nom des successeurs du roi Robert seront par contre rares et quantitativement modestes, liées plutôt à des circonstances particulières (émissions de prestige ou de célébration). Les successeurs se concentreront surtout sur des pièces de moindre valeur, mais il y a aussi quelques rares émissions en or. À noter qu'à partir des années 1380 et avec la mort de la reine Jeanne en 1382, le pouvoir royal entre dans une phase critique qui perdurera plusieurs décennies. À cette époque, on verra une succession de compétitions pour la conquête du trône avec comme conséquence des désordres politiques. Sur le plan de la production monétaire, l'atelier de Naples sera affecté et son activité perturbée, alors que l'on assiste à une floraison d'ateliers mineurs dans les zones périphériques du nord du

royaume, notamment dans la région des Abruzzes, voie privilégiée pour la descente des armées du nord vers Naples. À partir de détails iconographiques et de la documentation d'archive, les auteurs essaient d'identifier les ateliers ayant produit du monnayage pendant cette époque perturbée.

La matière traitée est en soi complexe et le type de rédaction retenu par les auteurs ne rend pas aisée la lecture de l'ouvrage. Les phrases sont trop longues. L'inclusion dans le corps d'une phrase de très longs textes d'archives en latin ou de longues citations tirées des ouvrages d'autres auteurs confère une lourdeur qui ne permet pas de percevoir facilement la linéarité du discours. La variété du *lay out* typographique disponible aurait cependant fourni des possibilités appropriées pour alléger le texte tout en laissant intacte la substance. Malgré cela, les approfondissements auxquels les auteurs se sont livrés font que ce volume n'est certainement pas destiné à demeurer stérile sur les étagères. Il mérite une lecture attentive et constitue, pour les chercheurs intéressés par la période angevine, une source de références et une base de consultation permanentes.

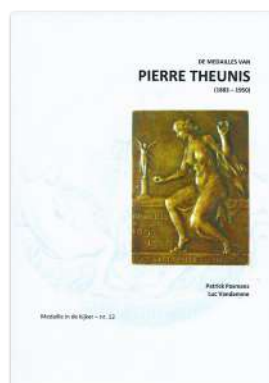
Il est évident qu'une attention critique est toujours nécessaire. Par exemple, se référant à l'action du cardinal Aimery, envoyé du pape à Naples à l'automne 1344 pour « assister » la très jeune reine Jeanne, A. Giuliani et D. Fabrizio rappellent que celui-ci avait signé un contrat avec les banquiers toscans titulaires de l'atelier monétaire napolitain pour la frappe de 100 000 livres en carlins gillats (à savoir quelque 8 millions de pièces). Ils citent à ce sujet le texte de la prescription et, à partir de ce document qui fait mention de la *Curia*, ils précisent qu'il s'agissait d'une commande pour les besoins de l'Église, alors qu'en réalité, dans ce contexte précis, le terme « *curia* » ne se réfère pas à la cour pontificale dans le Comtat Venaissin mais bien à la cour royale de Naples. En outre, en utilisant la phrase de la prescription « *quod tota pecunia huiusmodi carolensium que inveniretur in Regno predicto minoris ponderis tarenorum quatuor et granorum novem pro qualibet caroleno* », ils laissent entrevoir que cette indication pondérale (3,964938 g) se réfère à un remède de 1 % imposé pour affaiblir la monnaie, alors que le texte latin rapporté n'est pas complet : il y manque le restant de la phrase « *nullo modo expendi deberet nec non pro expendibili habeatur* ». Par cet ajout, on comprend que l'intention du cardinal Aimery était de décrier tous les gillats, sans faire la distinction entre ceux encore acceptables (par ex. les pièces pesant 3,93 g) et ceux ayant fait l'objet d'une longue usure ou d'un rognage sévère, obligeant les citoyens à apporter à l'atelier monétaire pour être refondue pratiquement toute la masse monétaire en circulation. En fait, compte tenu de l'ampleur de l'opération, il s'agissait d'une tentative de *mutatio monetæ* pour favoriser les banquiers toscans proches de la faillite, tentative qui, finalement, n'a pas abouti car le Cardinal s'est vu obligé de quitter Naples seulement quelques mois plus tard.

L'ouvrage est complété par une riche bibliographie. Quelques éléments de détail laissent apparaître qu'il ne s'agit pas de volumes nécessairement consultés mais d'une collecte mise à la disposition des lecteurs, destinée à faciliter leurs recherches ultérieures. Par contre, dans le corps du volume, les sources et toutes les références bibliographiques sont mentionnées avec une précision bénédictine. Citer un livre d'où on a retiré une phrase ou citer un auteur auquel on a emprunté une idée est pour les auteurs une question de crédibilité et d'honneur déontologique. À ce sujet, une référence élogieuse est adressée en début du volume au professeur Carlo De Frede. À moins qu'il ne s'agisse d'un cas d'homonymie, cette référence nous paraît mal placée. Il suffit de juxtaposer d'une part la volumineuse contribution que le professeur De Frede a publiée sur l'histoire de la période angevine à Naples « Da Carlo I d'Angiò a Giovanna I (1263-1382) » dans l'ouvrage collectif « *Storia di Napoli* »⁵ (2^{ème} volume, p. 9-283) et d'autre part le volume d'Émile G. Léonard, *Les Angevins de Naples*, PUF, 1954 (trad. ital., Ed. dall'Oglio, 1967). Tout lecteur pourra alors apprécier le degré d'originalité de la contribution précitée du professeur De Frede.

Avant de terminer, quelques mots encore concernant le catalogue des monnaies angevines publié par les mêmes auteurs en 2015. Il s'agit d'un ouvrage magnifique. Les monnaies sont illustrées à l'aide de très belles photos, assorties très souvent d'agrandissements particulièrement précieux pour distinguer les petits détails. Pour chaque monnaie, les auteurs mentionnent tous les exemplaires dont ils ont eu connaissance, avec l'indication précise des sources. Ce fut sans doute un travail méticuleux et de longue haleine puisqu'il couvre tout le monnayage angevin pendant deux siècles. Il est presque naturel d'y rencontrer quelques imperfections⁶ qui toutefois n'enlèvent rien à la grande valeur de l'ouvrage. Ces indications permettent d'établir le degré de rareté de chaque monnaie, ce qui est important non seulement pour des collectionneurs mais aussi pour les chercheurs intéressés à évaluer l'importance quantitative et peut-être la longueur des diverses émissions. Bref, ces deux ouvrages de A. Giuliani et D. Fabrizio viennent d'ajouter un pavé sur le chemin de la connaissance du monnayage angevin. Par les outils qu'ils fournissent, ils ouvrent la voie à des progrès ultérieurs.

Gaetano TESTA

1. Le royaume de Sicile fut fondé par des Normands entre le XI^{ème} et le XII^{ème} siècle. Il comprenait la Sicile et l'Italie continentale pratiquement jusqu'aux portes de Rome. Suite à la révolte dite des « Vêpres siciliennes » en 1282, le royaume de Sicile sous domination angevine perdit justement la Sicile au profit de la maison d'Aragon.
2. Voir la nécrologie dans le *BCEN* 44/1, janvier-avril 2007, p. 310 et ss. Voir également Ph. GRIERSON & L. TRAVAINI, *Medieval European coinage. With a catalogue of the coins in the Fitzwilliam Museum Cambridge. 14. Italy (III). (South Italy, Sicily, Sardinia)*, Cambridge, 1998, p. 512.
3. G. COLUCCI, Le origini del carlino nel regno di Napoli (1278-1309), in : *Atti del 3° Congresso Nazionale di Numismatica, Bari 12-13 novembre 2010*, Bari 2011, p. 333-375.
4. Comme justement le relèvent Ph. Grierson et L. Travaini dans *MEC* 14, p. 219. En effet, il existe des prescriptions monétaires du 1^{er} juillet 1317 qui prévoient la frappe de carlins d'or, mais ces derniers n'ont jamais été retrouvés et vraisemblablement n'ont jamais été frappés (A. SAMBON, *Ouvrage sans titre*, [ca 1916], p. 170).
5. AAVV, *Storia di Napoli : storia politica ed economica*, diffusion Ed. Scientifiche Italiane, Naples, parution échelonnée depuis 1967. Il s'agit d'un ouvrage colossal en cinq volumes grand format, dirigé par E. Pontieri et d'autres personnalités du monde scientifique. Le deuxième volume est sorti de presse en 1975.
6. Par exemple, pour ce qui est du recensement des gillats au nom du roi Robert, dans la mesure où le *tesoretto* de Muro Leccese (G. Libero Mangieri) a été pris en considération, on se demande pourquoi il n'en a pas été fait de même avec le *ripostiglio* de Casalboro (J. Baker) pourtant cité en bibliographie. Encore à titre d'exemple, pour certains gillats émis par le roi René, on a reproduit les dessins réalisés par Sambon lors de sa visite au Cabinet des médailles de Marseille il y a un siècle, alors que ces monnaies sont toujours à leur place et ont même été publiées par J. BOUVRY dans les *Annales du Groupe numismatique de Provence*, Aix-en-Provence, 2008, numéro spécial « Roi René ».



P. PASMANS & L. VANDAMME, *De medailles van Pierre Theunis (1883-1950)*, Diest, 2015 (Medaille in de kijker 12), 137 p. D/2015/13456/5. Prix : non communiqué.

Né à Anvers le 1^{er} mai 1883, Pierre Theunis fut sculpteur et médailleur. Inscrit à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles de 1896 à 1906, il fut aussi le collaborateur de Thomas Vinçotte dont il resta, sa vie durant, le fidèle disciple. C'est ainsi qu'il aidait son maître dans les grands travaux du Palais Royal et plus particulièrement à réaliser sa dernière œuvre, la statue équestre de Léopold II. Pierre Theunis se maria avec Henriette Boelens qui lui servit de modèle sur un grand nombre de médailles. Il décède à Schaerbeek le 24 avril 1950.

La publication du catalogue de ses médailles est l'œuvre de deux sociétés de recherches numismatiques : le *Diestse Studiekring voor Numismatiek* et la *Limburgse Commissie voor Numismatiek*. Ce volume est en outre dédié à feu Mr. Willy Faes qui fut, pour beaucoup de collectionneurs et de chercheurs dans le domaine des médailles, une source d'inspiration. En particulier, ses archives ont été utilisées pour la réalisation de cet ouvrage. Dans la première partie, la biographie permet de faire connaissance avec Pierre Theunis. On y trouve également la mention de son œuvre statuaire ainsi que ses réalisations dans la décoration de monuments.

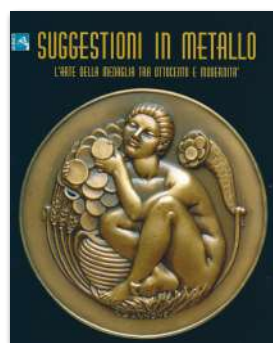
La seconde partie constitue le catalogue des 77 médailles issues de sa production avec la description de chaque pièce ainsi qu'une bibliographie et une rubrique « *onderwerp* » dans laquelle se trouvent les explications sur le sujet abordé. Nous regrettons cependant qu'il s'agisse là de la partie la plus faible de l'ouvrage. En effet, pour plus de la moitié des œuvres, on ne dispose pas, ou très peu, d'informations sur le sujet représenté, les raisons et les conditions dans lesquelles la médaille a été éditée. En outre, il apparaît clairement que les informations fournies ont été glanées à de multiples sources à savoir diverses publications, les archives de Mr. Willy Faes mais aussi sur Internet. Mais il semble bien que ces archives n'ont pas été totalement utilisées dans le cadre de cette étude : c'est ainsi que pour différentes pièces analysées, le lecteur est renvoyé vers Internet. Ce qui revient à dire

que si vous souhaitez en savoir plus, cherchez-le par vous-même ! De même, on trouve à différents endroits de cette étude des publicités pour d'autres travaux qui n'ont pas leur place dans cette monographie.

Cependant, le grand mérite de ce catalogue reste le nombre considérable de médailles répertoriées. Le temps et les efforts consacrés à la recherche des pièces issues de la main de Pierre Theunis ont dû être considérables si on veut bien se rappeler que le médailleur n'a pas laissé d'archives personnelles.

Chaque médaille est illustrée avec une description et une bibliographie exhaustive. Les illustrations sont nettes, claires et facilement utilisables pour la détermination des médailles. Ce catalogue restera à l'avenir une référence pour tout collectionneur ou chercheur.

Huguette TAYMANS



G. ANGELI BUFALINI, (éd.), *Suggerzioni in metallo. L'arte della medaglia tra Ottocento e modernità*, (Roma, Complesso del Vittoriano 20 dicembre 2013 – 19 gennaio 2014), *Bollettino di Numismatica* 60, Rome, 2013, 4°, 324 p.¹

Cette exposition, parrainée par le Cabinet des Médailles du *Museo Nazionale Romano* et par d'autres institutions publiques et privées, s'est tenue à Rome au Complexe Vittoriano pour célébrer le 50^e anniversaire de l'« *Associazione Italiana Arte della Medaglia* » (AIAM) et les 30 ans du « *Bollettino di Numismatica* », la très appréciée revue éditée, sous la direction de Gabriella Angeli Bufalini, par le Ministère italien des Biens Culturels.

Le volume ici présenté contient le catalogue de cette exposition. Celui-ci est non seulement un guide pour l'exposition, mais également un outil permettant une meilleure compréhension historique des pièces exposées, au-delà même d'une simple appréciation purement esthétique et technique. Les textes ont été rédigés par des spécialistes en numismatique et constituent à la fois une véritable introduction aux différents thèmes abordés et une invitation à appréhender l'art de la médaille et à approfondir la connaissance de cette dernière. Très souvent dans de grandes expositions, les médailles ne sont pas traitées de la même manière que les autres productions artistiques et reléguées dans une salle spécifique en fin d'exposition et/ou dans une section distincte du catalogue. Elles sont ici présentées comme les autres réalisations artistiques et insérées dans un cadre plus large, côtoyant un éventail d'œuvres de matériaux divers (sculptures, peintures, dessins, gravures, photographies, etc.) À travers cette exposition, dont le thème principal est « le métal dans sa polyvalence et sa capacité à fixer les sentiments et les souvenirs du passé », il est ainsi possible d'apprécier l'évolution stylistique d'une forme d'art parfois pénalisée par sa petite taille, mais qui est en fait un outil d'expression extraordinaire.

Le livre, magnifiquement illustré, est divisé en deux parties, la première étant consacrée à l'art et à l'histoire de la médaille en Italie avec une référence particulière aux XIX^e et XX^e siècles, la seconde liée aux événements que l'on a voulu célébrer, aux artistes et au bijou contemporain.

Le premier chapitre est consacré à l'art de la médaille. Giancarlo Alteri (« *L'art de la Médaille. Hier et aujourd'hui* ») et Mariastella Margozi (« *La médaille dans l'art contemporain* ») font une introduction à l'histoire de la monnaie et de la médaille depuis Pisanello (1438) jusqu'à une époque plus récente, mettant en évidence les médailles italiennes les plus prestigieuses.

Vient ensuite l'histoire métallique italienne du XIX^e au XX^e siècle, avec des contributions d'Angeli Bufalini (« *Science, art et histoire du métal* ») et de Marco Pisso (« *Vue et paysage en métal* »). Au travers d'une riche sélection de médailles issues des collections historiques du Musée national romain et du Musée central du Risorgimento à Rome sont mis en évidence les événements historiques et les personnalités à l'origine de l'unité italienne. Il nous plaît à signaler plus particulièrement la médaille représentant Anita Garibaldi, assise en amazone sur un cheval cabré, un pistolet dans la main droite, son enfant nouveau-né dans l'autre bras : il s'agit de la reproduction d'une statue érigée en 1932 à Rome sur le *Gianicolo* pour commémorer l'héroïsme de sa cavalière. De manière anecdotique, une légende populaire affirme que la position représentée permettrait de déterminer les conditions de la mort du cavalier, un cheval cabré étant réservé à des héros morts au combat. Il semblerait cependant que les sculpteurs n'aient pas toujours respecté cette « règle » et ce fut d'ailleurs le cas ici, Anita Garibaldi n'étant pas morte *strictu sensu* au combat, mais d'épuisement et d'une fièvre typhoïde lors de la périlleuse retraite après la défaite subie pour la défense de la République Romaine de 1849.

Rosa-Maria Villani se concentre sur la figure de Giuseppe Romagnoli (1872-1966), un des

graveurs dont l'activité a incontestablement marqué la production italienne de monnaies et médailles, avec une sélection de ses œuvres issues des collections historiques de l'École d'Art de la Médaille.

La seconde partie du volume, consacrée à la médaille contemporaine, contient un texte de Laura Cretara (« *Sur le fil de la mémoire entre la chaîne et la trame de temps* »), lié à son expérience personnelle, et ceux de Silvana Balbi de Caro (« *La mémoire de Métal (1963-2013)* ») et « *Artistes exposés* ». Ces auteurs, ainsi qu'Antonio Vecchio, nous expliquent comment les nouvelles tendances artistiques et culturelles à travers la médaille contemporaine en font un moyen d'expression éclectique à part entière. Y sont présentés de nouveaux artistes issus de l'École d'Art de la Médaille qui, bien que travaillant avec les techniques et les méthodes du passé, représentent désormais l'avenir de l'artisanat d'art dans le domaine du travail du métal. Le lecteur y découvrira les médailles créées par les artistes membres de l'AIAM, avec une sélection d'œuvres appartenant à la collection historique de l'association, mais aussi d'autres créées spécialement pour l'occasion. Le dernier chapitre est consacré au bijou contemporain au travers d'une riche sélection reflétant les dernières tendances et expériences.

À la fin du volume, figure un catalogue illustré de toutes les œuvres exposées (par Fabiana Lanna et Simone Boccardi) qui est particulièrement apprécié. On aurait cependant peut-être aimé que les notices descriptives soient plus détaillées, un catalogue devant toujours être un complément aux légendes apposées dans l'exposition elle-même. Cette publication peut cependant servir de point de départ pour la réflexion et être un stimulant pour approfondir de manière plus détaillée certains thèmes très nombreux, ces derniers ne pouvant malheureusement pas être abordés de manière complète dans un ouvrage de ce type, surtout si l'on désire analyser chaque médaille dans son contexte historico-politique-économique. En dépit du manque d'informations dans le catalogue (noms de personnages et monuments illustrés, textes des légendes) indispensables à la compréhension, ce qui est particulièrement intéressant dans ce numéro spécial, c'est la vision des différents auteurs sur les œuvres, analysées avec un « regard contemporain », au-delà de l'approche classique des médailles sur lesquelles de nombreux articles ont d'ailleurs déjà été écrits. À côté des textes, on peut également apprécier la qualité des agrandissements photographiques grâce auxquels il est permis d'observer de plus près les détails.

Christine SERVAIS

1. Le catalogue est disponible en ligne et peut être téléchargé en format pdf à l'adresse : <http://www.numismaticadellostato.it/web/pns/bollettino/a-stampa/serie-ordinaria>

In Memoriam, Jacques Schoonheydt (1934-2016)



Jacques Alexandre Schoonheydt nous a quittés le 28 septembre 2016, dans sa quatre-vingt deuxième année. Ainsi, le Cercle d'Études Numismatiques a perdu, en l'espace de quelques mois, deux de ses anciens présidents. Né le 25 avril 1934, Jacques Schoonheydt a connu aux ACEC – acronyme des « Ateliers de constructions électriques de Charleroi », créés en 1881 et disparus sous ce nom en 1989 – une longue carrière professionnelle entièrement liée à sa formation d'ingénieur. Issu de l'Institut technique Chomé Wyns à Bruxelles, il poursuivit sa formation en région parisienne au Centre Européen d'Éducation Permanente (CEDEP) de Fontainebleau. Après avoir assumé pendant cinq années (1981-1986) la direction générale d'une filiale des ACEC à Lille, il devint en 1986 le délégué général

des mêmes ACEC au Zaïre, devenu depuis la République Démocratique du Congo. Mais ce n'est pas à cette occasion que Jacques contracta le virus de la monnaie « non conventionnelle », puisque le premier texte qu'il consacra à ce sujet alors largement marginalisé date de 1976¹. Cette brève étude traitant de la fonction de la monnaie peut être considérée comme le document fondateur de ce que sera sa méthode dans les années suivantes. Jacques Schoonheydt fut en effet le génial créateur d'un « arbre de décision », mettant en évidence de manière visuelle, sous forme de grand tableau totalisant vingt-quatre « cases » ordonnées selon quatre niveaux, les caractères intrinsèques multiples de la monnaie dite « non conventionnelle »². Il refusait en effet, et avec la plus grande vigueur, le statut de « monnaie primitive » généralement accordé à ces objets.

Jacques Schoonheydt a publié dix articles et de nombreuses recensions dans la *BCEN* sur un total de plus de soixante textes³ ; sa première contribution date de 1967 et traite du numéraire de Charles-Quint⁴. On retrouve au cours des années suivantes différentes notices relatives au monnayage des anciens Pays-Bas mais également du royaume de Belgique.

Sa première étude se rapportant à son nouveau domaine de recherche paraît en 1981, sous le titre *Monnaies non conventionnelles de l'Égypte pharaonique*⁵. Les années suivantes voient la rédaction d'autres textes sur le même thème : *Les croissettes du Katanga*⁶, *Le frai des Kārṣāpana*⁷ et finalement, en 2001, les *Moyens d'échange métalliques et unités pondérales ayant précédé la naissance de la monnaie*⁸. Tous les trois ont pour caractéristique une approche métrologique faisant bien entendu usage des statistiques : la patte de l'ingénieur s'y fait bien évidemment sentir.

Sa notoriété auprès du monde savant, attestée par près d'une centaine de conférences et communications dans des congrès nationaux et internationaux, l'ont fait naturellement désigner comme coauteur, avec J. Rivallain et J.-M. Servet, des chapitres « Monnaies africaines » du *Survey of Numismatic Research* édités à l'occasion des colloques de Berlin en 1997⁹, de Madrid en 2003¹⁰ et de Glasgow en 2009¹¹.

À côté de son intérêt purement scientifique, Jacques Schoonheydt fut un inlassable collectionneur qui parcourut le monde à la recherche d'objets monétaires à une époque où ces artefacts, négligés par les collectionneurs et forcément rares dans le commerce, étaient difficiles à réunir. Du Canada à l'Afrique, de l'Asie à l'Océanie, il a constitué un remarquable ensemble que la Belgique n'a pas jugé utile d'intégrer d'une manière ou d'une autre dans son patrimoine. À sa décharge, il faut sans doute rappeler l'importance des collections réunies par le Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren. Leur fonds est quasi exhaustif en ce qui concerne la région en question et, d'une manière plus générale, l'Afrique subsaharienne. D'autre part, le Cabinet des Médailles disposait déjà d'un ensemble non négligeable de monnaies non conventionnelles africaines mais également originaires d'autres parties du monde, une collection récemment mise en valeur par l'Académie royale des Sciences d'Outremer, sous la houlette de Pierre Petit.

Le fonds Schoonheydt, couvrant une période allant des alentours de 2000 av. J.-C. au début du XX^e siècle, fut donc intégré aux collections de la Banque de France, avec comme condition l'édition d'un catalogue. Celui-ci fut à la fois le dernier travail de

Jacques, et surtout son *magnum opus* dans tous les sens du terme, un véritable testament scientifique. Ses *4000 ans de moyens d'échanges* furent publiés en 2013 à Bruxelles par l'éditeur Jan Martens & Marot en collaboration avec la Banque de France. Il s'agit d'un livre d'art remarquablement illustré, comptant 286 pages et préfacé par François de Callatay.

D'un abord affable, Jacques Schoonheydt était doué d'un sens de l'humour, plutôt « pince-sans-rire », que nous apprécions beaucoup. Véritable encyclopédie vivante, c'était un plaisir de l'écouter dissenter sur les innombrables sujets dont il dominait à la fois les tenants et les aboutissants. Il était surtout doué d'une remarquable vue synthétique qui lui permettait de mettre en relation, dans certains de leurs usages, des objets de formes, d'origines et de dates bien différentes.

Jacques Schoonheydt a occupé le poste de président du CEN de février 1976 à février 1979. Son épouse Éliane, qui l'accompagnait dans tous ses déplacements, a géré pendant de nombreuses années les finances de notre cercle en tant que trésorière. Jacques a lui-même occupé le poste de trésorier au sein de la Société royale de Numismatique de Belgique. Il fut chargé de la logistique du XI^{ème} Congrès International de Numismatique qui s'est tenu à Bruxelles en septembre 1991. Il fut nommé chevalier de l'Ordre de la Couronne en 1989.

Jacques et Éliane ont eu trois enfants, Marc, Anne et Dominique, et deux petits-enfants. Aucun n'a suivi les traces de leur père, même si Anne Schoonheydt est sortie de l'Université libre de Bruxelles avec un diplôme en Histoire de l'Art et Archéologie.

Nous ne saurions mieux conclure cet *In Memoriam* qu'en citant François de Callatay dans sa préface aux *4000 ans de moyens d'échange* :

« L'œuvre trahit l'homme, dit-on. En l'occurrence, on retrouve dans ce livre deux traits de la personnalité de son auteur : l'ingénieur bien sûr – celui qui classe et ordonne – ; mais pour le bonheur du lecteur, l'ingénieur n'a nullement étouffé le fureteur que sa curiosité rend avide de récits, d'histoires ramenées de loin [...] Le dépaysement est bien au rendez-vous ».

Jean-Marc DOYEN

1. Monnayage conventionnel ou non, *BCEN* 1976/4, p. 76-81.
2. L'arbre de décision sur les moyens d'échange, *RN* 2001, p. 33-36 ; avec N. KLÜSSEN-DORF, Die Klassifikation von Tauschmitteln durch den « Entscheidungsbaum », *JfN* 61, 2011, p. 299-309.
3. On trouvera une bibliographie complète de J. Schoonheydt sur le site de la Société royale de Numismatique de Belgique : <http://numisbel.be/Schoonheydt.htm>
4. Un point d'interrogation à propos d'une double mite de Charles-Quint, *BCEN* 1967/2, p. 26-27.
5. *BCEN* 1981/1, p. 1-15. Une première notice se rapportant à l'Égypte pharaonique a été publiée dans la *RBN*, 1980, p. 263.
6. *RBN* 1991, p. 141-157.
7. *RBN* 1998, p. 99-105.
8. *RBN* 2001, p. 167-177.
9. Monnaies africaines (avec J. RIVALLAIN & J.-M. SERVET), dans le *Survey of Numismatic Research 1990-1995*, Berlin, 1997, p. 565-570.
10. Monnaies africaines (avec J. RIVALLAIN), dans le *Survey of Numismatic Research 1996-2001*, Madrid, 2003, p. 627-630.
11. Monnaies africaines (avec J. RIVALLAIN), dans le *Survey of Numismatic Research 2002-2007*, Glasgow, 2009, p. 585-587.



Paul - Francis Jacquier

NUMISMATIQUE ANTIQUE

MONNAIES ANTIQUES DE QUALITÉ
CELTES - GRECQUES - ROMAINES - BYZANTINES
HAUT MOYEN-ÂGE - ARCHÉOLOGIE
ACHAT - VENTE - EXPERTISE

**VENTE AUX ENCHÈRES
LIBRAIRIE NUMISMATIQUE**



Honsellstrasse 8 - D - 77694 Kehl am Rhein - Allemagne

Tél.: +49 7851 1217 - Fax : +49 7851 73074

E - mail : office@coinsjacquier.com

www.coinsjacquier.com



Association Internationale des Numismates Professionnels
Verband der Deutschen Münzenhändler e.V.





MONNAIES ET MÉDAILLES

B. FRANCESCHI & FILS



rue Croix de Fer, 10 à B - 1000 Bruxelles

☎ 02/ 217 93 95

drusofranceschi@hotmail.com

ACHAT, VENTE ET EXPERTISE

Numismates professionnels depuis 1935





AGORA

Ancient Coins

www.agora-ancientcoins.com

P.O. Box 141, 1420 AC Uithoorn

The Netherlands

+31 (0)6 233 042 80

info@agora-ancientcoins.com



Æ medallion, Rome, 168 AD

laureate, draped bust of Marcus Aurelius / Jupiter, flanked by Marcus Aurelius and Lucius Verus



BESANÇON NUMISMATIQUE

Monnaies Antiques & Médiévales

CELTES
ROMAINES
BYZANTINES
FEODALES
ROYALES

ACHAT - VENTE - EXPERTISE

+336 18 99 30 23


www.bnumis.com

VENTE AUX ENCHÈRES 2017

Le catalogue de la vente aux enchères 2017
est en préparation, consignez vos monnaies en nous contactant:
or-numismatique@monaco.mc - Tel : (00377) 93.25.00.42



**MDC
MONACO**
Achat. Vente. Expertise
Expert Nicolas Gimbert

+377 93 25 00 42

+377 97 77 23 13

or-numismatique@monaco.mc

Retrouvez nous
au Waldorf Astoria pour la
**New York International
Numismatic Convention**
du 6 au 15 janvier 2017

27 avenue de la Costa
98000 Monaco Monte-Carlo
Tel : (00377) 93.25.00.42
Fax : (00377) 97.77.23.13
www.or-numismatique-monaco.com

MONETA PAUWELS

ANCIENT - MEDIEVAL - MODERN COINS
TOKENS - MEDALS - PAPER MONEY



SELLING - BUYING - ADVISING

+32 494 61 86 78 Pieter
+32 496 52 99 52 Eddy

info@moneta.pauwels.com

STORES.BENL.EBAY.BE/MONETAPAUWELS

JEAN ELSEN & ses FILS s.a.

DEPUIS TROIS GÉNÉRATIONS - ACHAT - VENTE
EXPERTISES - SUCCESSIONS - VENTES PUBLIQUES



LES MEILLEURS PRIX SE RÉALISENT À BRUXELLES,
AU CŒUR DE L'EUROPE

AVENUE DE TERVUEREN, 65
1040 BRUXELLES

TÉL. 02-734.63.56
FAX 02-735.77.78

WWW.ELSEN.EU
INFO@ELSEN.EU